

MONTREAL, JEUDI,
21 OCTOBRE, 1937Vol. VIII — N° 109 — 24 pages
Tél. FA. 1171* — Case Postale 1480

Le dernier descendant de Christophe Colomb est tué

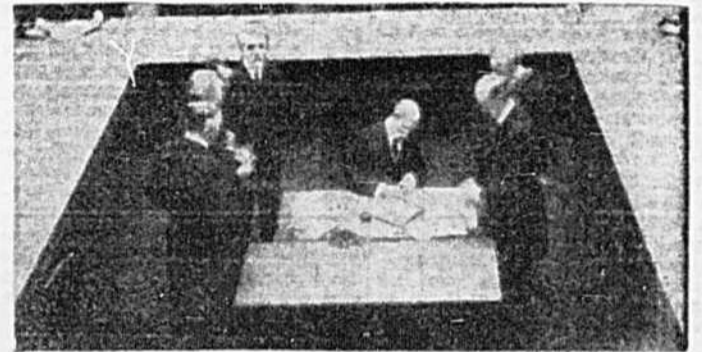
(A LIRE EN PAGE 5)



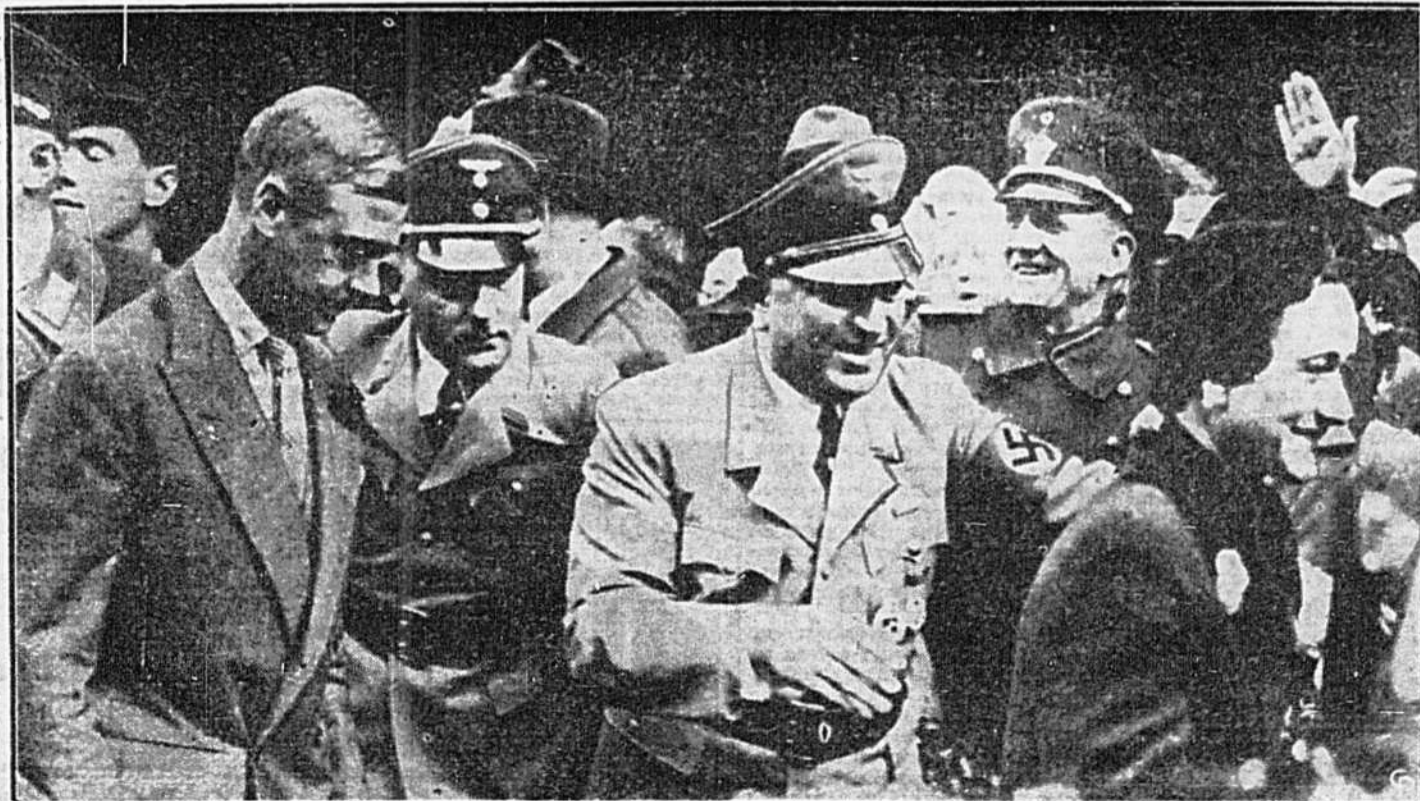
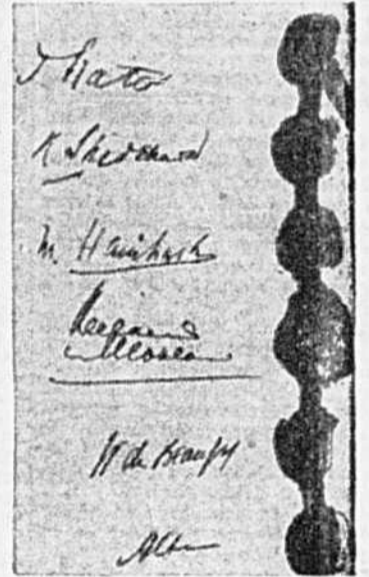
La belle Nina Pierson et le fameux Tommy Manville photographiés à la résidence de ce dernier, à New-York, où ils ont déclaré aux journalistes qu'ils s'épouseront aussitôt que Manville aura obtenu son divorce d'avec sa quatrième femme, l'ex-Marcelle Edwards.



Wilbur E. Johnson, ci-haut, riche directeur d'une compagnie de publicité, se meurt à sa résidence de Freeport, Long Island, après avoir été mystérieusement attaqué à bord de son luxueux yacht de \$25,000. Une dame d'un âge assez avancé, Mme Lita Hamlyn, qui a un fils âgé de vingt ans, a déclaré à la police qu'elle accompagna Johnson sur son yacht où ils ingurgitèrent plusieurs consommations. Plus tard, Johnson fut retrouvé grièvement blessé.



Le premier ministre King a annoncé que le Canada qui est au nombre des signataires du traité des neuf puissances garantissant l'intégrité territoriale de la Chine, participera à la conférence convoquée par ces puissances et qui aura lieu à Bruxelles, le 30 octobre prochain.



Le duc et la duchesse de Windsor étudient en ce moment le problème du logement en Allemagne. On les voit ici se faufilant au milieu d'une foule d'admirateurs. L'ancien roi d'Angleterre et son épouse s'embarqueront sous peu pour les Etats-Unis.



Earl Woodgerd, aviateur américain, pilote du puissant avion "Mainliner" qui s'est écrasé dans les montagnes du Wyoming avec dix-neuf personnes à bord. Les sauveteurs envoyés à leur recherche ont déclaré que tous les passagers avaient succombé lorsque l'avion fut retrouvé 14 heures après sa disparition. Huit d'entre eux avaient été projetés en dehors de la carlingue.

Intéressantes délibérations au congrès de l'U.C.C.

Des conférenciers traitent des questions intéressant l'agriculteur et d'importantes résolutions sont adoptées.—Le R.P. Lebel réclame de l'aide pour les familles nombreuses.

"Que nos écoles normales périssent s'il le faut, mais que nos filles de cultivateurs épousent des fils de cultivateurs", déclarait, hier après-midi, un brave cultivateur du bas de Québec, au cours d'un débat engagé au Congrès de l'U.C.C., à la Palestre Nationale, au sujet de l'établissement d'écoles normales rurales. La question de la défructalisation des jeunes campagnardes et de leur refus d'épouser des fils de cultivateurs sont des problèmes vitaux discutés longuement par les délégués de l'U. C. C.

La réunion d'hier après-midi était présidée par M. Albert Laframboise, président de l'association diocésaine de Montréal de l'U.C.C. M. Georges-H. Saint-Cyr, de Nicolet, prononçait une causerie sur l'enseignement agricole post-scolaire. "Il n'y a que l'habitant, déclarait-il, pour connaître ses défauts". Le cultivateur réalise qu'il a besoin aujourd'hui d'une éducation plus grande, un enseignement à sa portée. Les souvenirs de l'école du rang restent ternes.

Au sujet de l'enseignement agricole post-scolaire soldé par les deux gouvernements, fédéral et provincial, M. Saint-Cyr était d'avis que les matières à enseigner doivent être sans prétention et une initiation pratique et modernisée surtout livres que le moins possible.

La classe agricole restera impuissante tant qu'elle donnera à ses enfants un bagage insuffisant de connaissances. C'est une utopie de croire qu'un fils de cultivateur puisse acquérir en trois ou quatre ans tous les détails d'une science aussi compliquée que celle de l'agriculture. C'est le devoir de tous de s'occuper des petites écoles rurales et de remonter leur niveau intellectuel.

M. Saint-Cyr favorise l'établissement d'institutrices de carrière dans les écoles du rang. Aujourd'hui l'enseignement est entre les mains de fillettes dont la préparation pédagogique est nulle et les bagages de connaissances fort minimes quoiqu'elles font preuve d'un dévouement extraordinaire. Pour l'avenir, il faudra de toute nécessité engager des compétences et de les bien rémunérer.

M. Abel Marion

M. Abel Marion, président de l'U.C.C., approuvait ensuite l'organisation des cours d'enseignement agricole post-scolaire dans 300 paroisses du Québec. Les agronomes seront heureux de coopérer avec les comités locaux de l'U.C.C. à ce sujet. Sur l'octroi de \$100,000 accordé par les deux gouvernements \$25,000 seront employés à donner des cours de gérance de caisses populaires et de coopératives agricoles.

Une longue discussion s'engageait à ce sujet. La résolution suivante était ensuite adoptée:

Attendu que les jeunes des campagnes ont besoin de cours de culture générale et de technique agricole;

Attendu que l'entente intervenue récemment entre les gouvernements provincial et fédéral en vertu de la loi d'aide à la jeunesse met une tranche de \$100,000 à la disposition de la jeunesse agricole;

Il est demandé qu'on confie dans toute la mesure du possible l'organisation et le fonctionnement des cours post-scolaires aux cercles locaux et aux unions diocésaines de l'U.C.C."

M. Fillon

M. Gérard Fillon prononçait ensuite une causerie sur la fondation des coopératives centrales spécialisées. Les gens qui refusent de s'inspirer des méthodes de coopé-

ratives employées ailleurs que dans notre province sont des satisfaits. L'enquête entreprise dans 18 pays par l'office universel de l'agriculture démontre que depuis 25 ans la vente des produits agricoles s'est développée grâce aux moyens rapides de transport et aux améliorations apportées à la réfrigération. Les vendeurs aujourd'hui se doivent de se grouper en spécialistes afin de s'emparer des marchés et résister à la concurrence étrangère. M. Fillon cite ensuite de nombreux exemples concrets de coopératives spécialisées aptes à être organisées en notre province.

Résolutions

Voici les autres résolutions adoptées par le congrès de l'U.C.C.: Demande est faite au gouvernement de subventionner la fondation et le maintien d'une chaire de coopération dans une de nos universités canadiennes-françaises.

Les congressistes de l'U.C.C. demandent la création de coopératives centrales spécialisées pour la vente des produits agricoles opérant chacune dans leur domaine respectif.

Demande est faite que l'on mène à bonne fin et le plus tôt possible l'inventaire de la Coopérative Fédérée.

Considérant que la classification des produits agricoles est nécessaire,

Considérant que le règlement du 14 août 1937 est défavorable aux cultivateurs parce qu'elle ne les oblige pas à classer leurs produits, et que les marchands de gros s'approvisionnent dans les autres provinces,

Il est demandé au gouvernement de rendre la classification obligatoire pour tous les cultivateurs et d'aider les coopératives à classer leurs produits.

Demande est faite au gouvernement provincial d'amender la loi de l'Office du Crédit agricole ou de créer une institution nouvelle afin de faire des prêts à bon compte aux organisations coopératives.

Demande est faite au gouvernement provincial d'augmenter et de généraliser l'octroi pour la fertilisation des pâturages et que les octrois accordés pour des achats d'engrais chimiques ne soient versés qu'à des groupements de cultivateurs.

Que le gouvernement poursuive sa politique d'aider la construction d'entrepôts frigorifiques régionaux.

M. Auguste Boulet clôturait la séance.

SEANCE DU SOIR

La séance tenue hier soir était présidée par M. Abel Marion, président de l'U.C.C. et sous le haut patronage de NN. SS. Chaumont et Papineau, et de M. Albert Rioux, sous-ministre de l'Agriculture. Le R. P. Léon Lebel, S.J., prononçait une intéressante causerie sur la politique familiale. Nos législateurs doivent se alisser guider par une saine politique familiale et les fonctions de l'autorité sont de protéger les familles nombreuses. Tout ce qui est indispensable à la famille nombreuse l'est à l'état.

Le R. P. Lebel

Le R. P. Lebel fustigeait ensuite le libéralisme économique qui défend l'intervention de l'état. Quoiqu'il soit une fallacie mondiale, le libéralisme économique subsiste. Nos législateurs instinctivement sont portés à respecter cette politique.

Dans un régime économique bien organisé les hommes dans les conditions normales devraient posséder les moyens suffisants pour les besoins de leur famille.

Le R. P. Lebel démontrait ensuite le recul subit par les ouvriers

Gijon en flammes

BIARRITZ, France, 20. — Un groupe d'aviateurs du gouvernement espagnol qui s'étaient enfilés de Gijon aujourd'hui, ont déclaré que ce port de mer de la baie de Biscos était en ce moment en flammes et que toute mesure de défense contre les troupes du gouvernement Franco paraissait inutile.

Quatre blessés sur la route Granby-Saint-Paul

Quatre hommes ont été blessés et conduits à l'hôpital à la suite d'un grave accident qui s'est produit hier après-midi sur la route reliant Granby et St-Paul d'Abotsford lorsqu'un camion donna contre un arbre pour éviter d'entrer en collision avec une voiture venant en sens contraire. Les victimes qui ont été admises à l'hôpital Saint-Charles de St-Hyacinthe sont : M. Albert Saint-Jean, âgé de 28 ans, conducteur du camion, demeurant à Saint-Joseph d'Yamaska; Ernest Nicol, âgé de 27 ans, de La Présentation; Ernest Saint-Jean, de Saint-Joseph d'Yamaska et Honoré Benoit, de Saint-Hyacinthe. Tous souffrent de coupures et de contusions mais aucun d'eux n'a été gravement atteint.

D'après les renseignements obtenus par deux agents provinciaux dépêchés sur les lieux par le colonel P.-A. Pluze il appert qu'aux environs de Saint-Paul d'Abotsford le conducteur du camion voulut doubler un cortège funèbre sur la route mais s'aperçut qu'une automobile venait en sens contraire. Vouloir à tout prix l'éviter il dévia du chemin et donna contre un arbre.

CONGRES A LA HAVANE

LA HAVANE. — Le congrès anticomuniste organisé par la Confédération des classes moyennes du Mexique a eu lieu à La Havane. On sait que, vu la propagande intensive du Komintern dans les pays de l'Amérique latine, divers états ont déjà pris des mesures répressives contre le communisme. Le but du congrès est de renforcer et de coordonner les efforts entrepris par ces divers pays américains pour combattre l'action de la IIIe Internationale.

depuis le jour des fameuses guildes. Depuis l'avènement de la machine, les boutiques de maîtres sont remplacées par les usines et se trouvent forcés maintenant de demeurer des salariés compliquant davantage la situation des familles nombreuses. Les pères de familles nombreuses refusent de l'emploi et préfèrent demeurer sous le régime des allocations car les salaires payés sont le plus souvent moins élevés que les secours directs. Le logement moderne est une autre entrave ainsi que le manque d'aide à la mère.

La taxe indirecte est une autre nuisance subie par les pères de familles nombreuses. En Europe, depuis la guerre, on a sensiblement diminué les fardeaux imposés aux familles nombreuses. En Italie, par exemple, les familles composées de plus de sept enfants sont dégrévées d'impôts. De plus, les nouveaux mariés reçoivent du gouvernement un crédit de 10,000 livres diminué de 1,000 livres à l'arrivée de chaque enfant.

Le R. P. Lebel préconisait une prime de \$1,000 octroyé à tous les parents dès l'arrivée d'un nouveau-né.

Son Honneur le maire Raynault se déclarait en faveur de toutes les lois sociales parce qu'en définitive l'état doit, un jour ou l'autre, prendre les nécessités à sa charge. Il préconisait aussi une liaison plus étroite entre les villes et les campagnes.

— Il y a plus de 55,000 médecins en Angleterre, soit un médecin par 1,000 âmes de population.

La ville donne des ordres sévères à M. Roméo Beaudet

La ville de Montréal exigera du gouvernement de la province de Québec le remboursement intégral des sommes avancées pour le chômage.

"Québec devra payer sa quote-part pour venir en aide aux catégories de sans-travail, que le gouvernement a rayées sans raison des listes de secours, sinon il s'occupera seul de l'administration du secours direct", déclarait, hier, l'échevin Alfred Fillon, membre du comité exécutif.

MM. Beaudet et Dansereau invités à s'expliquer, hier, devant les membres du conseil ont admis que les ordres étaient trop rigoureux. C'est ce qui compliquait les enquêtes et qui apportait beaucoup de retards et beaucoup d'injustices dans la distribution des secours directs à Montréal.

Les autorités de la ville ont demandé à M. Roméo Beaudet d'user de discernement, d'esprit de justice et de décider lui-même si tel chômeur doit recevoir des allocations ou en être privé.

Des ordres sévères ont été donnés à M. Beaudet à l'effet de secourir toutes les familles de chômeurs sans se préoccuper des "considérants" trop exigeants.

Le maire accompagné des membres de l'exécutif et de quelques échevins se rendra en délégation à Québec la semaine prochaine.

La ville remettra toute l'administration du chômage dans les mains du gouvernement provincial, si elle n'obtient pas justice. En attendant MM. Beaudet et Dansereau prépareront un nouveau budget pour le chômage, ne manquant pas de spécifier toutes les sommes d'argent nécessaires, afin qu'aucun ne soit privé des allocations lorsqu'il est dans son droit.

A. L.

Prochain congrès des C. de Commerce junior

La Fédération des Chambres de commerce junior de la province de Québec tiendra à Montréal son 2e Congrès annuel, les 30 et 31 octobre courant.

On se rappelle sans doute que les Chambres de commerce de jeunes se sont réunies pour la première fois à St-Jean d'Iberville, au mois de septembre de l'an dernier. C'est au cours de cette première réunion que fut fondée la Fédération des Chambres de commerce junior de la province de Québec.

On nous apprend du secrétaire de la Fédération que cette première année d'existence a donné d'excellents résultats. Le prochain congrès, en outre de consolider les positions acquises servira à déterminer le programme de l'an prochain. On anticipe que quelque deux cents délégués venant de toutes les régions de la province se rendront à Montréal à la fin du mois, pour prendre part à ce Congrès.

Série de causeries pour les ouvriers de la confection

Dans un rapport soumis aux officiers de la "Amalgamated Clothing Workers Union" en ses quartiers généraux, M. A. Duquette, organisateur général de cette union, à Montréal, a annoncé que lundi prochain, sera inaugurée une série de conférences, séances d'études, ou causeries intéressant les ouvriers et ouvrières de cette industrie.

Le premier conférencier sera Me Lucien Rodier, de la firme Rodier et Rodier, aviseurs légaux des unions internationales de Montréal et de la province de Québec. Me Lucien Rodier exposera quelques-uns des points essentiels de la législation ouvrière de la province de Québec. Au cours de la réunion de lundi, sera exécuté un superbe concert de musique, par des artistes de renom en notre métropole. Parlant des progrès accomplis présentement par ce puissant organisme ouvrier, à Montréal, lequel comprend les ouvriers et ouvrières de la confection des vêtements d'hommes, M. Duquette a annoncé que cette union vient de fonder un nouveau local en la ville de Hull. "Ce local compte actuellement plus de 100 membres en bonne tenue, sur les 400 ouvriers de cette industrie qui travaillent actuellement à Hull.

M. Duquette a aussi annoncé que l'union amalgamée compte 3,500 membres à Montréal, et qu'elle a des succursales à Victoriaville, à Joliette et à Hull. Il a rapporté aussi qu'un contrat spécial réglemente, avec le concours d'un comité paritaire conjoint, les conditions de travail et de salaire à la satisfaction des patrons et des travailleurs de l'industrie du vêtement masculin, dans toute la province.

ACCIDENT MORTEL

QUEBEC, 20. — Lorsqu'une chaîne servant à remonter une roue de locomotive pesant 3,000 livres se brisa soudainement aujourd'hui, la lourde charge s'abattit sur Paul-Emile Lavergne, âgé de 35 ans, et le broya à mort dans les usines de Saint-Malo. L'enquête du coroner se tiendra demain.

Auto volée et retrouvée

Hier matin, l'avocat Legault, de Lachute, se plaignait à la Sûreté provinciale que son automobile avait été volée en face de sa résidence au cours de la veille précédente. Des officiers furent chargés d'enquêter et hier après-midi ils localisaient le véhicule à Montréal. Il est actuellement au garage municipal.

Spécialiste

maladies secrètes, hommes, femmes, jeunes filles. Maternité, Eczéma, Peau, Voies urinaires. Cas de Circuccion opérés sans douleur. Docteur O. LE RICHE 1633, rue St-Denis, HA 6410

NOTRE FAVORI NATIONAL

melchers

Gin Canadien

GROIX D'OR

London Club London Dry Gin

Fondé en 1898 MELCHERS DISTILLERIES LIMITED Montréal et Bethuneville, P.Q.

Three Castles Extra Special Liqueur Whisky

EXCELLENTE OCCASION

pour quelqu'un de sérieux. Expérience pas nécessaire. Recrutement pour société d'automobilistes. Proposition intéressante pour ceux qui désirent se créer une belle situation. S'adresser à 5669 De Normandie.

Opposition au bref contre le maire Hervé Ferland

La cause est en délibéré

La requête pour un bref de "quo warranto" en Cour supérieure à l'effet d'obtenir la déqualification du maire Hervé Ferland de Verdun a été prise en délibéré hier par le juge Curran après qu'il eut entendu les plaidoiries de la partie adverse. Le juge a promis de rendre jugement dans quelques jours.

Cette action en déqualification du maire Ferland a été prise en Cour supérieure par M. Timothy-D. Sullivan, un électeur de la cité de Verdun, qui a expliqué les raisons qui, selon lui, motivaient la destitution du maire.

Me Francis Fauteux, C.R., était l'avocat du défendeur. Faisant partie du contentieux de la cité de Verdun il déclare que le bref paralyserait les affaires de la cité et l'administration municipale.

"Cette action, dit-il, paralysera également la Commission du chômage de Verdun dont M. Ferland est un des membres."

"Je ne sais si mon savant confrère veut parler de la paralysie infantile ou de la paralysie générale, a dit Me Louis Fitch, C.R., aviseur de Me I. Popliger, avocat du requérant. Mais le bref que nous demandons n'est pas un bref d'injonction et la cause sera jugée au mérite."

"Il faudra aussi considérer la répercussion de cette affaire sur les votes", fit remarquer Me Fauteux. "Nous sommes dans une cour de justice, répondit Me Fitch et cette question ne nous intéresse pas."

Me Monette

Me Gustave Monette, parlant au nom du défendeur dit que l'accusation est trop générale. "Elle est très vague, ajoute-t-il, et la plainte ne spécifie pas quels contrats M. Ferland aurait passés avec la cité."

Me Monette a ajouté que le \$2,000 exigé du cirque, impliqué en cette affaire, ne comprenait pas les sommes versées par ce dernier pour l'obtention des permis ordinaires. "De plus cet argent, dit-il, a été donné à diverses institutions de charité par le contrôleur de la municipalité et non par le maire".

Bref, la défense nie toutes les allégations de M. Sullivan.

Une nouvelle route

QUEBEC, 20. — L'hon. François J. Leduc, ministre de la Voirie, a avisé aujourd'hui les autorités municipales que son ministère avait cédé le site requis à l'entrée de la nouvelle route de Beauport à Québec. Cette route qui longera le Saint-Laurent sera jointe à la route de la Canardière, près des limites de la ville. La nouvelle route devrait déboucher à la 18ème rue à Limoilou, seulement le changement de plan épargnera environ \$20,000 au gouvernement.

EUCHRE CE SOIR

Ce soir, à 8 heures, en la salle St-Aloysius, angle des rues Nicolet et Adam, euchre organisé par l'Ordre des Forestiers Catholiques, sous le patronage du chef forestier.

ARRETE MINISTERIEL ALBERTAIN DECLARE NUL PAR UN TRIBUNAL

EDMONTON, 20. — Un arrêté ministériel adopté par la Législature de l'Alberta pour empêcher les actions contestant la validité des lois albertaines, à moins que l'autorisation en soit donnée par le Lieutenant-gouverneur-en-conseil, a été déclaré nul et sans effet par le juge W.-C. Ives, en cour supérieure, hier.

Rendant un jugement oral dans cette affaire, le juge Ives fixa les dommages à \$1 contre R.-P. Wallace, commis de la cour qui, d'après l'arrêté ministériel, refusa d'inscrire la cause de plainte contestant la validité de la législation.

Lorsque la requête d'inscription fut refusée. Mme Rachel Steen, de Uncas, Alberta, par l'entremise de son avocat, George H. Steel, prit une action en dommages contre M. Wallace. L'action était au montant de \$5,000, mais l'avocat Steel déclara qu'il serait satisfait d'un montant de \$1 pour dommages, pourvu que l'on déclare l'arrêté ministériel invalide.

Un enfant a l'oeil crevé par une fourche

EAST BROUGHTON, Québec, 20. — Un enfant de six ans, fils de M. Donat Beaudet, de cette localité, perdra probablement l'usage d'un oeil comme conséquence d'un accident survenu sur la ferme de son père hier. Pendant qu'il s'amusaît avec un râteau dont le manche était brisé il trébucha et le bout du manche pénétra l'organe visuel du petit.

Une vingtaine de "slot-machines" saisies à St-Jean

Opérations simultanées

Le major Poirier, de la Police provinciale assisté d'une douzaine de ses hommes a fait hier soir, vers 5 heures une descente dans divers restaurants de St-Jean. Au cours de cette descente, une vingtaine de "slot-machines" ont été saisies. Bien que les dispositions prises par la police aient été particulièrement étudiées, les saisies ne furent pas sans provoquer en certains endroits quelques troubles. C'est ainsi que rue St-Charles l'agent Pinsonneault qui avait la garde de l'automobile de la police dut faire usage de son revolver pour empêcher un groupe d'individus de s'emparer de la voiture. Il dut même demander l'assistance de la police municipale. Le constable Roy, de la police de St-Jean se rendit sur les lieux et parvint à maintenir en respect un groupe de 300 personnes qui s'étaient massées devant le restaurant croyant à un "hold-up".

Les appareils saisis ont été transportés au Palais de Justice où ils ont été mis en lieu sûr. Parmi eux se trouvent notamment trois "tables à boules".

Cette opération de police a été menée avec une méthode parfaite, tous les agents opérant simultanément dans les divers restaurants ne permettant pas ainsi aux restaurateurs de se prévenir réciproquement par téléphone.

On a tout lieu de croire que des procédures spéciales seront prises contre les restaurateurs qui ont tenté d'entraver la police dans l'exercice de ses fonctions.

Une causerie de M. Gardiner à Westmount

Les traverses de bois ne sont pas les seuls supports des voies de chemins de fer, a déclaré hier soir, M. Albert A. Gardiner, directeur adjoint du service des voyageurs du Canadien National dans une conférence prononcée devant l'Association des hommes d'affaires de Westmount; ces voies reposent aussi sur l'attache ment que le public a pour un système de transport qui a fait ses preuves en toute saison et sur l'amitié qui lie les hommes de chemins de fer de tous rangs avec le public voyageur".

Comme preuve de l'intérêt que le public témoigne au chemin de fer M. Gardiner signale le nombre de personnes qui visitent les nouvelles locomotives et les nouvelles voitures de chemin de fer et le nombre de celles qui profitent des excursions de fins de semaine.

Aujourd'hui

- Congrès de l'U.C.C. à la Pa-lestre Nationale.
- Conférence de M. Henri Bour-rassa à l'auditorium du Plateau.
- Assemblée des conservateurs de Verdun, ce soir, à la salle La-fleur.

Les personnes arrêtées dans des maisons de pari devront comparaître personnellement

Les personnes qui sont arrêtées dans des établissements de "bookies" doivent comparaître en personne. C'est du moins ce qu'a soutenu Me Oscar Gagnon, avocat de la Couronne, lors de la comparution devant le juge Enright de Walter Muirhead, accusé d'avoir tenu un établissement de "bookie" au No 4931 rue Notre-Dame est, où 15 personnes furent arrêtées sous l'accusation d'avoir été trouvées sur les lieux.

A l'appel — sa cause, Muirhead enregistra un plaidoyer de non-culpabilité.

Mais, on apprenant que les personnes "trouvées" avaient enregistré un plaidoyer de non-culpabilité devant la Cour par un avocat, sans qu'aucune de ces personnes ne soit présentée elle-même, Me Oscar Gagnon protesta vivement.

"Lors de la descente de la police hier soir, dit l'avocat de la Couronne, toutes les personnes présentes furent averties qu'elles devaient se présenter elles-mêmes devant la Cour. Au lieu de se conformer à cet ordre, elles s'informèrent au prétendu tenancier qui leur dit que ce n'était pas nécessaire."

La Cour accéda à la demande de la Couronne de prendre note du défaut de chacun des accusés à son dossier. "Je n'entends pas demander la confiscation des cautionnements, ajouta Me O. Gagnon, mais je demande que le défaut soit constaté."

Le cautionnement du tenancier présumé a été fixé à \$500 et pour les "trouvés" le juge a fixé soit un dépôt de \$52.50 ou un cautionnement de \$200 pour chacun. Le procès a été ajourné au 27 octobre.

Deux tenanciers de maisons de désordre qui plaideront coupables ont été condamnés à \$50 d'amende et six femmes trouvées dans ces maisons se virent condamner à \$20 d'amende, plus les frais.

L'ESPOIR RENAIT

(Dernière heure)

PARIS, 20. — La proposition faite devant le comité de non-intervention, par le comte Dino Grandi, ambassadeur italien en Angleterre, a l'effet d'envoyer une commission internationale en Espagne



DINO GRANDI

pour étudier la situation des volontaires, a été reçue favorablement au Quai d'Orsay. On étudie actuellement dans quelles conditions pourrait travailler cette commission en Espagne.

On reconnaît l'acceptation par l'Italie d'une telle commission et on espère que l'entente se fera définitivement. La situation semble prendre une meilleure tournure. L'atmosphère est à la paix.

Cas de typhoïde dans la région de Mégantic

QUEBEC, 20. — Le docteur Emile Nadeau, sous-ministre de l'Hygiène du gouvernement provincial, a annoncé aujourd'hui que l'épidémiologiste provincial, le docteur R. Foley et un médecin du service de la Santé, avaient été dépêchés dans le comté de Mégantic pour faire enquête sur la rumeur d'une épidémie de fièvres typhoïdes.

Eddie Labonté subit son procès aux Assises

La fraude des liqueurs

Hier matin a commencé devant le juge Duranleau, aux Assises de la Cour du Banc du Roi, le procès d'Eddie Labonté, de Montréal, accusé de conspiration avec Harry Feinberg pour frauder le gouvernement fédéral de \$3,900 de droits d'accise en pratiquant la fraude des liqueurs.

Des témoignages reçus au cours de la journée d'hier, il découle que Labonté s'était informé à la Diamond Truck Company au sujet du transport à Drummondville de dix bidons qui furent saisis ultérieurement par la Gendarmerie Royale et qui auraient contenu de l'alcool de contrebande. Ces bidons auraient été expédiés de Toronto ayant été déclarés comme contenant de "l'anti-freeze". Ils seraient parvenus à Montréal le 19 octobre et suivant M. Bertrand directeur de la compagnie Diamond Truck Company c'est bien Labonté qui serait venu s'informer à ses bureaux du transport des bidons adressés à un M. Alphonse Beaudoin de Drummondville. Il identifia l'homme qui s'était présenté comme étant Beaudoin. St-Onge, chauffeur de la même compagnie fut questionné sur l'envoi des bidons par Labonté, au cours d'un voyage de ce chauffeur.

Me Ivan Sabourin occupa pour la Couronne. Me Philippe Monette, C.R., occupa pour la défense.

Me Ivan Sabourin occupa pour la Couronne. Me Philippe Monette, C.R., occupa pour la défense.

Les massacres quotidiens en Russie soviétique

PARIS, 20. (dép. part.) — Les massacres quotidiens se poursuivent en Russie, "terre de la liberté".

Hier le nombre des "justiciés" était de 21!

Aujourd'hui il est de 65! 86 personnes tuées en deux jours parce que coupables de ne pas adorer Staline, c'est tout de même quelque chose!...

Le communiqué officiel qui donne cette annonce, précise que:

"54 des exécutions ont eu lieu à Oulan Oudé, république mongole de Bouryat. On a prétendu que les condamnés travaillaient pour le compte du service secret japonais.

"9 hommes de "la droite" ont été fusillés pour s'être opposés en Carélie à un projet agricole du gouvernement."

On a bien lu: NEUF PERSONNES, CONSIDEREES DE LA DROITE, ONT ETE FUSILLES POUR S'ETRE OPPOSEES A UN PROJET AGRICOLE DU GOUVERNEMENT....

Voilà un pays — la Russie — où il ne fait pas bon être à l'opposition....

De son côté, le journal LE JOUR publie une information de Tallin, relatant la mort subite, à Moscou, de l'ambassadeur de l'U. R. S. S. dans cette ville, M. Oustinov, soupçonné par le Polit-Bureau de relations avec Trosky et mandat d'urgence à Moscou.

Cette dépêche ajoute:

"Peu à peu, le personnel de la légation avait quitté Tallin pour Moscou. Il y a un mois environ, le major Toupikov, attaché militaire, était rappelé à Moscou et arrêté. Le deuxième secrétaire d'ambassade, Lapinsz, le suivait peu après et lui-même tombait dans les mains du Québécois."

Le Dr Donat Melançon a été nommé médecin du service municipal d'hygiène. Le comité exécutif a adopté une résolution à cet effet mardi, lors de sa dernière réunion.

Une délégation d'ex-policiers à l'hôtel de ville

La question des pensions

M. le maire Raynault a reçu hier matin une délégation des anciens policiers et pensionnaires-policiers.

On sait qu'en 1935, les pensions des vétérans policiers ont été diminuées dans une large mesure et qu'en plus ils doivent contribuer encore au fonds de pension. L'association du fonds de pension de la police prétendait que ses finances étaient en péril, et le département provincial des assurances exigeait un rétablissement immédiat de la structure financière.

Plusieurs protestent contre le traitement qui leur a été imposé et soutiennent qu'il n'est pas justifié et que la majorité des policiers en service actif le déplorent également. Mais comme toutes les décisions sont données par vote ouvert, au lieu du scrutin secret, le vote n'est pas toujours l'expression du sentiment véritable des policiers, car il leur faut compter avec le vote des officiers supérieurs parfois, du moins c'est ce qui arrivait dans le passé.

Le capitaine Gauvin

Les délégués ont soumis des chiffres au maire. Aujourd'hui l'association reçoit des sommes considérables de ces diverses sources et il ne devrait pas y avoir de raison de diminuer le traitement des pensionnaires. Il est arrivé que par le passé, on a pratiqué le charbonnement, notamment en 1929 et en 1930, d'après l'ancien capitaine Gauvin, dans les cadres de la police soi-disant pour avoir du sang nouveau et on a accordé des pensions très considérables à certains officiers supérieurs, qui ont grevé lourdement le budget. Mais les pensionnaires sont victimes et non responsables de cette politique, et ils ne devraient pas avoir à en souffrir.

L'ex-capitaine Gauvin a dit qu'il avait été écarté parce qu'on voulait l'empêcher de faire des descentes dans certaines maisons et qu'il avait refusé. Il dit que le vote ouvert chez les policiers a été la grande plaie, car il a donné lieu à ce qu'on appelait le "vote rangé" où les policiers devaient s'aligner derrière leurs supérieurs qui eux faisaient présenter des motions à leur intérêt.

Félicitations du maire

"Je demanderai au conseil, dit M. Raynault, que la ville ne verse pas un seul sou pour le fonds de pension, tant qu'on n'aura pas établi officiellement le vote à scrutin secret pour les policiers".

M. Raynault félicite les vétérans d'avoir réclamé cette mesure si juste et raisonnable et dit que les policiers en service actif leur seront redevables de cette importante amélioration.

L'administration est prête à corriger toutes les injustices particulières commises envers les gens. Les délégués ont aussi fait remarquer que par le passé, non sous le chef de police actuel, mais sous des chefs précédents, on destituait trop aisément les policiers, sans leur donner la moindre chance de se défendre et de se disculper.

Une distribution pour les enfants pauvres

Samedi le 23 du courant, à 2 h. 30 de l'après-midi en la salle paroissiale de l'église Notre-Dame, 426 rue Saint-Sulpice, l'on fera la distribution de claques aux enfants infirmes sous les auspices de l'assemblée Dollard des Chevaliers de Colomb et la société pour enfants infirmes de la province de Québec. Les enfants de l'école pour enfants infirmes, de l'hôpital Children's Memorial, de l'école Victor Doré, de l'hôpital Ste-Justine et de la Société précitées participeront à cette distribution.

Assemblée des réparateurs de chaussures italiens

C'est ce soir, à 1231, rue DeMontigny est, coin Beaudry, que doit avoir lieu une très importante assemblée des réparateurs de chaussures italiens de Montréal.

L'ILLUSTRATION NOUVELLE

MEMBRE DE L'A. B. C.

Publiée et imprimée par la Fédération des Journalistes Canadiens Incorporée.

REDACTION ET ADMINISTRATION, 1121, rue Marie-Anne, est
Montréal

Case postale 1488. — Téléphone: FAIKIRK 1171

MONTREAL, JEUDI, 21 OCTOBRE, 1937

LA VRAIE LAIDEUR

L'organe officiel des "hommes nouveaux" vient encore de faire un long commentaire éditorial sur le grand malaise dont souffre l'Agriculture dans notre province.

Il se demande si on a étudié les causes morales et matérielles de ce malaise, de l'exode rural. Il demande qu'on enseigne au plus tôt l'amour de la terre à l'enfant, qu'on réforme l'enseignement agricole, qu'on organise une renaissance agricole, etc., etc.

Quelles découvertes soudaines! Il y a à peine un an et demi, les "hommes nouveaux" et leur journal claironnaient sur tous les tons que Québec était la province la plus avancée du pays au point de vue agricole, que le cultivateur québécois devait se trouver heureux d'avoir un sort aussi enviable, bref que tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Il est vrai qu'un grand chef des "hommes nouveaux", alors ministre de l'Agriculture, avait déclaré après une enquête minutieuse que l'Agriculture avait été conduite dans le chaos et le marasme depuis vingt ans; mais c'était sans aucun doute du pessimisme, car avec les "hommes nouveaux", il n'était pas possible que rien ne fût parfait.

A peine quinze mois après avoir déserté leurs postes de confiance et leurs responsabilités, par une nuit de panique, voici que ces "hommes nouveaux" trouvent que le système éducationnel établi par eux-mêmes doit être réformé, que leur propre enseignement doit être changé, que l'exode déclenché, propagé et entretenu par eux doit être arrêté.

Sur un cancer qui ronge la province depuis quarante ans, ils avaient mis des emplâtres et des fards. Maintenant que ces artifices ont été arrachés et que le peuple voit enfin clairement la situation et est appelé à en prendre conscience, les "hommes nouveaux", endormeurs d'un mal qu'ils n'ont jamais voulu guérir, crient leur horreur de le voir dans toute sa laideur. Et, parce que tous voient clair enfin, ils s'imaginent que leur époque de tromperie et de ténèbres sera oubliée à la vue publique de ses conséquences!

La "nouveau" de ces vieux coupables leur fait perdre jusqu'à la notion de la réalité, de l'espace et du temps. Ils croient que, pour leur plaisir, le peuple perdra subitement la mémoire et fermera les yeux sur le tableau encore récent d'une ère qui a pris fin dans le déshonneur, l'autodécomposition, la fuite humiliante, la honte de nommer les chefs encensés la veille et même de se souvenir de ce qu'on a été, reniant lâchement tout un passé, toute une école, toute une histoire, toute une hiérarchie.

Pendant quarante ans de régime d'assiette au beurre, de compromis avec la pègre et les chefs de "rackets", de patronage abusif et de népotisme, pendant que des douzaines de politiciens devenaient millionnaires alors que l'Etat devenait toujours plus pauvre et plus endetté, l'enfant le plus précieux de la province, le fils du sol, était ignoré, négligé, voire méprisé et qualifié de "paresseux". Quand il était question de fonds publics pour lui, c'était pour le corrompre, l'acheter, le salir.

Et ceux qui ont fait ça osent aujourd'hui, entre deux coups de serviette pour essuyer les tares qu'ils portent encore, venir pleurer sur le sort de l'homme des champs! Ils sont plus laids encore qu'on ne l'avait cru.

Le Propriétaire et son mal!



La police de Saint-Jérôme

Dans notre édition du seize octobre dernier, nous avons commenté en page éditoriale la triste aventure de trois jeunes gens condamnés à la prison pour avoir détruit une "slot-machine" dans laquelle ils avaient perdu leur argent.

Le procès de ces jeunes gens s'était instruit à St-Jérôme, mais l'infraction avait été commise à Lanthier, près de St-Donat, P. Q., de sorte que la police de Saint-Jérôme ne pouvait être mise en cause, contrairement à ce que pouvaient faire entendre nos commentaires.

Les lecteurs auront sans doute rectifié d'eux-mêmes et nous tenons à faire comprendre clairement que, si le procès a eu lieu à St-Jérôme, chef-lieu du district judiciaire, la police de St-Jérôme n'a été nullement en cause dans cette affaire et ne peut porter la responsabilité de ce qui s'est commis en-dehors des limites de sa juridiction.

LA SEMAINE DES PRODUITS CANADIENS

L'importance du ferme établissement de l'industrie canadienne a été soulignée par la déclaration faite par M. J.-W. Nicoll, président du Montréal Board of Trade. Sa déclaration coïncide avec le mouvement que l'on vient de lancer pour mettre en vedette les produits du Dominion, à l'occasion de la semaine et de l'exposition des Produits Canadiens. Cette campagne de publicité en faveur des produits faits au Canada sera la plus importante et la plus intensive que l'on ait vue en notre province. Elle commencera, le 3 novembre, avec la dixième exposition annuelle des Produits Canadiens à la Sun Life, à Montréal, et durera jusqu'au 13 du même mois. La semaine des Produits Canadiens couvrira la période du 8 au 13 du même mois.

D'après M. Nicoll, le Canada doit être un commerçant international pour vendre ses produits de la terre et ses matières premières. En retour, il se voit forcément induit à acheter des produits manufacturés par les pays qui achètent ses produits naturels; mais, toujours suivant la déclaration de M. Nicoll, le Canada devrait établir son industrie de telle sorte qu'il puisse à son tour exporter des produits manufacturés. On n'y parviendra qu'en encourageant largement l'industrie canadienne.

Le banquier Warburg est décédé à New-York

NEW-YORK, 20.—Felix M. Warburg, membre d'une puissante famille de banquiers et philanthrope en vue, est décédé ici aujourd'hui à l'âge de 65 ans. Il était le président de la firme Kuhn, Loeb and Company.

Il est décédé en sa demeure de la Cinquième avenue.

Un peu avant sa mort l'on rapporta de son bureau qu'il était re-



FELIX M. WARBURG

tenu chez lui par une attaque cardiaque de nature peu grave.

Né en Allemagne, où les familles Warburg et Oppenheim étaient très en vue dans le monde financier, il s'établit dans ce pays en 1894 et se fit naturaliser en 1900.

En 1895 il épousa Frieda Schiff, fille du banquier Jacob Schiff. De ce mariage naquirent une fille, Mme Carola Rotschild, et quatre fils.

Partie d'huîtres

L'Association Nationale Dorion organise une grande partie d'huîtres offerte à M. J.-Grégoire Bélanger, député de Montréal-Dorion, sous le haut patronage d'honneur de l'honorable M. Maurice Duplessis, premier ministre de la province de Québec.

Son honneur le maire Adhémar Raynault, l'échevin Zénon Lesage, une très nombreuse délégation de députés provinciaux, prendront part, le samedi 23 octobre 1937, à 8 h. 30 à la salle St-Jean, au coin des rues St-Dominique et Shamrock, à cette joyeuse manifestation qui promet d'être un véritable succès.

On peut se procurer des billets au Comité d'Organisation, 6407 rue Châteaubriand, CA, 3568.

SERVANTE CONDAMNÉE A SIX MOIS DE PRISON

Hier matin, devant le juge Amédée Monet comparait Muriel Keith, alias Muriel Kelly qui, le 3 septembre dernier avait été déclarée coupable de vol comme domestique au détriment de son patron M. Maurice Davis, boulevard Saint-Joseph auquel elle aurait dérobé deux paires de chaussures, une chemise de nuit, une robe de chambre en soie et autres vêtements ainsi que \$2.50 en argent.

Cette jeune fille blonde et aux allures brusques aurait fait diverses victimes dans des circonstances analogues dans les maisons où elle s'engageait comme servante. Le 3 septembre, le juge en raison du jeune âge de la délinquante, avait voulu user d'une mesure de clémence en ajournant au 20 octobre sa sentence.

Mais sans doute Muriel Keith ne fut pas touchée par la grâce et c'est amenée par la police d'Outremont qu'elle comparut pour entendre prononcer sa sentence.

Amenée devant la Cour elle protesta violemment déclarant qu'elle ne comprenait pas qu'on la condamne maintenant. Le juge prononça alors la sentence condamnant la jeune voleuse à six mois de prison avec travaux forcés ce qui ne fut pas du goût de Muriel Keith que l'on conduisit dans les cellules non sans difficulté.

Possession de spiritueux fabriqués illégalement

Le juge Desmarais a prononcé hier une condamnation à six mois de prison plus \$500 d'amende et les frais ou à défaut de paiement six autres mois de prison contre Robert Boucher, 5312 rue Drolet accusé d'avoir été trouvé le 27 juillet dernier en possession de spiritueux fabriqués ou importés illégalement contrairement aux dispositions du chapitre 52, section 169 de la Loi d'Accise. L'accusé avait été trouvé en possession de 16 gallons de spiritueux et en était à sa deuxième offense de cette nature.

Départ du "Duchess of Atholl" vendredi

Le "Duchess of Atholl" du Pacifique Canadien partira de Montréal vendredi à destination de Glasgow, Belfast et Liverpool, sous le commandement du capitaine W.B. Coyle. Plusieurs passagers s'embarqueront sur ce paquebot parmi lesquels on remarque le major général William B. King, de Londres, autrefois de l'armée canadienne; M. et Mme Hughes-Jones, Miss I. Kirkup, Mlle J. Goyette, Mme E. Mitchell, Miss Carol Diane Mitchell, M. David Blumner, M. James Walker et M. F.W.J. Sewell, de Montréal.

Le dernier descendant de Colomb tué par les Rouges

Le gouvernement espagnol fait assassiner le duc de Veragua parce qu'il est noble.—Protestations inutiles de pays américains.—Un document historique.

PARIS, 20. — Le dernier descendant de Christophe Colomb en ligne directe, le duc de Veragua, a été assassiné par les communistes d'Espagne, ainsi que son neveu, le duc de la Vega. Les pays hispano-américains pour lesquels les questions d'intérêts historiques sont importantes, tentèrent l'impossible pour sauver la vie de ces deux descendants en ligne directe de Christophe Colomb. Leurs efforts furent inutiles. Les meurtriers accomplirent leur œuvre et il ne restait plus pour les pays sud-américains que de protester contre ces crimes. Cette protestation fut formulée par l'ambassadeur chilien à Madrid, Son Excellence Aurelio Nunez Morgado, doyen du corps diplomatique. Il adressait la lettre suivante au président de l'Espagne rouge:

"Le 7 août (1936) j'avais l'honneur de rendre visite à votre Excellence au sujet d'une mission humaine qui m'était confiée par mon gouvernement. Pratiquement tout le groupe des nations hispano-américaines, par l'entremise de leurs représentants accrédités, s'unirent dans cette mission grandement significative afin de travailler à obtenir la libération de Christophe Colomb y Aguilera, duc de Veragua, et aussi du duc de la Vega, tous deux descendants en ligne directe de Christophe Colomb.

"Dans ma lettre adressée à votre Excellence en date du 11 août, je mentionnais que le gouvernement de l'Argentine avait placé à ma disposition le croiseur "25 de Mayo" afin de souhaiter la bienvenue à ces messieurs au nom des pays hispano-américains dès que votre Excellence déciderait de leur accorder la liberté. En plus, votre Excellence sait que le président de la république dominicaine, par l'entremise de son représentant à Madrid, M. Rafael-Cesar Tolentino, avait invité ces messieurs s'ils le désiraient à être résidents dans cette ville du sud-américain qui conserve pieusement la maison familiale des Colomb dans le Nouveau-Monde.

"Après ma visite, je fus informé que le duc de Veragua et le duc de la Vega étaient détenus jusqu'au 10 août au centre socialiste du sud, 50 rue Velasquez. Trois jours après avoir eu l'honneur de vous faire part de la mission qui m'avait été confiée et après avoir longuement attendu une réponse de votre Excellence, j'apprends la mort, dans des circonstances que je préfère ne point mentionner, des descendants de ce grand et glorieux héros que les peuples américains voulaient protéger. J'ai reçu la nouvelle avec une profonde émotion et une grande consternation.

"Je n'insisterai pas, Excellence, sur la peine et le regret qui rejailit actuellement à cette heure grave sur ces nations et leur représentant à Madrid, dont l'initiative, quoique noble, juste et inutile, était inspirée par-dessus tout par son amour pour l'Espagne, pour l'Espagne en entier, et pour le peuple espagnol sans distinction.

Voyage à Québec

A l'occasion de la fête de la Toussaint, un groupe de chorales fera un voyage à Québec et Sainte-Anne de Beaupré par autobus. Le départ se fera dimanche le 31 octobre à 7 h. 30 du matin. En allant le voyage se fera par la rive sud. Elles visiteront les villes de St-Hyacinthe, Drummondville, Victoriaville, Plessisville pour continuer jusqu'au pont de Québec, où elles arriveront vers la fin de l'après-midi. Lundi, la Toussaint, messe à Sainte-Anne de Beaupré, visite de l'endroit.

Au retour, elles arrêteront aux chutes Montmorency, les Martyrs Canadiens à Giffard, le Cap de la Madeleine, Trois-Rivières, Louiseville et Berthier. Le public est invité. Pour informations et réservations, veuillez communiquer avec la secrétaire du comité à CA. 0795.

"Je n'insisterai pas non plus, je le répète, sur la grande consternation que cette terrible et irréparable infortune provoquera dans tout le monde civilisé, quoique je sois assuré qu'il affecte surtout le peuple espagnol et son gouvernement, qui seront, je n'en doute pas, les premiers à condamner cet acte infâme, une disgrâce pour la nation espagnole.

Comme ambassadeur d'un pays fils de l'Espagne et aux noms de tous mes honorables collègues, je soumetts ces mots de protestation à votre Excellence et aussi désire exprimer ma grande peine de l'insuccès de ma mission.

"J'ai l'honneur de vous présenter mes souhaits les plus cordiaux.

AURELIO NUNEZ MORGADO.
Cette lettre demeurera un document historique et une preuve additionnelle que le gouvernement communiste d'Espagne détruit systématiquement toutes les personnes et les choses qui s'identifient avec la gloire et les plus belles traditions de la véritable Espagne.

M. Georges Caron répond à l'échevin L.-O. Jalbert

Un petit différend s'est élevé entre l'échevin Georges Caron, de Maisonneuve et l'échevin L.-O. Jalbert d'Hochelega. Voici les faits. M. Jalbert aurait prononcé un discours au Club ouvrier Maisonneuve et aurait reproché à l'échevin Caron d'avoir refusé les fonctions de maire-suppléant de la ville de Montréal, en faveur de l'échevin israéliite Max Seigler. M. Jalbert aurait de plus déclaré qu'il fut le seul échevin à protester contre la nomination de M. Seigler au poste de pro-maire. L'échevin Caron de son côté fait une mise au point. Il dit qu'il n'a jamais résigné en faveur de l'échevin israéliite et qu'en second lieu M. Jalbert n'a pas eu à se prononcer contre la nomination de M. Seigler puisque ce dernier fut élu maire-suppléant, à l'unanimité du conseil. M. Caron dit qu'il ne veut pas soulever la question de races mais il tient à faire cette mise au point.

Une invitation à la jeunesse montréalaise

A l'occasion du jubilé épiscopal de Son Excellence Mgr Gauthier, archevêque coadjuteur de Montréal, l'A. C. J. C. diocésaine donne rendez-vous à l'église Notre-Dame, à toute la jeunesse masculine et féminine de Montréal, dimanche le 24 octobre, pour présenter ses hommages à son Excellence.

La démonstration commencera à 7 h. 30 du soir, pour se terminer vers 8 h. 30. Le texte de la veillée de prière sera distribué aux portes de l'église avant la réunion.

Présentation de trophées

Au cours de la journée de sécurité industrielle qui aura lieu lors de la tenue de la dixième conférence annuelle de Sécurité à Montréal, en l'Hôtel Mont-Royal, les 4, 5 et 6 novembre prochains, il y aura présentation de neuf trophées et coupes aux diverses compagnies qui sont sorties gagnantes du concours Inter-usines tenu chaque année par l'Association de Québec pour la Prévention des Accidents du Travail; cette présentation se

M. HENRI BOURASSA AU PLATEAU CE SOIR

C'est ce soir à 8 h. 30 précises que M. Henri Bourassa donnera la conférence si longuement attendue du public montréalais sur les troubles de 1837.

L'intérêt que soulève cette conférence est intense. Dimanche dernier, les patriotes de 1937 se réu-



(Photo Damas)

nissaient sur la tombe de Papineau pour lui rendre hommage.

Ce soir, ce grand patriote de 1837 leur parlera par la voix de son petit-fils, M. Henri Bourassa.

L'admiration que l'on éprouve à l'endroit de Papineau et des Patriotes de 1837 est-elle légitime? Est-elle exagérée? Est-elle insuffisante? Autant de questions auxquelles répondra notre grand tribun national.

M. Germain Lefebvre, artiste invité, se fera entendre dans un programme des plus adaptés à la circonstance.

Grâce à la bienveillance de la Compagnie des Tramways de Montréal, un service d'autobus sur l'avenue Calixa Lavallée, reliera l'Auditorium du Plateau aux rues Rachel et Sherbrooke.

Les billets seront en vente à partir de 6 heures à l'Auditorium du Plateau.

Cette conférence ne sera pas radiodiffusée. (Communiqué.)

GAIN DE CAUSE POUR LA M. L. H. AND P.

Le juge Guilbeault, en Cour supérieure hier après-midi, a débouté une poursuite en réclamation de \$374 de dommages-intérêts pour prétendue arrestation injustifiée qui avait été intentée à la Montreal Light Heat & Power par Jean-Léo Saint-Pierre, récemment acquitté en Cour de police après y avoir été traduit sous l'accusation de s'être approprié illégalement de l'énergie électrique de la compagnie.

En rendant jugement le juge a déclaré que la compagnie n'avait pas agi malicieusement dans le cas de Saint-Pierre, qu'elle avait exercé un droit légal après avoir pris toutes les précautions nécessaires avant de porter plainte contre le demandeur. Il ajouta qu'il n'avait aucune hésitation à débouter l'action mais qu'il n'obligerait pas le demandeur à assumer les frais de la cause parce que la compagnie avait manifesté le désir qu'il en fut autrement.

Syndicat du chapeau

Le Syndicat du chapeau tiendra une très importante assemblée, demain soir, à 1231, rue DeMontigny est. M. David Côté, agent d'affaires, soumettra à la considération des membres, un important rapport. Il y aura aussi maintes questions du plus haut intérêt pour tous les ouvriers de cette industrie.

fera au déjeuner de sécurité industrielle, la deuxième jour du congrès.

Les remboursements des intérêts sur ces taxes

On sait que la ville de Montréal a exigé un taux de 6 et de 7 p.c. sur les arrérages de taxes jusqu'à ce que le gouvernement provincial ait avisé la cité de ne percevoir que 5 p.c. Voici comment les propriétaires seront remboursés.

Les remboursements seront effectués de la façon suivante:

1o. Le montant représentant cette différence dans les intérêts sera appliqué à compte des comptes de taxes dues par les contribuables à la Cité de Montréal;

2o. Le montant représentant cette différence dans les intérêts sera remboursé aux contribuables qui ne sont redevables d'aucune taxe à la Cité de Montréal.

Les contribuables sont priés de bien vouloir attendre au 13 novembre prochain avant de réclamer ce qui leur est dû, afin de permettre au département des Finances d'accélérer le plus possible le travail que ces ajustements nécessiteront et éviter tout retard et tout malentendu.

Que ferait notre ville de Montréal sans son hôpital Sainte-Justine ?

Après trente années de développements merveilleux, l'Hôpital Ste-Justine est, aujourd'hui, l'un des mieux organisés, matériellement et scientifiquement, pour lutter contre les maladies qui s'attaquent à l'enfance. L'institution fait un si grand bien à notre ville qu'il est toujours à propos de se demander après S. E. l'Archevêque auxiliaire de Montréal "Que ferait notre ville de Montréal sans son Hôpital Sainte-Justine?"

Pour fonder, développer et maintenir l'Hôpital Ste-Justine la charité publique a fait sa part si généreusement, qu'aujourd'hui, par ses 500 lits, par tous ses services médicaux, par ses laboratoires, par son service social et son dispensaire, Ste-Justine est, un centre admirable dont la bienfaisance rayonne bien au-delà des limites de notre ville. Le nombre des petits qui y ont été traités, jusqu'ici, est incalculable, tout particulièrement de ceux que la maladie va frapper aux foyers pauvres.

Chaque année, Ste-Justine voit sa tâche s'accroître lourdement. En ces temps que nous traversons, l'œuvre de Ste-Justine doit être développée et encouragée plus que jamais pour qu'elle soit en mesure de répondre à tous les besoins.

Comme par les années passées, Ste-Justine poursuit, en octobre, sa campagne de la Journée du Dollar. Cet appel, c'est l'appel de milliers d'enfants pauvres et malades, comme de milliers de parents éplorés qui vous supplient de donner généreusement pour qu'ils guérissent.

Ste-Justine, qui a soulagé tant de maux et s'est penché sur tant de misères, ne doit pas sentir une entrave à sa miséricordieuse charité; il faut que Ste-Justine puisse ouvrir ses portes encore plus grandes à l'enfance qui souffre. Donnons donc généreusement à l'Hôpital Ste-Justine toute l'aide qu'il mérite tant et dont il a si grand besoin. (Communiqué.)

L'APPEL DE LA MAISON JARRY EST ENTENDU

OTTAWA, 20. — La Cour suprême du Canada a pris aujourd'hui en délibéré un appel inscrit par la maison Jarry & Frère de Montréal au sujet d'un jugement de \$12,200 rendu contre la compagnie à la suite d'un accident d'auto survenu le 27 avril 1934. Georges Pelletier avait obtenu jugement en sa faveur pour blessures subies lorsqu'il fut heurté par une automobile de Jarry & Frère et conduite par M. H. Beauchamp, un vendeur.

Fête à M. et Mme C. Dorr

M. et Mme Charles Dorr, de Beauharnois, célébraient samedi dernier leur 20e anniversaire de mariage. A cette occasion leurs parents et leurs amis organisèrent une fête intime qui remporta un beau succès. Assistaient à la fête: M. et Mme Charles Dorr, Mme Angéline Dorr, Mlles Marguerite Blanche, Françoise et Chantal Dorr MM. Pierre, Philippe et Yvon Dorr; M. et Mme M. Robineault, M. et Mme Oscar Loiselle, Mlle Clémentine L'Africain, M. et Mme Emile Bussière, M. et Mme Alphonse Loiselle, MM. Guy et Gérard Loiselle, Mme Antonio H. Bordeleau, M. Urgèle Charrette, M. et Mme F. Chartrand, M. et Mme Noé Brunet, M. et Mme A. Plouffe, M. Léveillé, Mme Trefflé Beaudry, M. le curé Emery Provost, M. et Mme Armand Loiselle, Mme Vve Philippe Loiselle, M. Wilbrod Bordeleau, M.

UN BEL EXEMPLE DE SOLIDARITE

Il y a quelques mois, un colon des Laurentides voyait sa maison rasée par l'incendie. Il dut se sauver avec sa famille, en pleine nuit, sans même avoir pu sauver les vêtements indispensables. Ancien combattant, il fit appel à la Légion Canadienne, qui lui envoya une somme suffisante pour s'habiller, lui et sa famille.

C'est un des nombreux cas où les sommes récoltées le 10 novembre, jour du coquelicot, soulagent la misère d'anciens combattants. Le seul district de Montréal exigerait chaque année vingt-cinq mille dollars. Malheureusement, on obtient à peine la moitié de ce montant. Il faut bien avouer que cela est dû pour une bonne part à l'indifférence des Canadiens-français pour l'œuvre philanthropique de la Légion Canadienne. Et cependant plus de cinquante pour cent des vétérans assistés dans notre province sont des Canadiens de langue française.

Le 10 novembre, il y va de notre honneur de donner généreusement. Les tirades les plus éloquentes sur les vertus de notre peuple ne valent pas le geste de celui qui donne largement aux œuvres de charité. On l'oublie trop souvent. Le 10 novembre, songeons à nos anciens combattants dans le besoin.

(Communiqué.)

et Mme A. Lemieux, Mlle Ernestine Renaud, M. et Mme Paul Favreau et Mme A. Renaud, etc.

HÔTEL PLAZA

446, Place Jacques-Cartier — MARquette 9331

Notre repas à 40¢ est le meilleur à Montréal

Tél.: FRontenac 8161

Art. Landry

DIRECTEUR DE FUNERAILLES
SERVICE D'AMBULANCE
528, rue RACHEL EST

CE QUI SE PASSE À L'ÉTRANGER

L'ESPOIR D'UN ACCORD POUR LES VOLONTAIRES SUBSISTE TOUJOURS

LES FAITS

— Pendant toute la journée d'hier on a discuté à Londres et dans les chancelleries un peu dans le vide... puisqu'il n'y a pas encore de résultats.
— Les difficultés sont encore grandes... mais...
— ... on ne désespère pas de parvenir à un accord.
— Un journal français précise la politique de la Grande-Bretagne en Espagne.

PARIS, 20. (dép. part.) — Encore une journée de palabres, d'agitations, de fausses nouvelles et surtout de bruits sensationnels mis habilement en circulation par les agents soviétiques qui, comme on s'en doute, sont à l'affût de tout ce qui peut diviser les puissances au sujet de la discussion sur le rappel des volontaires étrangers d'Espagne, afin de créer de la discorde et un danger de conflit.

Les faux bruits

Faisons d'abord table rase de tous les faux bruits parmi lesquels il faut immédiatement comprendre celui d'après lequel l'Italie et l'Allemagne auraient occupé l'archipel Columbretes et l'île d'Alboran, placés près du détroit de Gibraltar, afin de s'en faire deux bases navales.

Le gouvernement de Rome et celui de Berlin ont démenti. Mais indépendamment de cela le simple bon sens suffit à démontrer que pour accomplir un tel geste, il faudrait admettre que l'Italie et l'Allemagne veulent faire éclater la guerre.

Or il faut le répéter à satiété; il n'y a qu'un pays qui veut la guerre: c'est la Russie Soviétique.

L'attitude de la Grande-Bretagne

Pour s'en rendre compte, il n'y a qu'à observer l'attitude de la Grande-Bretagne, que LE JOURNAL précise de la manière suivante dans un article très documenté de son correspondant londonien.

"Les porte-parole de l'opposition réclament tapageusement l'ouverture de la frontière des Pyrénées et ils demandent que la France et l'Angleterre ravitaillent ouvertement les rouges.

"Cette argumentation risque, en raison de la diffusion qu'on lui donne peut-être, de passer pour l'expression des intentions gouvernementales britanniques. Il serait déplorable qu'il en fût ainsi, car elle est à peu près à l'opposé des desseins officiels de l'Angleterre.

"Dire que l'Angleterre ne veut pas d'un triomphe fasciste étranger en Espagne, est parfaitement fondé; dire que l'Angleterre s'est assigné pour tâche de faire maintenir l'intégrité territoriale de l'Espagne, est encore parfaitement fondé, aujourd'hui peut-être même un peu plus qu'hier.

"Mais l'erreur consisterait à conclure de ces propositions que l'Angleterre veut favoriser le gouvernement de Valence en lui donnant le moyen matériel militaire de faire échec au mouvement Franco.

LA CARICATURE ETRANGERE



CHEZ LE PERCEPTEUR

— Quelle raison invoquez-vous pour être exempté d'impôts ?
— Ça me contrarie de payer...

(LE JOURNAL, Paris)

(Dessin de R. Guérin)

La Grande-Bretagne entend que la question ne soit pas ainsi posée; pour elle, le drame espagnol doit être réglé entre Espagnols et, pour beaucoup d'Anglais informés, c'est ainsi qu'il le sera; pour elle encore, qui a, répétons-le, de vivants intérêts économiques à défendre en Espagne, il serait de la dernière imprudence de préférer délibérément Valence à Salamanque avant de connaître l'issue nationale du conflit. (A ce sujet, la rumeur qui court à Londres, selon laquelle le gouvernement anglais, poursuivant ses approches commerciales avec l'administration de Franco, serait prêt à envoyer à Salamanque une sorte de délégué commercial, serre de trop près la vraisemblance pour qu'on ne la relève pas).

"C'est dire le peu de faveur que rencontre à Londres l'éventualité d'une ouverture de la frontière pyrénéenne; aux considérations signalées plus haut, et qui sont en quelque sorte particulières aux Anglais, s'en ajoutent d'autres, d'une portée internationale, accessibles à tous: l'ouverture de la frontière pyrénéenne n'aurait pas beaucoup plus d'une valeur de symbole; valeur déplorable, puisqu'une fois son effet moral produit, elle n'apporterait pas une aide véritable au camp qu'elle entend favoriser; bien plus, demeurant à peu près stérile sur le plan pratique, elle deviendrait singulièrement dangereuse sur le plan politique; ce serait un précédent périlleux, une invitation chaleureusement acceptée par ceux qui n'attendent qu'une occasion qui les excuse pour intervenir massivement et par conséquent donner ouvertement au conflit espagnol le tour que l'Angleterre comme la France doivent éviter le plus soigneusement".

Les pourparlers

Quant aux pourparlers diplomatiques qui se sont déroulés à Londres au sein du sous-comité de la non-intervention et en dehors, ils

Ce que la France attend maintenant

PARIS, 20. — (dép. part.) — On discute encore et l'on commente largement le résultat des élections cantonales qui viennent d'avoir lieu. Et si les statistiques officielles s'efforcent de mettre en valeur le caractère très "front populaire" des élections, il y a une vérité qui s'impose à tous: c'est que la France a donné par son vote, orienté nettement vers l'aile droite du Front Populaire, une preuve nouvelle de son sens de modération.

— Qu'attend maintenant la France? se demande l'ancien ministre M. Paul Raynaud dans un article paru dans le JOURNAL. Et M. Paul Raynaud constate:

"Jusqu'à-là, le parti socialiste avait affirmé son intention de prendre le corps électoral comme arbitre dans le différend qui avait éclaté, en juin dernier, entre le Sénat et lui et qui l'avait contraint à abandonner la direction du gouvernement. Il avait crié: "Sus au Sénat et à sa politique!"

"Or, voici qu'à Rambouillet, les onze ministres socialistes, y compris les chefs du parti, MM. Léon Blum et Paul Faure, se sont associés à la rédaction d'un communiqué qui est un excellent résumé de la politique du Sénat. Sur cette politique, tous les ministres

n'ont pas encore abouti à un résultat. Mais grâce à l'énergie déployée par la Grande-Bretagne on pense que l'on finira bien par parvenir au résultat escompté.

Dépourillé de toute littérature, le conflit reste le suivant:

L'Italie se prétend toujours prête à retirer un certain nombre de volontaires, mais demande que les Rouges en fassent autant.

— La pendule, le thermomètre et le télescope furent inventés par Gallée qui naquit le 15 février 1564.

sont aujourd'hui d'accord. Bien plus, ils ont pris l'engagement de ne pas se prévaloir du résultat des élections cantonales pour demander une modification de la politique ni de la composition du gouvernement.

"Dès lors, l'enjeu du scrutin était singulièrement réduit. La bataille politique perdait son intérêt essentiel puisque, voter pour le Front populaire, c'était voter pour la politique du Sénat.

"Malgré cette louable modération, le corps électoral a jugé qu'il était plus sûr de voter pour l'aile droite du Front populaire.

"Ainsi, le pays tend vers une unanimité sur les choses essentielles, qu'à défaut du raisonnement, l'instinct de la conservation lui imposerait. Il y a quelque chose d'étonnant à voir le péril commun faire se rapprocher des mains qui ne savaient même pas, au départ qu'elles allaient les unes vers les autres.

"Voilà donc le gouvernement définitivement débarrassé de la menace que faisaient peser sur lui les élections cantonales.

"Maintenant, il faut agir. "A l'intérieur, les prix montent, nous allons, pour les raisons que nous avons dites ici même, entrer de nouveau, si nous persévérons dans la politique actuelle, dans le cycle infernal de la hausse des salaires et de la hausse des prix.

"A l'extérieur, dans cette malheureuse affaire d'Espagne n'ayant joué sur aucun des deux tableaux, nous avons perdu sur les deux. Et pourtant, l'Espagne a, du fait de l'Afrique française et de son armée, un intérêt plus vital pour nous qu'elle n'en avait pour l'Angleterre au temps où l'Amirauté fit fusiller l'amiral Byang pour avoir perdu les Baléares...

"Dans tous les domaines, plus de pause, l'action!"

C'EST AU TOUR DES CHINOIS DE PRENDRE L'OFFENSIVE

LA SITUATION

— Les Chinois prennent à leur tour l'offensive aux environs de Shanghai, avec succès. Mais c'est un succès local.
— Une armée mongole s'apprête à marcher contre les communistes.

WASHINGTON, 20. — (dép. part.) — Bien que les artilleries japonaises aient copieusement arrosé les environs de Shanghai tuant 16 étrangers et frappant surtout le quartier chinois de Chapel, les infanteries nipponnes ne sont pas entrées en action.

Plus au sud, au contraire, ce sont les Chinois eux-mêmes qui sont passés à l'offensive avec un certain succès puisqu'ils ont réussi à déloger les Japonais de leurs tranchées sur une longueur de plusieurs milles.

Néanmoins, ce succès purement local n'a pas été suivi d'autres faits d'armes.

Par contre la situation semble se préciser de plus en plus en Mongolie où la population manifeste nettement la volonté de s'organiser sous le guide des Japonais pour combattre les communistes.

On annonce officiellement aujourd'hui la formation d'un gouvernement mongol autonome au nord de la Chine. La capitale de ce nouveau gouvernement sera à Kwei-hua, dans la province du Suiyuan, et le prince Teh, souverain héréditaire des tribus de la région, sera probablement désigné comme chef.

Les princes mongols du Suiyuan ont déjà proclamé leur désir de "renverser l'oppression de la Chine", d'annihiler le communisme et de libérer leurs tribus.

Les Japonais dominant presque tout le nord de la Chine, le nouveau gouvernement de la Mongolie intérieure sera probablement limité pour le moment aux provinces de Suiyuan et de Chahar.

Depuis 1930, le prince Teh s'est contenté d'un maigre territoire autonome.

DES TROUBLES SERIEUX ECLATENT A BETHLEEM

PARIS, 20. — (dép. part.) — Les nouvelles de Palestine signalent que les troubles et les actes de terrorisme des Arabes continuent. Des tireurs arabes n'ont pas craint pas craint de tirer aujourd'hui en plein jour sur le poste de police tout près de l'église de la Nativité à Bethléem. Les policiers ont répondu en tirant sur les terroristes.

Une bombe a été lancée dans la direction d'un groupe de policiers juifs alors qu'ils entraient dans leur petite à Safed. Mais personne n'a été blessé.

On mande que le "pipeline" qui sert à l'adduction du jétrole de l'Irak a été percé de balles, la nuit dernière, tout près de Nazareth.

On n'a pas ailleurs aucune confirmation de la nouvelle d'après laquelle le grand Mufti, qui s'est échappé de Palestine, ait été invité par Mussolini à aller à Rome, ainsi que le prétendent différents journaux.

1937

JOURNÉE du DOLLAR

1937

"POUR QU'ILS GUERISSENT!"

DONNEZ GENEREUSEMENT A L'OEUVRE DES PETITS MALADES DE

l'Hôpital Sainte-Justine

Il ne s'agit pas des Frères de Saint-Gabriel

Une erreur regrettable nous faisait dire hier, dans le compte-rendu de l'inscription d'une poursuite contre un instituteur, de la part du père d'un élève de l'école St-Dominique, que cette institution était sous le contrôle des Frères de St-Gabriel. Cette école n'est pas dirigée par les Frères de St-Gabriel et nos lecteurs sont priés d'en prendre note.

Me Paul Gouin annonce une campagne d'éducation populaire

Me Paul Gouin, chef de l'Action libérale nationale, inaugurerait hier midi la série de ses déjeuners-causeries à l'hôtel Pennsylvania. M. Gouin a annoncé que le but de ces réunions était la création d'un conseil économique officieux. Chaque semaine, un citoyen sincère et compétent viendra exposer sa doctrine, même si elle est contraire à celle du mouvement de M. Gouin ou à celle du conférencier qui l'aura précédé.

"La constitution d'un conseil économique officieux, dit-il, tel est donc notre premier but. Il ne s'agit pas, et je tiens à souligner tout particulièrement ce point, d'un mouvement politique.



M. PAUL GOUIN (Photo Dumas)

"Il s'agit d'un mouvement strictement social et économique auquel sont invités à collaborer tous les hommes sincères à quelque parti politique qu'ils appartiennent. Et comme preuve qui est en même temps un gage de succès, j'ai le plaisir de vous annoncer que la conférence de mercredi prochain, sera M. l'abbé Auguste La Palme, ici présent, qui nous parlera d'un sujet d'une brûlante actualité: "La formation de notre corps professoral".

ECOLE D'ART ORATOIRE

"Mais, la constitution d'un conseil économique officieux n'est pas notre seul but. Nous poursuivons en même temps une autre fin, celle de former chez nos gens des conférenciers intéressants et compétents.

"Dans ce but, nous inviterons ceux qui le méritent par leurs capacités, à nous donner des causeries. Cela leur permettra aussi de se familiariser avec l'art oratoire tout en les forçant à se mieux renseigner sur les sujets qu'ils auront à élaborer.

"Tel encore, je ne voudrais pas médire de nous-mêmes, mais il faut bien admettre, une fois de plus, que le Canadien-français, de façon générale, a une sainte horreur de l'effort intellectuel. Tous tant que nous sommes, nous n'aimons pas beaucoup à étudier les questions un peu arides, comme par exemple les sciences économiques et sociales. Nous nous abandonnons volontiers, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, à la théorie du moindre effort.

"Donc, nos déjeuners-causeries hebdomadaires serviront aussi d'école de formation oratoire et intellectuelle pour nos compétences en puissance en leur fournissant l'occasion, le stimulant nécessaire."

TABLE D'HONNEUR

Outre M. Gouin, on remarquait à la table d'honneur M. l'abbé Auguste La Palme, autrefois de la Commission des écoles catholiques de Montréal; MM. René Morin, président de la Chambre de commerce de Montréal; Philippe Girard, président des syndicats catholiques et nationaux, de Montréal; André Montpetit, Hermas Bastien, André Laurendeau, T.-W. Lavoie, le docteur Noël, de Sherbrooke, ainsi

L'hon. H.-L. Auger visite les colons de la côte nord

Accompagné du député provincial de Charlevoix, le Dr Arthur Leclerc, l'honorable H. L. Auger, ministre de la Colonisation, a visité les colons établis sur les rives et parfois à l'intérieur des terres, dans des plaines ou sur des plateaux fertiles de la côte nord.

Le voyage fut des plus intéressants pour le ministre qui allait, pour la première fois, dans cette région, connue depuis fort longtemps, puisqu'on y retrouve quelques-uns des plus vieux établissements québécois. C'est dans cette vieille région, vide de population, qu'on a établi des colonies nouvelles.

Un autel précieux

Aux Îles Jérémie, le ministre, en amateur de nos reliques historiques, a pu admirer un autel de bois, sculpté en France au 17ème siècle. Il servait aux offices religieux d'une chapelle construite à cet endroit, mais disparue depuis des années. Il y reste encore quelques ornements, entr'autres, un crucifix en argent massif et orné de fleurs-de-lys. Le tout se trouve dans la pauvre maison d'un pêcheur, au milieu des légumes, des agrès de pêche et de débris de toutes sortes.

La place d'une relique comme celle-ci est au Musée provincial, ou encore au Musée canadien des Missions, si jamais nous en avons un.

"Pourquoi pas," dit le ministre, "reconstituer la vieille chapelle et y placer là toutes ces vieilles reliques des premiers temps de la colonie?"

De fait, l'endroit choisi par les premiers missionnaires qui érigèrent là une chapelle, est l'un des plus beaux de la côte nord. Le chemin que le ministre de la Colonisation fait ouvrir à travers ce pays traverse cet endroit. Ce sera sûrement une des régions à qui les touristes accorderont leur préférence. Cette chapelle reconstituée, ornée de reliques du 17ème siècle serait, sans aucun doute, recherchée des visiteurs.

Canton Betsiamites

Sur un plateau, à deux milles de la mer, au canton Betsiamites, une colonie fut fondée durant l'automne de 1936. Ceux qui désespèrent de la colonisation dans notre province peuvent aller visiter ces gens. Ils constateront ce que peuvent faire des pionniers quand ils veulent accomplir quelque chose.

Le ministre de la Colonisation, l'honorable H. L. Auger et son compagnon, le Dr Leclerc furent reçus avec enthousiasme.

Ils repartirent emportant les meilleurs vœux de toute cette population nouvelle qui les invite à y retourner l'an prochain afin de constater de visu les progrès nouveaux.

DES ELECTIONS A LA SECTION LAFONTAINE

Voici le résultat des élections des officiers de la section Lafontaine, de la société St-Jean-Baptiste, pour le terme 1937-38.

Président, Armand Lamontagne; aumônier, M. l'abbé Eug. Polrier; vice-président, R. Amyot et J. Patenaude; secrétaires, R. Valade et R. Hanck; trésorier, J. Cardinal; conseillers: O. Guimond et J. P. Deschatelets; porte-drapeau, E. Pagé et A. Therrien; commissaire-ordonnateur, H. Bertrand; délégués au comité régional: A. Lamontagne, A. Leduc, J.-A. Clermont et A. Therrien; délégués au comité central: J. Patenaude et J. P. Deschatelets; comité de recrutement: J. Poupart; comité social économique: Dr. J. Coupal; et comité d'action nationale, J. H. Laperle.

A. Lamontagne

Voici le résultat des élections des officiers de la section Lafontaine, de la société St-Jean-Baptiste, pour le terme 1937-38. Président, Armand Lamontagne; aumônier, M. l'abbé Eug. Polrier; vice-président, R. Amyot et J. Patenaude; secrétaires, R. Valade et R. Hanck; trésorier, J. Cardinal; conseillers: O. Guimond et J. P. Deschatelets; porte-drapeau, E. Pagé et A. Therrien; commissaire-ordonnateur, H. Bertrand; délégués au comité régional: A. Lamontagne, A. Leduc, J.-A. Clermont et A. Therrien; délégués au comité central: J. Patenaude et J. P. Deschatelets; comité de recrutement: J. Poupart; comité social économique: Dr. J. Coupal; et comité d'action nationale, J. H. Laperle.

que quelques délégués des villes de Québec, Sherbrooke, Portneuf, Amos, Landrienne et Nicolet.

Une assemblée de la société Saint-Jean-Baptiste

Il y aura ce soir réunion des membres de la société St-Jean-Baptiste dans la section suivante:

Saint-Octave de Montréal-Est: Assemblée à 8 h. 30, à la salle de l'école Richard, à 34, rue Lelièvre. Un directeur général donnera une causerie sur "Nos raisons d'être meilleurs patriotes en faisant partie de la Société nationale des Canadiens français". Il présidera aussi l'élection du nouveau conseil. Invitation pressante à tous les paroissiens d'y assister.

Assemblée communiste à l'Arena vendredi

Alfred Costes, député communiste français et Tim Buck, secrétaire général du parti communiste du Canada adresseront la parole vendredi soir, le 22 octobre, à 8h.

La fille d'un chef de police devant la Cour

QUINCY, Mass., 20. — Mlle Gertrude Avery, âgée de 19 ans, en revenant de faire quelques emplettes qui avaient pris plus de temps qu'elle ne voulait, trouva l'automobile de son père étiquetée pour infraction aux ordonnances régissant le stationnement des voitures.

Elle se rendit auprès de son père, plaida pour qu'elle ne soit pas incommodée, mais le père lui fit savoir qu'elle devait se conformer aux règlements tout comme les autres citoyens.

Et c'est pourquoi Mlle Avery fille du chef de police Avery, devra comparaître en cour en deça de dix jours.

p. m., à l'Arena Mont-Royal. Costes parlera de la France du Front populaire et Buck des problèmes du Canada.

Bela Kun est arrêté en Russie

MOSCOU, 20. — Ce n'est plus maintenant une simple rumeur. Bela Kun est bel et bien arrêté. Rien n'est plus officiel, puisque la nouvelle est annoncée par le "Magazine communiste International". Et ce qu'on lui reproche, c'est de s'être rendu coupable d'activités trotskystes. Une telle accusation en elle-même généralement la mort en Russie. On reproche spécifiquement à Bela Kun d'avoir saboté les décisions du 7e Congrès communiste de 1935, et d'avoir ainsi empêché la formation d'un Front Uni mondial de tous les partis de gauche contre le fascisme.

C'est la première fois que Bela Kun est attaqué publiquement. Jusqu'à présent, il tenait une place très importante dans les conseils des grands chefs bolchevistes à Moscou.

Naguère encore

Les ménagères déjà exténuées par la lutte avec le poêle de cuisine devaient en plus supporter les sautes d'humeur familiales avant de réussir à préparer un déjeuner appétissant

Grâce à l'électricité, le déjeuner est toujours un repas agréable et appétissant. Avec le percolateur, le grille-pain et le cuseur électrique, rien de plus facile que de préparer rapidement le repas du matin sans se lever de table.

Pourquoi ne pas servir chez vous de ces délicieux déjeuners à l'électricité. Tout marchand d'accessoires électriques se fera un plaisir de vous expliquer le fonctionnement de ces appareils. Ils sont peu coûteux et dépendent peu de courant.

La cuisson à table est une des nombreuses commodités que vous permet l'électricité et qui vous épargnent du travail.

Aujourd'hui

Un demi-cent d'électricité, suffit à préparer votre déjeuner—bacon, oeufs, deux rôties et café

MONTREAL LIGHT HEAT & POWER CONSOLIDATED

SPECTACLES et CONCERTS

Un passionnant et étonnant roman de Philip Wylie

DOUBLE MARIAGE

(DOUBLE WEDDING)

Illustrations de Schabelitz Tous droits réservés Metro-Goldwyn-Mayer Corp. 1937 Traduction de Marc Thibault

RÉSUMÉ DES CHAPITRES PRÉCÉDENTS: La vie si bien dirigée de la jolie Margit Agnew a été bouleversée. Sa jeune sœur Irène, qui est fiancée à Waldo, s'éprend d'un artiste peintre du nom de Charlie Jones, qui vit dans un romantisme et qui est déjà marié. Que Charlie affecte personnellement, Margit refuse de l'admettre. Waldo refuse noblement à la main d'Irène et celle-ci part avec Charlie pour les Adirondacks. Irène veut revenir sur ses pas, mais lorsqu'elle aperçoit Keough, le valet-détective de Margit, qui la suit, elle décide de continuer son voyage et montrer à Margit qu'elle ne la craint pas.

CHAPITRE XV

Il était une heure moins quart du matin. Un petit messenger frappa à la porte de Keough. Le garçon tenait un plateau sur lequel il transportait un verre et une bouteille de porto. Keough accepta la boisson avec joie et donna un libéral pourboire au jeune homme. Keough enleva ensuite sa fausse barbe et se mit à se gratter le menton avec soulagement. Il but un verre de porto, puis un autre.

Après cela, il s'assaya sur son lit, prit le téléphone et demanda le numéro de la résidence de Long Island de Margit.

Keough entendit la voix de Margit: "Allo?", demanda-t-elle d'une voix fatiguée.

"Il y a six grappes de raisin en Chihuahua", déclara Keough.

"La lune descend sur la montagne", répliqua Margit avec anxiété.

Keough avait insisté pour que lui et Margit aient des mots-de-passe pour s'identifier l'un et l'autre. Dans l'un de ses cours par correspondance, on lui avait recommandé cette tactique. Il avait aussi donné à Margit un signe au cas où il paraîtrait devant elle, en personne, mais déguisé, et qu'elle ne le reconnaitrait pas. Avec son quatrième doigt, il décrivait un rond autour de sa tête. Pour montrer qu'elle avait compris son signe, il était entendu que Margit compterait sept boutons imaginaires sur son bras.

Keough reprit la parole. "Opérateur Dix-Sept, à l'appareil", déclara-t-il solennellement. Pendant des années, Keough s'était vu dans le rôle de l'Opérateur Dix-Sept. Il était évidemment ému lorsqu'il parla au téléphone, car c'était la première fois qu'il employait l'expression alors qu'il était véritable-

ment en devoir comme détective privé.

Margit répondit: "Oui, Dix-Sept". Keough sortit son calepin de notes et se mit à parler rapidement. "Le Duc et la Duchesse", (mots de code pour Charlie et Irène), "ont voyagé sans arrêt jusqu'à 4 heures et 17. A cette heure, ils se sont arrêtés chez Juley Joe's pour prendre deux hamburgers. A 11 heures et 19, ils s'arrêtèrent au Pryor's Piney Trailer Camp. Ils demeurèrent à cet endroit durant 18 minutes. Le stationnai non automobile à l'extérieur du camp et me reposai un peu. A 11 heures et 19 et une fraction, ils quittèrent le camp. J'imagine qu'ils s'arrêtèrent au camp pour dépister ou égarer toute poursuite. Le Duc ne fut guère intelligent à ce point, car, en

ses yeux brillaient outre-mesure. Il se tourna vers le messenger: "Ce... ce... jeune couple qui vient d'arriver des Indes avec une remorque..." s'écria-t-il d'une voix rauque.

Le messenger continua de mâcher sa gomme. "Oui, ils ont l'air étranges, pas vrai?"

"Etrange! Ecoute un peu! Ils sont vraiment un Duc et une Duchesse!"

Les yeux du petit messenger s'agrandirent: "Oui?"

"Et ce type à la barbe longue, qui s'appelle Asquith, et bien, son nom n'est pas Asquith!"

"Qu'est-ce que c'est alors?"

"Nous ne le saurons jamais", déclara le garçon de bureau effrayé. "Pour moi, c'est un détective venant directement de Scotland Yard!"



"Mais il faut que tu fasses quelque chose... c'est monstrueux!"

sortant, il appuya sur son klaxon plusieurs fois, m'avertissant ainsi de son départ.

"Où sont-ils maintenant?", demanda Margit nerveusement.

Keough continua son récit méthodique. "Après avoir quitté le Camp Pryor, ils se dirigèrent vers le Prince James Hotel, qui est situé sur la rive ouest du Lac George. Le Prince James peut accommoder onze cents invités, possède une piscine, des salles de jeux de toutes sortes, des courts de tennis, un golf privé, et cetera". Keough se nettoya la gorge. "Le Duc et la Duchesse ont réservé la Chambre Nuptiale".

"Mais c'est impossible!", s'écria Margit. "Comment la direction a-t-elle pu permettre une telle chose?"

"Ils se sont inscrits sous les noms de M. et Mme Banks de Madras, Indes".

"Oh, Mon Dieu", ajouta Margit. "Fais quelque chose, Keough".

"Faire quelque chose?" répéta Keough.

"N'importe quoi! Expose-les!..."

"J'ai déjà, et naturellement, considéré cela", répliqua Keough. "Mais ce serait leur parole contre la mienne. S'ils me reconnaissent, par un hasard quelconque, et que la direction apprenait que je voyage sous le faux nom de Cornwall T. Asquith... eh bien, l'on m'arrêterait sans aucun doute".

"Mais il faut que tu fasses quelque chose... c'est monstrueux! Incendie l'hôtel! N'importe quoi! Emploie ton intelligence!"

"Madame", répliqua Keough d'une voix grave, "laissez-moi faire. Je me rapporterai de nouveau cette nuit". Il raccrocha le téléphone. En fermant le téléphone, Keough causa, simultanément, au moins trois drames.

En bas, dans le lobby de l'hôtel, le garçon du bureau transpirait et

ajouta-t-il en s'énervant de plus en plus.

"Sacré bambaroo!", s'écria le petit messenger.

Le garçon de bureau fronça les sourcils. "Peut-être que nous ferions mieux de le dire à M. Prescott".

Le messenger hocha la tête vigoureusement. "Pas si tu sais ce qui t'attends! L'affaire que nous avons devant nous est probablement une de ces histoires internationales! Laisse-ça tranquille! Tu ne voudrais pas te réveiller demain matin en t'apercevant que tu as six pouces d'acier dans le cœur, hein?"

"Seigneur", murmura le garçon de bureau, "et moi qui disais il y a à peine quelques minutes, que c'était un printemps monotone".

Pendant que cette conversation animée se déroulait dans le lobby, Charles traversait le hall du grand hôtel. Il souriait, car il avait écouté, l'oreille collée sur la porte de l'appartement de Keough, l'intéressante conversation de celui-ci avec Margit. Lui aussi avait entendu le rapport secret du valet-détective.

Les choses commençaient à être amusantes dans la vie de Charlie. Il avait réalisé, avant même d'avoir traversé le Pont George Washington, que c'était une erreur de se sauver avec une aussi jolie jeune fille qu'Irène et de la sortir, si subitement, du milieu dans lequel elle avait toujours vécu. L'attrait de la nature, de la belle route et de la belle campagne, ne signifiait rien pour elle. Le seul moyen de faire tenir debout sa romance avec Irène était de demeurer à quelques minutes de Times Square.

Mais il y avait quelque chose en Irène. Un quelque chose, une espèce d'étincelle qui lui avait fait inventer des parents lorsqu'elle le sauva d'une arrestation certaine pour avoir peint sur la rue sans

"Life Begins at College" au théâtre Princess

"Life Begins at College", grande production musicale 20th Century-Fox qui nous présente les célèbres Ritz Brothers dans leur premier film en vedette et qui prend l'affiche du Princess demain nous ramène aussi le populaire vétéran de la scène Fred Stone que nous avons admiré il y a quelque temps dans le film "My American Wife" aux côtés de Francis Lederer et Ann Sothern.

Outre les Ritz Brothers et Stone, la distribution de "Life Begins at College", une comédie musicale meilleure que "You Can't Have Everything" ou "Sing, Baby Sing", comprend: Gloria Stuart, Anthony Martin, Joan Davis, Jed Prouty, (le Papa de la Famille Jones), Joan Marsh, Nat Baldwin, Dixie Dunbar, Maurice Cass et Marjorie Weaver.

"Life Begins at College" fut dirigé par William A. Deiter. Le scénario est basé sur une série d'histoires par Darrell Ware.

permis, la même étincelle qui lui avait fait insister pour qu'il réserve la Chambre Nuptiale... pas pour des raisons romantiques bien entendu, mais simplement pour donner une leçon à Margit.

Charlie avait admiré Irène dans cette situation. Il avait aussi admiré Keough. Il savait évidemment que celui-ci téléphonerait à Margit dès qu'il aurait mis le pied dans sa chambre et c'est pourquoi il s'était collé l'oreille à la porte de Keough.

Comme il traversait le hall, il eut une idée. Il n'y avait pas de doute que le garçon de bureau avait écouté la conversation de Keough au téléphone. Si le garçon de bureau à écouté, pensa Charlie, les choses vont devenir amusantes. Il décida de savoir si le garçon avait entendu Keough.

Il s'approcha du bureau. La façon avec laquelle le commis chercha à éviter des yeux, révéla à Charlie que le garçon était évidemment au courant de l'enquête de Keough. En même temps, il remarqua une lueur exceptionnelle dans les yeux du messenger. Ces deux messieurs croyaient incontestablement qu'il était Duc et qu'Irène était Duchesse.

Excellent, pensa Charlie. Il n'y avait aucune raison pour désabuser ces pauvres garçons, de fait, Charlie décida de les et de se distraire un peu.

"Il y a un bureau de télégraphe ici, n'est-ce pas?" demanda Charlie au commis.

"Oui Monsieur. Nous avons notre propre poste, et notre propre équipement automatique".

Charlie baissa la tête de la façon d'un homme qui n'aime pas perdre son temps à discuter avec des garçons de bureau. "Je veux envoyer un câblogramme", Charlie regarda le commis. "Quel est ton nom, mon ami?"

"Harold Bailey, Monsieur".

"Bien, Bailey, je veux câbler mes banquiers pour qu'ils m'envoient un peu d'argent. L'argent viendra en livres sterling. J'imagine que l'hôtel me changera ces livres?"

"Certainement, Monsieur", répondit Bailey.

Charlie se mit à écrire: "RICHARD WILLIAMS, WEED, WITHBY et BROOKHAM LTD., LONDRES, ANGLETERRES. - S'IL VOUS PLAÎT ENVOYER IMMEDIATEMENT MILLE LIVRES STERLING. - OLIVER BANKS, PRINCE JAMES HOTEL, LAC GEORGE, NEW-YORK. - LA BOITE A TABAC COPENHAGEN HEURTEE".

"Merci", déclara Charlie.

Lorsqu'il fut parti, Bailey et le messenger s'emparèrent du message. "Mille livres sterling", murmura Bailey. "C'est cinq mille tomates, ça, et cette "Boîte à tabac Copenhague", et bien, pour moi, c'est du code. Seigneur!"

Charlie est déterminé à s'amuser aux dépens de Keough. Est-ce que le câblogramme va faire sensation? Une surprise formidable vous attend dans notre chapitre de demain.

(A suivre)

Horaire des spectacles

CAPITOL — "That Certain Woman" à 11 h. 07; 1 h. 52; 4 h. 37; 7 h. 22; 10 h. 07. "Talent Scout" à 10 h. 00; 12 h. 45; 3 h. 30; 6 h. 15; 9 h. 00.

PALACE — "The Prisoner of Zenda" à 11 h. 02; 1 h. 45; 4 h. 28; 7 h. 11; 9 h. 54.

PRINCESS — "Hot Water" à 10 h. 06; 12 h. 50; 3 h. 34; 6 h. 18; 9 h. 02. "Wife, Doctor & Nurse" à 11 h. 19; 2 h. 03; 4 h. 47; 7 h. 31; 10 h. 15.

HIS MAJESTY'S — "Victoria, The Great" à 2 h. 30 et 8 h. 30. Tous les sièges réservés.

ST-DENIS — "François 1er" à 12 h. 15; 3 h. 30; 6 h. 30; 9 h. 55. "L'Homme de Nulle Part" à 1 h. 45; 5 h. 00; 8 h. 25.

CINEMA DE PARIS — "Boisserie" à 12 h. 10; 3 h. 30; 6 h. 45; 7 h. 05; 9 h. 25.

COMMENT UNE REINE DEMANDE EN MARIAGE L'ELU DE SON COEUR

La grande production RKO Radio, "Victoria the Great", produite et dirigée par Herbert Wilcox et que l'on peut voir actuellement sur l'écran du théâtre His Majesty's, nous présente, dès le début de l'intrigue, une situation pour le moins exceptionnelle. La jeune Reine Victoria, rôle tenu par Anna Neagle, se doit de s'épouser de façon à donner un héritier au trône. Deux cousins sont sujets à l'épouser, le Prince Albert et son frère le Prince Ernest. Tous deux toutefois, n'ont nullement le goût de se marier, ce qui fait qu'à leurs premières rencontres avec la jeune et jolie Reine ils essaient de la fuir.

Albert, rôle tenu par Anton Walbrook, est le choix de la Reine, mais comme celui-ci ne s'y connaît guère en fait de faire la cour à une femme, c'est la Reine qui doit faire sa conquête, et c'est même elle qui, plus tard, le demande en mariage.

Cette situation est probablement sans précédent, une Reine, surtout une Reine d'Angleterre, demandant la main de l'Élu de son cœur.

"Victoria the Great" passe sur l'écran du His Majesty's, deux fois par jour, l'après-midi à 2 heures 30 et le soir, à 8 heures 30. Tous les sièges doivent être réservés à l'avance.

LEO CARILLO VEUT DEVENIR GOUVERNEUR

SAN FRANCISCO, 20. — Léo Carillo, comédien bien connu de l'écran, a annoncé aujourd'hui qu'il serait candidat au poste de Gouverneur lors des élections de 1938, en Californie.

ST-DENIS PRESENTE

Pierre Blanchar et Ida Miranda dans "L'HOMME DE NULLE PART"

Aussi FERNANDEL dans "FRANÇOIS 1er"

CAPITOL Maintenant

Bette Davis et Henry Fonda dans "THAT CERTAIN WOMAN"

ATTRACTION SUPPLEMENTAIRE "TALENT SCOUT"

Tous les jours de 10 a.m. à 1 p.m. 25c

PALACE 2^e GRANDE SEMAINE

RONALD COLMAN dans "THE PRISONER OF ZENDA"

Avec C. Aubrey Smith

Tous les jours, 10 h. a.m. à 1 p.m. 25c

PRINCESS Maintenant

Loretta Young et Warner Baxter dans "WIFE, DOCTOR AND NURSE"

ATTRACTION SUPPLEMENTAIRE La Famille Jones dans "HOT WATER"

Tous les jours, 10 a.m. à 1 p.m. 25c

IMPERIAL MAINTENANT

Paul Muni et Luise Rainer dans "THE GOOD EARTH"

Autre grand film: "Speed To Spare"

Mat. 25c. Après-midi 25c. Soir 25c et 50c

HIS MAJESTY'S MAINTENANT

Victoria THE GREAT

ANNA NEAGLE-ANTON WALBROOK

TECHNICOLOR

Tous les sièges sont réservés. 2 fois par jour: 2h.30 et 8h.30

Orchestra 1.00-1.25-1.50 Balcony - 75c-50c-25c

Le meilleur film de l'année

3^e GRANDE SEMAINE

A la demande populaire Voyez-le maintenant

DEANNA DURBIN

"100 MEN AND A GIRL"

Aussi "LOVE IN A BUNGALOW" avec Nan Grey et Kent Taylor

LOEW'S



ANTON WALBROOK et ANNA NEAGLE dans une scène de la grande production cinématographique d'Herbert Wilcox basée sur la vie de la Reine Victoria, production intitulée "Victoria the Great" et que l'on peut voir actuellement au His Majesty's.

L'on force le Loew's à garder "100 Men and A Girl" à l'affiche!

L'on dit souvent que les records se font pour être ensuite brisés et c'est exactement ce que la grande production Universal, "100 Men and A Girl" fait actuellement au théâtre Loew's. Ici, il y a un mois, ce film, qui met en vedette la délicieuse petite soprano canadienne Deanna Durbin, ouvrit un engagement d'une semaine au Loew's. Le film attira tellement d'amateurs que la direction du théâtre fut forcée de le garder une deuxième semaine... soit, la première dans tout l'histoire du Loew's qu'un film était gardé à l'affiche pour une semaine supplémentaire. A la fin de ces deux semaines, malgré des centaines de demandes, le Loew's dut retirer de l'affiche "100 Men and A Girl" de façon à pouvoir présenter la revue "Hollywood Band Wagon" à ses habitués.

Durant toute cette semaine-là, cependant, les gens continuèrent à demander au gérant Howard Knevels de remettre "100 Men and A Girl" à l'affiche. Devant un tel enthousiasme, M. Knevels remit à l'affiche le film, vendredi dernier, pour une troisième semaine. Hier, le Loew's annonça son programme de la semaine prochaine qui devait commencer demain.

Immédiatement, les amateurs se mirent à téléphoner et à écrire à la direction du Loew's... exigeant que "100 Men and A Girl" reste à l'affiche une autre (la 4e) semaine. Acquisant au désir de tous les amateurs de bons films, le Loew's annonce aujourd'hui que "100 Men and A Girl" sera présenté pour une quatrième semaine, à partir de demain. Et voilà comment les records sont brisés!

MLLE F. D'AMOUR A RADIO-CANADA

Mlle Françoise d'Amour, pianiste, donnera un récital le jeudi, 21, à 10 heures 30, aux studios de C B M. Elle jouera les oeuvres suivantes:

Éveillez-vous, nous crie la voix, Bach; Après-midi de dimanche, Gabriel Dupont; Prélude, Scriabine; L'Andalous, De Falla.

L'ENSEMBLE TUDOR

L'ensemble à cordes Tudor, à son concert du jeudi, 21, à 8 h. 30 p.m., aux postes de Radio-Canada, à l'exception de CBM. Jouera le Menuet et l'Allegretto du Trio en mi bémol, op. 14, no 2, de Mozart. Ce Trio a été écrit pour violon, viola et piano.

L'ensemble jouera encore "Seven baguettes" de Meeven.

Quand vous aurez reformé votre âme, songez que vous avez reformé le monde. Tentez l'âme est le levier qui soulève le monde, pas un ne s'élève sans que le monde soit soulevé.



ROBERT YOUNG et JOAN CRAWFORD dans une scène du film Metro-Goldwyn-Mayer, "The Bride Wore Red", qui passera sur l'écran du Capitol la semaine prochaine, à partir de demain.

"Gribouille" avec Raimu au théâtre St-Denis samedi

Le nom de Raimu est l'un des plus fameux au cinéma français. Ce génial artiste a fait des compositions inoubliables et chaque fois qu'on lui confie un rôle on s'attend toujours à une révélation. Notre espoir est rarement trompé.

Cette vérité est plus évidente que jamais à l'occasion du film "GRIBOUILLE" qui prendra l'affiche, samedi, au Saint-Denis. Comédie d'un genre nouveau, étude tout près de la vie, elle permet à Raimu de nous faire connaître un nouvel aperçu de son talent.

"Gribouille" n'est pas une comédie folichonne. C'est l'étude d'un type assez curieux. Le type de l'homme au coeur si large, si bon, si dévoué qui, par sa bonté devient inconsciemment la cause indirecte de bien des malheurs. On verra donc cet homme, humblement marchant de bécanes être appelé à faire partie d'un jury. L'aplomb et le bon sens de l'homme influenceront le jury et l'accusée sera libérée. Mais cela ne suffit pas à l'homme généreux.

Il aidera la malheureuse femme, lui donnera de l'ouvrage à son établissement et de ce geste naîtra une série de malheurs pour sa famille.

Gribouille c'est Raimu. Nous ne voyons pas un autre artiste pour ce rôle. Raimu a créé un être tout d'une pièce. Le jeu, la mimique, le texte de Marcel Achard, les situations tout est nouveau dans ce film qui nous accorde aussi une autre surprise c'est-à-dire la révélation d'une nouvelle vedette pa-

Nino Martini n'est pas fiancé à Elissa Landi

DAYTON, O., 20. — Elissa Landi, vedette de la scène et de l'écran, n'est pas fiancée à Nino Martini, comme certaines rumeurs le voulaient, a-t-on appris aujourd'hui. C'est ce que Martini a révélé à la suite d'entrevues avec les journalistes. Il a commenté la rumeur en disant: "C'est un rêve de columnist", ajoutant presque immédiatement après: "Vous ne savez cependant pas ce que l'avenir vous réserve".

Exposition de la radio

La première exposition de la Radio à Montréal depuis plusieurs années se tiendra le mois prochain en même temps que l'exposition des Produits Canadiens, à la Sun Life. On vient d'annoncer aujourd'hui qu'on y amènera un studio spécial d'où seront transmis des programmes mettant en vedette des artistes connus dans ce domaine.

rienne. Il s'agit de Michèle Morgan. Cette très belle femme se révèle une artiste consommée.

Le second film à l'affiche sera "L'Amour Veuille", adapté de la pièce de de Flers et Caillavet. Il met en vedette Henri Garat qui l'on revoit toujours avec plaisir, Alice Field, toujours gracieuse et Jacqueline Francel, campée du comédien Robert Pizani.

HOTEL GRAND UNION
BIERE ET VIN
Danse tous les soirs à 8 heures
748-130 OUEST, RUE NOTRE-DAME
Tél. Lancaster 2616

Marion Davies recevra le Duc et la Duchesse

HOLLYWOOD, 20. — Marion Davies, blonde vedette de l'écran, recevra le Duc et la Duchesse de Windsor lorsque ceux-ci visiteront Hollywood, a-t-on appris, ici, aujourd'hui. Mlle Davies recevra ses distingués invités à sa résidence de Santa Barbara. L'on ne sait pas encore si le Duc et la Duchesse visiteront les studios d'Hollywood.

La saison du Cercle Artistique du Christ-Roi

Le Cercle Artistique du Christ-Roi, interprétera, pour l'ouverture de sa saison, à la Palestre Nationale le 27 octobre prochain, une comédie dramatique en 5 actes, de A. D'Ennery et E. Tarbe, intitulée "Martyre".

Cette pièce sera jouée le 27 octobre à 8 h. 15 p.m. pour les adultes et le 24 octobre à 2 h. 15 p.m. pour les enfants.

Cette soirée théâtrale est sous la haute présidence de M. l'abbé A. Lessard, aumônier du Cercle et de M. J.-P. Filion, aviseur théâtral du cercle et qui s'occupe aussi de la mise en scène et les répétitions vont bon train sous son habile direction.

M. L. Lavoie, directeur artistique a confié les différents rôles de cette pièce aux artistes suivants:

Miles L. Adams, J. Boisvert, J. Rochette, N. Bédard et MM. A. Poitras, G. Bédard, G. Courtemanche, E. Therrien, B. Boivin, G. Boivin et E. Desgroseilliers.

Durant les intermèdes nous au-

"Le Messenger" de Bernstein au Cinéma de Paris

Les amateurs de théâtre et de beaux films apprendront avec plaisir la venue au Cinéma de Paris du film "Le Messenger", adapté de la pièce de Bernstein.

"Le Messenger" est la pièce la plus solide, la mieux charpentée et la plus humaine de tout le répertoire bernsteinien. Elle se prêtait aussi remarquablement à l'adaptation cinématographique. On a su cependant enlever tout ce qui faisait trop théâtre pour donner plus d'importance à l'image et aux mots en autant que ceux-ci avaient de l'importance.

Le résultat est excellent. Le film est concis, rapide, vigoureux et nous tient sous son empire aussi longtemps qu'il dure.

L'interprétation groupe Jean Gabin, Gaby Morlay, Jean-Pierre Aumont. Demander mieux serait être difficile.

En attraction supplémentaire on présentera "Valse brillante" de Chopin, interprétée par le pianiste polonais A. Brailowski. Aussi un remarquable documentaire sur l'hippocampe, ce poisson surnommé le cheval de mer à raison de sa forme curieuse.

rons le plaisir d'entendre Mlle M. Brisebois dans des pièces de piano de son choix.

On peut se procurer des billets à prix populaires aux endroits suivants: A la Palestre Nationale, 840 Cherrier, Tél. FRontenac 2896 et à 5336 Garnier, Tél. CH. 6631.

RADIO PROGRAMME

JEUDI, LE 21 OCTOBRE
CKAC

- Matinée**
7.15—Mélodies rythmées.
7.30—Pot-pourri musical.
8.00—Aubade.
8.15—Nouvelles.
8.30—Chansons françaises.
9.00—"Dear Columbia."
9.25—Nouvelles Press-Radio.
9.30—Programme commercial avec Jovette Bernier.
9.45—Bonjour Madame.
10.00—L'heure Black Horse.
10.00—Mélodies légères.
10.15—La parade des mélodies.
10.30—Votre programme.
11.00—A bâtons rompus.
11.15—Poèmes symphoniques.
11.30—Programme commercial.
11.45—Variétés instrumentales.
- Après-midi**
12.00—Boîte à surprises.
1.00—Cours de la Bourse.
1.15—Mercuriale des produits laitiers.
1.17—Température.
1.18—Chansonnettes françaises.
1.30—Le monde féminin.
2.00—Extraits d'opérettes.
2.15—La rue principale.
3.00—"Theatre Matinee."
3.30—"Do You Remember?"
4.00—"Between the Bookends."

- 4.15—Chant par Bob Byron.
4.30—Musique militaire.
5.00—Événements sociaux.
5.20—Pianologie.
5.30—L'heure Black Horse.
5.30—Programme commercial.
5.45—Le programme du foyer.
- Soirée**
6.15—L'Heure Récréative.
6.30—L'heure Black Horse.
6.30—Programme commercial.
6.45—Parmi mes souvenirs.
7.00—L'École de souvey de Fair.
7.15—Théâtre.
7.30—Les consultations du Dr Tranquille.
7.45—Le Don Juan de la chanson.
8.00—Gratien Gélinas et le Carroussel de la gaieté.
8.30—Radio-encyclopédie.
9.00—Le programme d'amateurs du major Bowes.
10.00—"Théâtre Terne."
10.15—Radio-Journal.
10.30—Programme commercial.
10.45—Musique de danse.
11.00—Le reporter sportif.
11.10—Musique de danse.
- CHLP**
Matinée
8.00—Réveille-matin musical.
9.00—Chansons françaises.
9.30—Musique d'orgue.
9.45—Programme commercial.
10.00—Musique de danse.

- 10.15—Programme commercial.
10.30—Programme commercial.
10.45—Musique de danse.
11.00—Musique classique.
11.15—Etre femme.
11.30—Programme commercial.
11.45—Musique de danse.
- Après-midi**
12.00—L'heure féminine.
12.15—Programme commercial.
12.30—L'heure féminine.
2.00—Programme commercial.
- Soirée**
5.01—Cocktail Capers.
5.30—Méli-Mélo.
6.00—Devinez.
6.15—Variétés.
6.30—Radio-annuaire.
7.30—"La Tosca Music Shop"
7.45—"Gypsy Fortunes."
8.00—Meunier Da Silva.
8.30—Quatuor à cordes Tudor.
9.00—Musique de danse.
9.30—"For Mother and Dad."
10.00—Musique de danse.
10.30—"Canadian Portraits".
10.45—The Gayettes.
11.00—Programme commercial.
- CBM**
Après-midi
12.00—"The Boy and Girl Friend."
12.15—George Griffin, ténor.
12.30—Bailey Axton, baryton.
12.45—Quatuor vocal.
1.00—"The Happy Gang."
1.30—Rex Battle et son orchestre.
2.00—"London Calling."
3.45—Récital de chant.
4.00—Harry Kogen et son orch.
- Soirée**
5.00—Le disque pour tous.

- 5.15—Glen Darwin, baryton.
5.30—Chronique patée sur les programmes du jour.
5.35—Le disque pour tous.
5.45—"Cotes de la Bourse."
6.00—Harry Kogan et son orch.
6.30—"Je l'on chante".
7.00—Programme commercial.
7.15—"Play Credit."
7.30—Service des nouvelles.
7.45—Ernest Dainty, organiste.
8.00—Kate Smith.
9.00—"Streamline". Orchestre sous la direction de Percy Faith.
9.30—Petit orchestre symphonique, sous la direction d'Alfred Wallenstein.
- 10.00—Le Petit Symphonie de Radio-Canada à Montréal, sous la direction de M. J. J. Gagnier. Soliste: Roland Ledue.
10.30—Mademoiselle au piano. — Françoise d'Amour.
10.45—Radio-Journal.
11.00—Luigi Romanelli et orchestre.
11.15—"Les sports à l'Université". Causerie du capt. Lafonds.
11.30—Musique de danse.
- CFCF—CFCX**
Matinée
7.45—Nouvelles du matin.
8.00—Mélodies.
8.45—"The Gospel Singer."
9.00—"Breakfast Club".
9.30—"Houseboat Hannah."
9.45—Programme musical.
9.55—Trans-Radio News.
10.00—Variétés populaires.
10.15—Dorothy Dale.
10.45—"The Town Crier."
10.50—"Health Talks, by the Matron."
11.00—"Houses of Peter MacGregor."

- 11.15—"Ma Perkins".
11.30—"Singing Sam".
11.45—Programme musical.
11.55—Nouvelles.
- Après-midi**
12.00—"Sunshine Revue".
12.45—"Tarzan of the Apes".
1.00—Cours de la Bourse.
1.15—"Words and Music".
1.30—Trio de concert du Mt. Royal.
1.45—"Dan Harding's Wife".
2.00—"Music Guild".
2.30—El Caballero.
2.45—"The Ranch Boys".
3.00—Commentaires sur les nouvelles.
3.15—Programme musical.
3.30—"Southernaires".
3.45—Piano, Duettistes.
4.00—Club Matinee.
4.30—General Federation of Women's Clubs.
5.00—Mélodies.
5.15—Causerie astrologique.
5.30—Programme musical.
5.45—"Easy Aces".
- Soirée**
6.00—La Bourse.
6.15—Programme musical.
6.30—Nouvelles.
6.30—Causerie sur le sport.
6.45—"The Buccaneers".
7.15—"Brittany Program".
7.30—Le comte de Monte Cristo.
7.45—Revue des sports.
8.00—Rudy Vallee.
9.00—Théâtre.
9.15—Concert.
10.00—"Music Hall".
11.00—Nouvelles en anglais.
11.15—L'orch. de Joseph Escarpandier.
11.30—"Northern Lights".
11.50—Henry Busse et son orch.
12.30—Garwood Van et son orch.

LA PAGE OUVRIERE

Une mise au point pour les barbiers-coiffeurs

La corporation des coiffeurs de la Province de Québec a fait publier dans les colonnes de votre journal, à la page ouvrière, un mémoire d'objections fort bien écrit... mais rasant.

Les objections sont formulées par des personnes qui ne connaissent rien de la profession de coiffeurs pour dames, car il existe une nuance entre un barbier et un coiffeur pour dames. Sans l'aide d'un Larousse, nous avons défini un coiffeur pour dames ou coiffeuse.

Le barbier et le coiffeur ont travaillé séparément depuis plusieurs siècles dans les villes importantes. Il est entendu que dans les petites villes de province les deux métiers travaillaient conjointement, mais avec des règlements pour chacune des parties. Donc, la division existe depuis longtemps et restera ainsi. En Europe, il n'y a pas de barbiers... il y a des coiffeurs pour hommes, mais il y a des coiffeurs pour dames, ce qui fait deux classes bien distinctes. Chez nos voisins, dans quarante-deux états, il existe des lois protectrices pour les coiffeurs de dames et leurs clients. Ces commissions ou comités conjoints ont beaucoup de succès, et les intéressés ne s'en plaignent pas, au contraire. Les résultats sont des salaires permettant de vivre, une concurrence plus honnête, des capacités de travail plus grandes et assure à l'employeur un revenu juste et honorable. La clientèle féminine de son côté, est enchantée de se voir protégée par ces réglementations.

Pourquoi comparer la grande ville de Montréal avec les villes de Québec et des Trois-Rivières, quand dans notre ville il y a plus de 3.500 employés et patrons coiffeurs pour dames, qui devraient gagner leur vie. Pourquoi la lutte entre les deux groupes? parce que les coiffeurs pour dames veulent vivre, prospérer et développer l'art de la coiffure. Les barbiers ne peuvent ou ne veulent pas comprendre ce point.

Rivalités? Il n'y a que des jaloux qui peuvent jaser de rivalité, mais nous, coiffeurs pour dames, ne sommes pas jaloux des barbiers et cela positivement. Nous ne voulons pas évincer les barbiers qui ont des capacités ou l'aptitude pour devenir un jour des coiffeurs pour dames, bien au contraire, nous nous ferons un plaisir de coopérer avec eux dans leur avancement.

Vous mentionnez qu'un coiffeur pour dames doit avoir des connaissances générales de la coiffure.

Certainement. Mais qui va les donner?... Vous?...

Vous parlez des cours de l'Université de Montréal. Nos apprentis suivront ces cours et M. le docteur Beaudoin donnera même un cours spécial réservé aux coiffeurs pour dames, patrons et employés; amicale leçon aux barbiers coiffeurs de la... Corporation?...

Touchons la question du public. Le contrat des coiffeurs pour dames protégera le public en général des abus que les gâcheurs de métiers font. Le public recevra avec un grand plaisir la nouvelle de la mise en force dudit contrat. Les dames sauront à qui confier leur chevelure ou leur visage, car elles seront protégées dans toutes les lignes de la profession. Elles ne rencontreront plus de peintres, plombiers ou cordonniers qui posent comme étant coiffeurs pour dames, car enfin elles auront des opérateurs compétents à leur service, un service plus hygiénique et à des prix raisonnables.

Quant à la durée du contrat, il est inutile de discuter cette question avec les messieurs de la Corporation, car cette question regarde les coiffeurs de dames seulement.

Tous les coiffeurs pour dames de Montréal, patrons et employés ou employées... sont pour l'adoption de ce contrat.

Les patrons qui sont contre comprennent:

Ceux qui n'aiment pas ou ne veulent pas payer des salaires raisonnables à leurs employés ou employées;

Ceux qui regrettent de voir partir les employés ou employées une fois la journée finie;

Ceux qui pratiquent une concurrence déloyale;

Ceux qui refusent d'observer les lois du pays, enfin ceux que nous appelons les "pellicules" du métier.

Il est difficile de faire disparaître les pellicules, seuls les shampoings répétés arrivent à bout; ce shampoing porte la marque "contrat collectif des coiffeurs pour dames."

Nous ne voulons pas abuser des colonnes du journal, mais si vous avez des points qui vous piquent la tête... ne grattez pas. Venez plutôt à l'assemblée générale des coiffeurs pour dames, qui aura lieu prochainement, et nous nous ferons un plaisir de discuter le shampoing ci-haut mentionné. — Association des Employés coiffeurs pour dames de la Province de Québec, Inc. — Marcel Fox, sec.

Conseil des Métiers

La séance régulière du conseil des métiers de Montréal, aura lieu, ce soir, à l'Assistance Publique, sous la présidence de M. R. Trépanier. Une pressante invitation est faite aux délégués des unions affiliées de se faire un devoir d'être présents, car les questions à étudier et les rapports à prendre en sérieuse considération ont une grande importance.

Devant l'intérêt que portent ou doivent porter aux délibérations du conseil des métiers, les délégués ne doivent pas s'abstenir d'être présents afin d'être en mesure de bien renseigner les unions qui les envoient au conseil.

LE SYNDICALISME

Le ministère du travail fédéral vient de publier son annuaire habituel sur le mouvement syndical au Canada, édition de 1936. On y relève le fait qu'à la fin de 1936, l'effectif global des travailleurs organisés en unions internationales, en unions nationales, en syndicats catholiques et en unions indépendantes, était de 322.473 membres, une augmentation de 41.769 sur 1935. Le nombre des unions était aussi de 2.886, un gain de 158.

La province de l'Ontario possède à elle seule 1.903 unions. Les autres provinces sont comme suit: Québec, 573; Colombie Anglaise, 295; Alberta, 278; Saskatchewan, 193; Manitoba, 188; Nouvelle-Ecosse, 138; Nouveau-Brunswick, 116; Ile du Prince-Edouard, 12.

Trente villes du Canada comptent au moins vingt unions locales. Montréal tient la tête avec deux cent vingt locaux, dont 171 comptent 46.362 membres. Toronto la suit avec deux cents unions, dont 162 comptent 31.302 membres. Winnipeg arrive en troisième lieu avec 118 unions, dont 82 groupent 11.258 membres.

Sous le rapport des provinces, Ontario vient en tête avec 1.903 unions puis, Québec, 573; Colombie Britannique, 295; Manitoba, 278; Saskatchewan, 193; Manitoba, 188; Nouvelle-Ecosse, 136; Nouveau-Brunswick, 116, et l'Ile du Prince-Edouard, 12.

AUTRES SYNDICATS

La dernière livraison de la "Gazette officielle de Québec" annonce la formation de deux nouveaux syndicats. Le premier a été formé par les comptables de Chicoutimi et le second par les musiciens de Québec. Tous deux ont pour but l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de la profession. Le premier sera connu sous le nom de "syndicat catholique et national des commis et comptables de Chicoutimi", et il aura son siège social à Chicoutimi, tandis que le second sera connu sous le nom de "syndicat national catholique des musiciens de Québec". Le siège social de ce dernier syndicat sera à Québec.

TRAVAILLEURS DU PORT DE MONTREAL

Les membres de l'Union des travailleurs du port de Montréal sont instamment priés de prendre bonne note que l'assemblée régulière sera tenue, ce soir, à 27 est, rue Notre-Dame à 8 heures.

Les membres disponibles doivent se faire un devoir d'assister à cette assemblée qui sera rendue fort intéressante par les questions et les rapports qui seront soumis à la meilleure considération des membres.

On est aussi prié de prendre note qu'au cours de la dernière assemblée, le Dr Laporte, 1156 est, rue Sherbrooke, a été nommé médecin de l'union. — (Com.)

M. C.-B. Howard aux ouvriers

Au cours du grand banquet qui eut lieu, à l'occasion de la Journée Syndicale, à Sherbrooke, il y eut maints discours remarquables tant par la force que par le fond. Voici un court résumé de M. C. B. Howard, député de Sherbrooke, à Ottawa:

M. C. B. Howard, député aux Communes a fait allusion à son dernier voyage à l'étranger pour conclure que nous vivions dans le plus beau coin du monde. Il a souligné la nécessité d'organisations comme les Syndicats Catholiques et déclaré qu'il n'y a pas à craindre le communisme si l'on peut conserver le bonheur du foyer. Pour cela, dit-il, il faut retourner aux anciennes coutumes, à celles de nos pères qui ont érigé ici même autour d'une petite église et dans l'esprit de famille. "Après avoir progressé pendant 150 ans, il n'y a pas de raison pour qu'il y ait une dégradation. On évitera la descente en revenant à l'esprit de famille."

M. Howard a raconté un incident qui s'est déroulé récemment alors que des soumissions ayant été de-

mandées pour certains travaux dans une industrie quelconque, quatre soumissionnaires se présentèrent avec les mêmes chiffres, cent pour cent. "Si les manufacturiers ont droit de ce donner la main de façon aussi étroite, je me demande pourquoi les Syndicats Catholiques ne se montreraient pas aussi bien organisés, aussi tenaces et j'espère qu'ils le seront." M. Howard a terminé en racontant à sa manière particulière et amusante, une scène de l'Évangile d'où il tira la leçon que les Syndicats Catholiques ne constituent pas une organisation qui attend des bénéfices, mais une association qui sait se donner, se dépenser pour les autres, donner d'elle-même.

L'autorité religieuse de notre pays, à son avis, est l'élément le plus apte à maintenir la paix. Il invite les ouvriers à s'unir étroitement dans leurs syndicats catholiques, afin de coopérer avec l'autorité religieuse et civile, afin de tenir tête à l'ambiance révolutionnaire qui ne peut vaincre un peuple chrétien, uni et prospère.

L'influence des syndicats patronaux dans l'industrie

"Il y a actuellement des syndicats ouvriers dans un bon nombre d'industries.

"Ces syndicats se sont efforcés depuis près de quatre ans de négocier des contrats collectifs de travail avec leurs employeurs. Dans un bon nombre de cas ils ont réussi à conclure des contrats qui ont fait beaucoup de bien; mais le travail a été passablement long et a nécessité beaucoup de travail de la part de ceux qui étaient chargés de négocier pour les ouvriers ces contrats. Le travail aurait été beaucoup plus facile s'il avait existé de véritables syndicats patronaux et les résultats auraient été meilleurs.

Au lieu de rencontrer les patrons un par un comme cela s'est fait, chose qui était assez difficile et parfois beaucoup de temps, le travail aurait été plus rapide, s'il avait existé des syndicats patronaux parce que, au lieu de rencontrer un nombre assez considérable d'individus, nous aurions que deux groupes à rencontrer et ces deux groupes auraient représenté la masse.

Les contrats collectifs qui auraient été approuvés par ces deux groupes auraient été beaucoup plus faciles à appliquer et aurait donné certainement des résultats meilleurs.

Voilà pourquoi nous disons que les syndicats patronaux sont nécessaires, et qu'il aurait dû y avoir beaucoup plus de travail de fait de ce côté-là.

Dans son encyclique "Quadragesimo Anno" le Pape Pie XI s'exprimait ainsi lorsqu'il parlait des associations patronales après qu'il eut parlé des associations ouvrières.

"On n'en peut dire autant, il est vrai, des associations que notre Prédecesseur (Léon XIII) désirait si vivement voir se former entre patrons et chefs d'industrie. Nous regrettons beaucoup qu'elles soient si rares. Sans doute ce n'est point seulement par la faute des hommes, car des difficultés fort grandes y font obstacle. Nous les connaissons et nous les apprécions à leur juste valeur, nous n'en avons pas moins la ferme espoir que ces obstacles disparaîtront bientôt et nous saluons avec grande joie et du fond du cœur les essais heureusement tentés sur ce point et dont les résultats déjà notables promettent pour l'avenir des fruits plus grands encore."

Voici des directives qui devraient être sérieusement étudiées par les patrons.

Dans l'industrie du bâtiment, il serait très facile, si les patrons voulaient s'en donner la peine, de former de véritables syndicats patronaux, il en existe quelques-uns

mais ils ne sont pas assez nombreux, et malheureusement un trop grand nombre de patrons n'y appartiennent pas. On dirait que pour un bon nombre de patrons la coopération c'est un mystère, ils se plaignent de toutes sortes de choses, mais il n'y a pas moyen de rien leur faire faire pour améliorer leur profession. Tout ce qu'ils voient dans leurs concurrents ce sont des ennemis qu'il faut combattre, alors que c'est tout le contraire qu'il faudrait faire, ils devraient s'unir pour s'entendre et ensuite coopérer avec les syndicats ouvriers pour mettre de l'ordre dans leur profession. Ils en bénéficieraient eux-mêmes tout en faisant bénéficier les ouvriers et s'assurer la paix dans leur profession.

Qu'on se mette donc à l'œuvre patrons et ouvriers, ça presse. Fondons de véritables syndicats patronaux et ouvriers pour que nous puissions négocier ensemble des bons contrats collectifs de travail. C'est là le véritable moyen de mettre de l'ordre dans la société. — Emilie Tellier

CONVOCATIONS

CE SOIR :

INTERNATIONAUX : Conseil des métiers de Montréal, à l'Assistance Publique, Union internationale des charpentiers-menuisiers local 178 au Monument National, Union internationale des charpentiers-menuisiers, local 244 à 1244 ouest, rue Ste-Catherine.

CATHOLIQUES: Union des travailleurs du port de Montréal, à 27 est, rue Notre-Dame, Les maîtres-cordonniers italiens, Section des employés des remises et des usines, du syndicat des employés de tramways, à 1231 est, rue DeMontigny.

EMPLOYES DU TRAM

Les membres de la section des employés des remises et des usines du Syndicat des employés de tramways sont cordialement invités à l'assemblée qui aura lieu, ce soir, à 8 h. 30 à 1231 est, rue DeMontigny.

L'agent d'affaires invite cordialement tous ces employés à se rendre à cette assemblée au cours de laquelle des questions fort intéressantes seront discutées, de même que quelques rapports. Les employés intéressés devraient donc se faire un devoir d'assister à cette assemblée.

Ouvriers de Valleyfield

Dimanche après-midi le 17 octobre, avait lieu dans la salle du sou-bassement de la Cathédrale de Valleyfield, une grande assemblée du Syndicat Catholique et National du Textile de Valleyfield, on y comptait au-delà de deux mille (2.000) membres. L'assemblée fut présidée par M. Raoul Théoret, président du local. Étaient présents à cette réunion les chefs du mouvement: MM. Alfred Charpentier, président de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, M. Octave Bernier, président général du Syndicat du Textile de Montréal; M. Armand Paradis, agent d'affaires du Syndicat de Montréal; M. Alb. Côté, président de la Fédération du

Textile, étant retenu chez lui pour cause de maladie fut excusé à regret. Les orateurs furent écoutés attentivement, et une fois les discours terminés on procéda à l'élection des officiers pour le prochain terme.

Raoul Théoret, président; M. A. Jeannotte, vice-président; A. Hoque, secrétaire-archiviste; E. Pilon, secrétaire-financier; G. Leduc, trésorier. Le président d'élection, M. Alfred Charpentier, président de la C.T.C.C., secrétaire d'élection, M. Armand Paradis, scrutateur, M. E. Sauvé, M. G. Miron, M. A. Deschamps. Les officiers élus comptent recevoir toute la collaboration nécessaire dans la tâche à remplir pour le bénéfice de tous et chacun.

FAIRE-PART

Nous tenons à répéter à nos correspondants que les communiqués qui nous parviennent et qui sont au dactylo, doivent avoir deux espaces. Cette demande est obligatoire pour tous nos correspondants.

Il faut encore tenir compte qu'il faut écrire que sur un seul côté du feuillet. Ceux de nos correspondants qui écrivent à la plume leurs communiqués devraient bien

apporter plus de soin dans l'écriture afin de nous éviter une perte de temps considérable.

Il faut encore que nos correspondants comprennent que nous ne pouvons pas sacrifier tous les communiqués que nous recevons pour l'avantage d'un seul groupe ou d'un seul organisme en particulier. Il faut encore que tous les communiqués soient adressés comme suit, afin d'éviter tout retard: J. E. A. Pin, chroniqueur ouvrier, L'Illustration Nouvelle, Casier, postal 1480, Montréal.

MANUEL DE L'INVENTEUR
GRATIS aux INVENTEURS
sur DEMANDE
ALBERT FOURNIER
304 STE-CATHERINE EST MONTREAL

LE QUÉBEC NOUVEAU

CEUX QUI COLLABORENT À LA RESTAURATION ÉCONOMIQUE
DE LA PROVINCE DE QUÉBEC ET DES NÔTRES.

HIGHWAY PAVING COMPANY LIMITED

ENTREPRENEURS
ET CONSTRUCTEURS
DE ROUTES

Angle Avenue du Parc
et Beaubien
MONTREAL.



O. Gagnon
Ministre
des Mines
et Pêcheries

DE TOUS les problèmes que je confronte actuellement mon département, il n'en est pas un qui me tienne plus à cœur que celui des pêcheries maritimes. Il n'en est pas un, non plus, au sujet duquel il me ferait plus plaisir de trouver une solution rapide et heureuse.

Ministre de la région du Bas St-Laurent, je sais que les pêcheurs, dans leur détresse, comptent beaucoup sur moi pour améliorer leur situation économique. Déjà, avec le concours de mes collègues, j'ai adopté plusieurs mesures qu'il serait peut-être un peu long d'énumérer et qui, je l'espère, produiront des résultats bienfaisants. Pour le moment, je désirerais faire une mention spéciale de deux initiatives nouvelles dont les pêcheurs devraient tirer un excellent profit:

Dans le passé, le gouvernement de la Province donnait chaque année, seul d'abord et, ensuite, de moitié avec le gouvernement fédéral, un certain montant d'argent aux pêcheurs nécessiteux pour leur permettre de s'organiser en vue de la pêche. Ce système prêtait à des abus considérables. Souvent, l'octroi n'allait pas aux plus nécessiteux, pour une raison ou pour une autre. Au surplus, les plus nécessiteux avaient intérêt à demeurer nécessiteux, d'année en année, pour bénéficier de cette faveur.

Cette année, le système sera différent et mon département accordera aux pêcheurs une prime basée sur la quantité de poissons capturés et préparés en vue du marché local ou du marché d'ex-

ploitation. De cette façon, les pêcheurs seront récompensés, mais dans la mesure de leur travail seulement, et mon département pourra exiger un produit de plus en plus parfait.

Une seconde initiative s'imposait: les marchés d'exploitation, à cause du nationalisme économique pratiqué par tant de pays, sont devenus de plus en plus rares. L'Italie et le Brésil n'achètent à peu près plus de morue séchée de Québec, et les prix sont loin d'être aussi rémunérateurs qu'ils l'étaient autrefois. Or, la morue est le principal poisson du golfe St-Laurent. Il faut donc créer un marché local qui suppléera dans une certaine mesure à la carence des marchés d'exploitation. C'est une question difficile mais qui n'est pas sans solution. Grâce à l'organisation que possède mon département dans la péninsule de Gaspé au point de vue des frigorifiques, des glaciers et des neigères, il est devenu très possible de servir de la morue parfaitement fraîche aux consommateurs de la province de Québec. Il suffira d'avoir des moyens de transport rapide pour rapprocher de la Gaspésie les grands centres de consommation que sont Montréal, Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières. Ces moyens de transport sont en voie d'organisation et, d'ici quelques semaines, des filets de morue de la Gaspésie seront vendus à l'état frais un peu partout.

J'aime à espérer que nos compatriotes achèteront la morue de Gaspé de préférence à tout autre poisson. D'abord, parce que la morue de Gaspé est délicieuse; ensuite, parce que aucun poisson d'eau salée ne pourra être distribué plus rapidement et dans des conditions plus satisfaisantes; enfin, parce que ce sera un moyen d'aider aux pêcheurs de la Gaspésie en solutionnant le moins facile de leurs problèmes.

Rés: 10905 De Berri, DU 6041
Bureau. LANcaster 7715

LE CONTROLE TECHNIQUE LIMITEE

Essais de matériaux
Expertises
Analyse générale
Bactériologie

437, RUE ST-VINCENT
MONTREAL

J.-A. DUROCHER, L. ES. SR.

LA CIE DE CONSTRUCTION PIEDMONT LIMITEE

Tél. LANcaster 9522

832 ouest, rue St-Jacques

COMPLIMENTS

D'UN

AMI

La Cie Nationale de Pavage et de Construction Limitée

J.-D. PAYNE

934 est, rue Ste-Catherine
MONTREAL

Les Laboratoires Industriels et Commerciaux LIMITEE

Génie — Inspection
Essais — Analyses

637 ouest, rue Craig HA. 2994

Téléphone: Fitzroy 5288 - 5289

Laurentide Equipment Co. LIMITED

Équipement pour la construction
de routes, minés, industries
et pour les entrepreneurs

1622 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal, Qué.

Bureau: WI. 6542 Manufacture: DE. 7300

Dominon Road Products COMPANY

ASPHALTE

1622 OUEST, RUE STE-CATHERINE
MONTREAL, QUE.

CLairval 0496 MONTREAL

F.-X. GAUTHIER ENTREPRENEUR

ESCALIERS, BALCONS,
CLOTURES, BARRIERES,
GRILLAGES, etc.

3045, rue Notre-Dame est
Rés. 2179 Darling — FR. 1570

G. W. GRIER, Président

PHIL. PARE, Vice-président

G.-A. GRIER & SONS LIMITED

MARCHANDS DE BOIS DE CONSTRUCTION

2120 ouest, Notre-Dame

WI. 6118

ABIAS PEPIN LIMITEE

ENTREPRENEUR
DE TRAVAUX DE VOIRIE
ENTRETIEN DES ROUTES

LONGUEUIL, P. Q.

ARMAND SICOTTE

Ingénieur-Constructeur

1906, rue Van Horné
MONTREAL

LA CIE DE CONSTRUCTION CALABRESE LIMITEE

Chambre 75 • Edifice Dandurand • Tél. LA. 6509

ETABLIE EN 1898

Daniel Kochenburger
Plomberie — Couverture
Chauffage

Tél. Dollard 1540
BUREAU: 8781 ST-HUBERT
ATELIER: 6791 ST-ANDRÉ

Tél. HARbour 1370

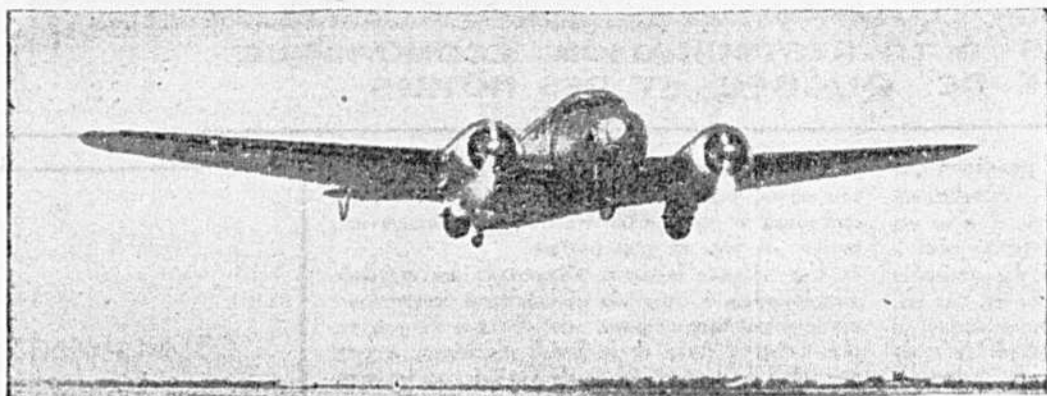
RAYMOND, McDONELL
& CIE LIMITEE
ENTREPRENEURS

2020, RUE UNION
MONTREAL, CANADA

CIE DE CONSTRUCTION ET DE PAVAGE DE LA RIVE SUD LIMITEE

170, rue Saint-Charles
LONGUEUIL, P. Q.

L'Actualité Illustrée



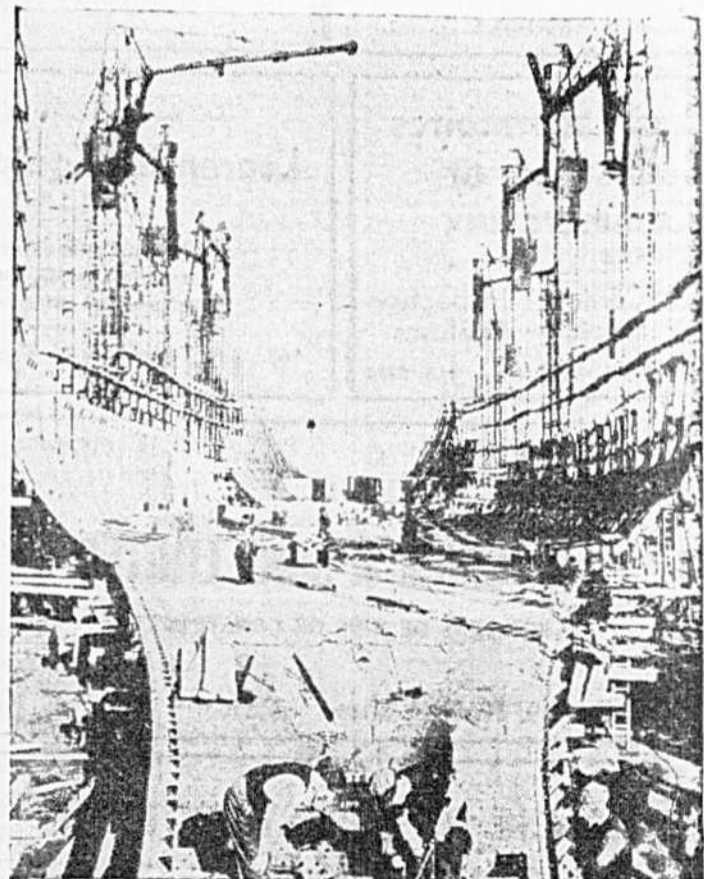
Son Excellence le lieutenant-gouverneur W. J. Tupper du Manitoba est ici photographié à Winnipeg alors qu'il présidait l'inauguration de deux pistes d'atterrissage pour avions de 3,200 pieds de longueur, construites en vue de moderniser l'aéroport municipal de cette ville de l'Ouest. Immédiatement après la cérémonie le groupe ci-dessus est monté à bord d'un avion Lockheed Electra pour un vol d'essai. Au nombre de ceux qui assistaient à cette cérémonie se trouvaient plusieurs pilotes fameux dont Al Cheeseman, de Port Arthur, récemment revenu des régions arctiques où il avait vainement fait des recherches pour localiser les aviateurs russes.



Trois personnes ont perdu la vie lorsque deux aéroplanes du service d'aviation canadien appartenant à la base de Trenton, Ontario, sont entrés en collision en plein vol et s'écrasèrent sur le sol. Les morts sont de gauche à droite: le sergent-aviateur E. F. O'Connor, d'Ottawa; le lieutenant-aviateur J. A. MacInnis, de Trenton, et le pilote R. L. Doucet, de Shédiac, Nouveau-Brunswick. Doucet, appert-il, pilotant seul son avion, faisait un virage lorsque l'autre appareil contenant les deux autres hommes entra en collision avec son aéroplane. L'on voit au haut l'avion de MacInnis photographié après l'accident.



Bien que l'on croyait que Percy Link, de Toronto, avait succombé à des blessures résultant d'une ruade de cheval, un jury du coroner siégeant à Collingwood, Ontario, a rendu un verdict attribuant sa mort à un assassinat. Link fut trouvé agonisant dans une école d'équitation de Wasago Beach, alors que la porte d'entrée était verrouillée. La fracture du crâne dont il souffrait semblait avoir été infligée par la crosse d'un revolver et les blessures apparaissant au bras semblaient avoir été causées par une fourche, au dire du docteur Frankish, expert médico-légal de la province, qui avait fait l'autopsie après que le cadavre eut été exhumé à la demande de la police provinciale. Le constable Barker, dans le médaillon, déclara avoir escorté Link chez lui parce qu'il était sous l'influence de spiritueux "et d'humeur désagréable".



Voici une première photographie du nouveau paquebot de la ligne Cunard White Star devant jauger 32,000 tonnes et qui est actuellement en construction dans les chantiers maritimes Cammel Laird à Birkenhead. C'est le plus gros vaisseau qui ait jamais été construit en Angleterre. Prière de ne pas le confondre avec le "Queen Mary" actuellement en construction en Ecosse.

BRICK BRADFORD

Perdu dans un atome!

Franz Ego, ne connaissant pas le risque qu'il prend, décide d'explorer le nouveau monde sur lequel il vient d'atterrir.

Je suppose que je devrais demander à Kopak et à Bradford leur permission avant de sortir, mais...

...je ne serai pas parti longtemps et ils ne me manqueront certainement pas!

Quelles formations extraordinaires de roc!

Brick! Regarde! Ego est là-bas!

L'IDIOT! Il est certain que ces éperliers humains vont le capturer!

Le CRIME de la rue ST-HUBERT

Feuilleton inédit de *L'Illustration Nouvelle* par **Mario Duliani**

No 47 (Suite)

— Ecoutez-moi bien... Tout à l'heure vous m'avez entendu parler à cet homme, n'est-ce pas?... Vous avez vu ce qu'il est devenu en quelques instants, ce vagabond, qui vous terrorisait... Il n'a pas résisté cinq minutes en face de moi... Il avait été en prison et je m'en étais aperçue immédiatement... Savez-vous pourquoi?... Parce que je sais beaucoup de choses... une infinité de choses qui échappent à beaucoup d'autres gens et parce qu'il avait compris que je les savais... C'est pour cela qu'il a eu peur de moi, et qu'il a tremblé...

Sa voix, qui avait été jusqu'ici presque sans émotion, devint tout à coup plus chaude, plus vibrante de passion. Elle poursuivait:

— Tous ceux qui ont été en prison, tremblent lorsqu'ils s'aperçoivent que quelqu'un a découvert leur secret... Et ceci parce que la prison est une torture atroce...

Sa voix devint suppliante... son pour y avoir été, ne pouvait elle qui savait ce qu'était la prison résister à l'idée que son "petit" courrait le risque d'y aller à son tour... Aussi elle l'implorait de toute la force de son âme: On peut supporter la prison, dit-elle, quand on y entre le front haut, parce que victime d'une injustice que le temps ou les hommes finiront un jour par réparer... quand, en somme, on a la conviction que tout le monde sait que le châtiement que l'on vous inflige est injuste et immérité. Mais... lorsqu'on sait que l'on est coupable, c'est un supplice insupportable... quelque chose d'atroce qui dépasse toute imagination!... On sort de là comme ce misérable que j'ai chassé, tout à l'heure... On a le regard opaque de ceux qui se sont habitués peu à peu à vivre dans l'obscurité...

Et secouée d'angoisse, prête à éclater en sanglots, elle termina:

— Voyez-vous Jacques... Si... si j'avais un fils... je le croirais innocent même si je l'avais vu commettre le crime... en admettant qu'il en ait commis un, bien entendu... Je le défendrais contre la prison au prix de tout ce que je possède, de ma vie, de la sienne même s'il était nécessaire!...

Elle se leva. Elle était toute secouée de passion. Elle lui dit encore à l'oreille: Il ne faut pas aller là-dedans, Jacques... Et si l'on se sent menacé, je ne dis pas coupable, mais menacé, il faut avoir le courage de se sauver vite, de s'en aller, de s'en aller!...

Jacques, qui avait gardé son regard obstinément fixé au sol, laissa passer une seconde. Puis gravement il murmura, comme s'il parlait à lui-même: Quand on peut!...

— On peut toujours... cria Madeleine, qui tenait maintenant l'aveu indirect qu'elle sollicitait, car elle venait d'avoir la preuve que s'il avait pu il aurait accepté de s'en aller...

— Mais lorsque malgré tout ce que vous dites, on ne peut pas s'en aller?... fit-il sur le même ton.

— On doit vouloir, surtout lorsqu'on est innocent... et moi je sais que vous êtes innocent!... dit Madeleine avec flamme. Ah! vous ne pouvez pas savoir ce que c'est d'attendre entre les quatre murs d'une cellule que l'instruction criminelle soit close, et que l'avocat vienne vous voir, et que le juge vous interroge... Là-dedans on ne fait qu'attendre... attendre... et encore et toujours attendre!

L'on devient fou!... Tandis qu'au dehors, on peut se défendre. Comprenez-vous la différence?...

Elle se tut, et contempla Jacques qui, immobile, la tête penchée vers le sol, semblait écrasé par la fatalité.

Une décision rapide venait de se former en son esprit.

Changeant de ton, elle lui dit: Ne bougez pas et attendez-moi!...

Et rapide, agile et souple, elle s'élança au dehors de la pièce, presque en courant...

TROP TARD...

Depuis deux heures de l'après-midi, le ciel s'était assombri.

La matinée avait été pourtant fort belle: le soleil dardait même avec vigueur à midi... Mais, peu à peu, un orage venant du sud avait ameuté toute une armée de nuages noirs, qui avançaient à pas de charge, poussés par un vent violent soufflant en rafales... Peu à peu, et il n'était que cinq heures de l'après-midi, on n'y voyait plus.

Le salon de la villa Iris, où Madeleine avait laissé Jacques tout seul, était déjà plongé dans l'obscurité. Marie-Anne, craignant que l'orage n'éclatât d'un moment à l'autre, jugea opportun d'aller fermer les volets et d'allumer l'électricité...

En entrant dans le salon, elle trouva le fils du juge Arbelle affalé sur le fauteuil, le visage enserré dans ses mains crispées... Mais il ne faisait pas assez clair pour qu'elle put voir cela; et elle crut que M. Jacques, comme elle l'appelait, s'était tout simplement endormi. Aussi marcha-t-elle sur la pointe des pieds pour fermer les fenêtres. Lorsque la lumière électrique jaillit violemment dans la pièce, Jacques était redressé sur le fauteuil...

— Bonsoir M. Jacques, fit-elle en s'en allant.

— Bonsoir Marie-Anne, dit-il d'une voix détachée. Madeleine survint à ce moment, tenant à la main des papiers qu'elle dissimula à la vue de la bonne.

— Comme il va y avoir un orage, dit cette dernière, j'ai cru bien faire de fermer...

— Vous avez bien fait... fit Madeleine.

— Madame n'a plus besoin de rien?

— Non, merci... Vous pouvez vous en aller...

Lorsque Marie-Anne se fut éloignée, Madeleine s'approcha de Jacques et lui tendit les papiers qu'elle avait à la main: Prenez ça... vite!...

(A suivre)

NOS DESSINS A RECONSTITUER



Un conseil par jour

Taches d'eau sur les meubles
Râpez de la cire blanche dans de l'huile d'olive et faites fondre à une douce chaleur.
Passez de cette pâte sur les taches et frottez ensuite avec un linge de toile pour redonner le brillant primitif.

BLESSURES FATALES

La petite Gisèle McDuff, âgée de 4 ans, de 2129 rue Darling, qui, avant-hier soir, avait subi une fracture de la boîte crânienne au cours d'un accident d'automobile survenu à quelques pas de sa demeure a succombé à ses blessures hier, à l'hôpital Ste-Justine. Son corps a été remis aux autorités de la morgue pour fins d'enquête.

EXPLOSION A BELOEIL

Une légère explosion s'est produite avant-hier soir dans l'usine d'explosifs de la Canadian Industries Limited à Beloeil et a détruit une section de l'usine affectée au traitement du nitre, causant des dégâts au montant d'environ \$40,000. Les employés avaient quitté l'usine quelque temps auparavant et personne ne fut blessé.

GRIEUREMENT BLESSE

M. Arthur Melançon, âgé de 57 ans, domicilié à 558 rue Aylwin, est dans un état grave à l'hôpital St-Luc souffrant de la fracture de la jambe gauche et de blessures subies à la tête lorsqu'il tomba d'une échelle d'une hauteur considérable hier avant-midi en effectuant certaines réparations à une maison.

Sir Robert Hattfield calcule que l'univers perd annuellement la somme fabuleuse de \$2,500,000,000 par la corrosion de l'acier.

LES MOTS CROISÉS

Voici un autre problème de mots-croisés. La solution paraîtra dans notre édition de demain matin.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									

SERIE-L. No 39

- HORIZONTALEMENT**
- Partie de chemise qui entoure le cou. Bateau long et plat.
 - Tête d'une tige de blé. Suite de notes composant un chant.
 - Venus au monde. Eclat de voix poussé avec effort.
 - Sa Seigneurie (abrév.). Vieux mot "en les".
 - Fleuve d'Italie. Petit ruisseau.
 - Sorte de massue dont on se sert en gymnastique. Genre de légumineuses.
 - Fatigué, ennuyé, dégoûté. Célèbre aventurier français, né à Tonnerre.
 - Note de la gamme. Avant d'un vaisseau. Equerre en forme de T.
 - Humeur secrète par diverses glandes de l'œil.
- VERTICALEMENT**
- Considéré comme. Enduit tenace pour boucher hermétiquement les vases.
 - Trous dans les murs, pour recevoir les poutres. Trop compact.
 - Bord de la lalze d'une toile à voiles. Plus mal.
 - Terrain sur lequel on bâtit, on

Nouveaux professeurs à l'école des Beaux-Arts

MM. Roland-Hérard Charlebois, René Chicoline et Fernand Girard viennent d'être nommés professeurs à l'école des Beaux-Arts.

Amicale Sainte-Famille et Saint-Pierre-Claver

Ce soir, grande soirée de bingo organisée par l'Amicale Ste-Famille, St-Pierre-Claver dans la salle de l'école St-Dominique, 4615, rue D'Orimier. De magnifiques prix sont offerts. Bienvenue à tous les amateurs.

SOLUTION DU PROBLEME D'HIER MATIN

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	V		U	S		P	O		O
2	I	O	N	I	E	N	N	E	S
3	E	U		G	R	E		P	A
4		V	I	N	E	U	S	E	
5		R	I		M		E		
6	C	E	R	F		O	S	S	U
7	O		I	O	N			S	
8	L	E	V	E		I	E	N	A
9	T	A	R	I	E	R	E		

SERIE-L. No 38

Bonjour Madame!

Un problème à résoudre

La maîtresse de maison qui nourrit deux ambitions, celle d'avoir une maison moderne, et celle de conserver tous les objets précieux qu'elle possède depuis des années, a certainement un problème intéressant à résoudre.

Les murs formés de panneaux sont tout à fait dans l'ordre. Ils sont modernes et produisent un joli contraste avec les meubles de style plutôt ancien et dont on ne veut pas se départir. Ils ont en outre un autre caractère, celui d'harmoniser avec les meubles plus modernes. On peut faire usage de panneaux dans toute la pièce que l'on projette d'améliorer, ou décorer un, deux ou trois murs.

Dans plusieurs maisons, on combine aujourd'hui le living-room et la salle à dîner. Cette modification est encore plus facile, s'il y a déjà une fenêtre à baie dans la pièce. S'il n'y en a pas, il est toujours possible d'aménager un petit coin pour y placer la table et les chaises.

On peut obtenir les fonds nécessaires et faire effectuer toutes les améliorations désirées. On n'a qu'à s'adresser à une banque et se prévaloir du Plan d'améliorations aux habitations. Les taux d'intérêt sont très bas; les facilités de remboursement sont remarquables.

Faites valoir vos yeux



LORETTA YOUNG, réputée pour l'expression de ses yeux, nous met en garde contre les rimmel trop durs qui attaquent la paupière. Elle est une fervente des crèmes qui font une ombre sur la paupière.

Quedis-tu? Que dit-on!

Quand on est la première

Quand on est une jeune première de Paris, je ne vois pas que ce soit une promotion de devenir la troisième à Hollywood. Sans doute, les cachets y sont-ils plus ronds, mais la délicieuse Danielle Darrieux n'y gagnera sans doute qu'un peu de vocabulaire anglais et un peu plus de "fric".

Celle dont l'étoile avait déjà ses cinq pointes lumineuses bien dessinées et hautes dans le ciel de France, elle a opté pour le ciel d'Hollywood. Et je lui en veux. Déjà on l'a changée un peu. De jour en jour, elle s'identifie avec les autres, trop pareilles. Elle laisse, par indifférence ou engouement, s'en aller ce petit quelque chose de personnel qu'elle avait et qui était tout.



(Famous Studio)
JOVETTE

On la fait marcher d'un pas décidé, elle qui hésitait toujours, (pour le plaisir des yeux et parce que ça lui était naturel de ne pas poser le talon bien à plat.) On exhibe son chien, comme si cela devait lui donner du génie. Et bientôt elle parlera anglais... sans trop savoir ce qu'elle dira, en omettant les nuances qu'elle faisait si bien ressentir en ombres et en lumières, dans son français-petite-parisienne.

C'est dommage de vouloir faire une Américaine avec un si mignon petit morceau de Paris. Mais alors, à la voir courir la prétentaine des dollars, on dirait qu'elle ne se rend pas compte que c'est quelque chose que d'être de Paris, d'avoir été aimée par Paris, d'avoir été formée par Paris...

Et toi, lectrice, si tu t'appelais Danielle Darrieux, ou Simone Simon, laisserais-tu la Ville-Lumière pour la Ville-Clinquant? A sa place, j'irais faire un tour à Hollywood, pour voir de quoi ont l'air les studios, pour m'ébahir devant les décors, sourire aux gros cachets, mais je retournerais là-bas où la Vérité est plus vraie qu'ailleurs sur l'écran, le plateau et dans la rue.

Je suis fâchée de ce que vient de faire la plus délicieuse des vedettes françaises. Danielle me fait penser à cette belle femme qui a laissé le meilleur mari au monde pour s'ennamourer d'un pas-grand-chose qui la faisait pleurer et lui détruisait sa réputation.

Jovette.

MONDANITÉS

Déplacements

Mlle Madeleine Frémont, de Québec, arrivée à Montréal avant-hier, sera l'hôte du brigadier-général et de Mme E. de B. Pazet, pendant un mois.

Le docteur Charles Winter, consul général de Hongrie au Canada, s'embarquera le 30 octobre, pour un voyage de deux mois en Europe.

Le docteur et Mme W. W. Chipman sont revenus de Senneville.

M. Louis Gélinas, Robert Hoit, Gustave Rainville, Allan Mac-Martin et J. Timmins ont passé quelques jours au Club de Chasse de St-Joachim.

HOROSCOPE DU JOUR

JEUDI, 21 OCTOBRE, 1937

Belle et bonne journée favorable à tout le monde.

Voici pour chaque personne et selon son mois de naissance, l'horoscope détaillé de la journée:

JANVIER. — Le travail, les affaires, les transactions avec les supérieurs, les finances, tout est stimulé.

FEVRIER. — Profitez de tout aujourd'hui, surtout de la vie personnelle, des voyages, de la loi, des nouvelles aventures ou de l'amour.

MARS. — Un jour très chanceux; faites le plus que vous pouvez de tout.

AVRIL. — Profitez des projets qui se présentent.

MAI. — Vos finances produiront davantage. Vous vous sentez capable. Conduisez-vous bien.

JUIN. — Voyagez, créez, jouissez de l'amour et du plaisir.

JUILLET. — Méditez sur les sources de votre bonne fortune; appréciez votre héritage.

AOUT. — Profitez de tout aujourd'hui. Tout est en votre faveur.

SEPTEMBRE. — Les affaires, les finances et le travail forment un triangle profitable.

OCTOBRE. — Faites faire des miracles à votre imagination. Voyagez, créez. La confiance et la folie mêlent à votre expérience.

NOVEMBRE. — La famille s'améliore. Votre partenaire approuve votre sens pratique.

DECEMBRE. — L'amitié, la vie sociale et les activités mentales font une bonne source de profits.

A l'académie Bourgeois

La réunion de l'Amicale Notre-Dame du Sacré-Coeur aura lieu à l'Académie Bourgeois, le dimanche 7 novembre prochain, à 2 hrs de l'après-midi. Il y aura réception par les élèves actuelles, musique, Salut du Très Saint-Sacrement et goûter. Toutes les anciennes élèves sont cordialement invitées à cette fête du souvenir.

A ST-JEAN-DE-MATHA

Ce soir, M. P.-A. Lafleur, m.p.p., pour la division de Verdun, sera le président d'honneur de la grande



M. P.-A. Lafleur

kermesse organisée au bénéfice de la paroisse St-Jean de Matha.

Ce sera une soirée sans égale pour jeunes et vieux, petits et grands car les Jocistes et les Enfants de Marie dirigés par Miles Argentine Lavoie, Germaine Lavoie et Aline Boisjennu et autres ont promis des surprises agréables à tous.

Il y aura une large distribution de colis postaux et la petite poste fonctionnera pour le plus grand plaisir des jeunes.

Demain, vendredi, les marguilliers et les syndics de la paroisse seront les hôtes d'honneur de cette kermesse.

Bonne Fête

— A Thérèse Ethier, de Rosemont, à l'occasion de son 9e anniversaire de naissance, de la part de ses parents.

— Bob, lequel aimerais-tu mieux: être gendarme à cheval ou gendarme à pied?

— Oh! à cheval.

— Pour me sauver plus vite, s'il venait des voleurs.

EMPLOI

— Figurez-vous que mon mari fait du cinéma.

— Et que fait-il?

— Le vent... dans les films sonores.

AU RESTAURANT

— Garçon, j'attends une andouille!

— Bien, M'sieur, j'ajoute un convert?...

La plus noble façon de vivre, la plus ardente et la plus complète, c'est de donner tout son coeur et de se dévouer.

Recette

CONFITURES DE RAISINS

Lavez et égrenez les raisins. Séchez les peaux de la pulpe. Faites cuire les peaux jusqu'à ce qu'elles soient tendres, pressez à travers un tamis. Combinez les purées; ajoutez une livre de sucre à chaque pinte de purée; faites bouillir pendant une demi-heure en remuant souvent. Versez dans des verres et recouvrez.

NOS MEILLEURS VOEUX

— A M. Maxime Picotte, de la rue Hochelaga, qui célèbre aujourd'hui son anniversaire de naissance, de la part de sa filleule, Pierrette Lefort.

— A Mme Roland Ducharme, de la rue Bourbonnière, qui célèbre aujourd'hui son anniversaire de naissance, de la part de son époux.

— A M. Roméo Soulard, de la rue De Normandie, qui célèbre aujourd'hui son anniversaire de naissance, de la part de son épouse et sa fille, Aline, ainsi que ses beaux-frères et belle-soeur, M. et Mme Paul Bissonnette.

BLONDINETTE —

— C'est ennuyant à la fin!

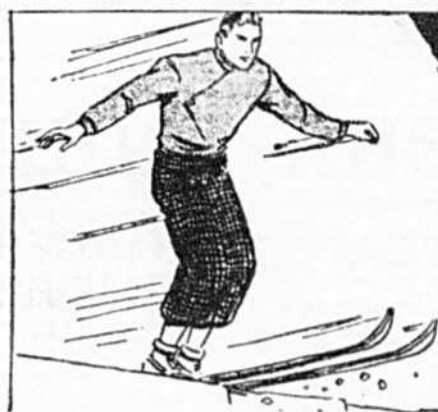


L'INSPECTEUR WADE —

— Le garçon de table suisse? —

Si je réussis à sauter sur le bord de cette colline par-dessus le gouffre, je pourrai peut-être arrêter le wagonnet et sauver Mlle Belman, sinon... JE NE LE SAURAI JAMAIS!

Si seulement j'en connaissais plus long sur l'art de faire du ski, mais il est trop tard... ALLONS!



Wade arrive au bord du gouffre à une vitesse vertigineuse et...



...réussit un saut de toute beauté! Arrivera-t-il sain et sauf de l'autre côté du gouffre?

L'information littéraire

QUE FAITES-VOUS? QUE PRÉPAREZ-VOUS?

Les vacances sont terminées... Qu'ont fait de leur période de repos et de recueillement nos écrivains? Que nous préparent-ils pour la saison qui s'ouvre?

Voilà le sujet de l'enquête que LES QUATRE de "L'illustration Nouvelle" ont entreprise.

Nous avons déjà publié les réponses de M. Hermas Bastien, de M. Eugène Achard, de M. Pierre Benoit, de M. Victor Barbeau, de M. Harry Bernard, de M. Roger Dubamel, du R. P. A.-E. Couillard-Després, de M. Jean Narache, de M. René Chopin, de M. J.-D. Dufour, de M. Pierre Daviaut, de M. Léon Mercier-Gouin, de M. L.-P. Côté, de M. Albert Ferland, de M. l'abbé E. Hamelin, de Mlle Jovette-Alice Bernier, de M. Yvan Jobin, de M. Jean Bruchési, de Mlle Jeanne Grisé, de "Maxine", de M. Arthur Saint-Pierre, de M. Olivier Maurault, de Mme Justa Leclerc, de M. Victor Morin, du R. P. Gustave Lamarche, de M. Damase Potvin, du R. P. Hugolin Lemay, de M. Henri Letondal, de "France" (Mme Edmond Brégent), de M. Robert Prévost, de Mme Yvette-O. Mercier-Gouin, de M. Serge Brous-

seau, du R. P. Georges Simard, de M. Ubald Paquin, de Mme Laure Berthiaume-Denault, de M. l'abbé Arthur Lacasse et de M. l'abbé Georges Robitaille.

Voici aujourd'hui la réponse de: M. CASIMIR HÉBERT, qui occupe une place à part dans nos lettres.

On sait, en effet, que la table ce genre littéraire que La Fontaine a porté à un si haut degré de perfection — a trouvé des imitateurs sur la terre du Canada Français. Quelques fables anonymes virent le jour avant que sur nos bords s'élevât la voix de Crémazie. Son contemporain, Paul Stevens, instituteur, née en Belgique, publiait vers 1856, dans *La Minerve*, des fables que tous les journaux de l'époque se hâtèrent de reproduire. En 1857, parut, chez J.-B. Rolland, le recueil des *Fables* de Stevens. C'était le troisième livre de poésie qui se publiait au Canada.

Vers 1860, Pamphile LeMay se fit fabuliste; ses fables ont connu quatre éditions. Quelques autres Canadiens ont abordé depuis ce genre avec quelque succès: Maximilien Coupal, Harry Bernard et Casimir Hébert.

M. Casimir Hébert nous a telle-

ment habitués à ne voir en lui que le linguiste et le grammairien, que l'on oublie ses autres talents: il figure pourtant dans l'Anthologie des Poètes Canadiens de Fournier (1ère édition) et dans celle de D'Artroy publiée à Paris. Descendant des Acadiens expulsés de Grand-Pré, il descend également de Louis Hébert, premier colon de Québec, par sa grand-mère. Né à La Pigeonnière, maintenant Saint-Michel-Archange (Napierville), il est fils de cultivateurs. C'est un latiniste et un helléniste remarquable. Il édita les *"Bengalis"* de Bussiéri; les *Poèmes épars* de Lenoir et quelques autres. On a de lui: *Pays natal* et *La Prière de Diagos*, deux plaquettes de luxe, tirées à petit nombre.

A notre question: Que préparez-vous? M. Casimir Hébert nous a répondu:

— "L'édition de mon oeuvre poétique (4 volumes raisonnables). "J'ai, de plus, sur le métier un "poème de quatre mille vers, dont "je ne puis vous révéler la nature; "je l'appellerai provisoirement: "*Montréal chante...*"

"A part cela, je suis hanté par "une *Syntaxe française réduite à "22 lois...* C'est l'enseignement "que je livre actuellement au Monument National et que je baptise *Sous le signe de la coordination...* du nom de la première "de ces 22 lois. Songez que la "grammaire fait du progrès comme la chimie; j'aurais pu intituler cette oeuvre *Petit complément "à la grammaire de l'académie...*" "Je suis un peu comme Christophe "Colomb courant vers San Salva- "dor... J'ai hâte de crier TERRE!" "Et tous diront: Il ne suffisait "que d'y penser..."

LE JEU DU VOCABULAIRE

Voici la solution du jeu du vocabulaire que nous avons publié avant-hier:

- 1. *Ombrette*: oiseau échassier de l'Afrique tropicale.
- 2. *Kincajou*: carnivore d'Amérique du sud de la taille du chat.
- 3. *Mouffette*: carnassier d'Amérique lançant un liquide infect pour se défendre.

DITES!... ET NE DITES PAS!...

Bien des personnes se servent, en parlant, d'expressions inexactes. Nous en relèverons régulièrement ici quelques-unes, les plus courantes, afin de permettre à nos lecteurs de se mettre en garde contre elles.

- Ainsi, dites: "Il a couru après moi" et ne dites pas: "Il m'a couru après..."

LA LITTÉRATURE DANS LE MONDE

La littérature est en crise également en Tchécoslovaquie, où l'on a édité 10,077 oeuvres en 1933; 9,958 en 1934 et 9,218 en 1935.

Presque toutes les classes de la production littéraire sont en régression, sauf celle de la littérature: 2,010 ouvrages en 1935 contre 1,985 en 1934.

Quant aux traductions: on a traduit en Tchécoslovaquie 581 oeuvres étrangères, dont 105 françaises; 165 romans policiers anglais ou américains; 161 livres allemands.

LE BONHEUR

Et puis voici votre provision quotidienne de bonheur: "Souvent la sagesse suprême "Sait tirer notre bonheur même "Du sein de nos calamités." (Jean-Baptiste Rousseau).

Une question par jour



Courrier historique

Q.—Octave Crémazie, poète canadien de grande réputation, qui est mort en exil, vivait-il sous son nom en France?

R.—Octave Crémazie vécut en France sous le nom de Jules Fontaine.

"Quel est le citoyen de Québec de 1860, écrit l'abbé H.-R. Casgrain, qui ne se rappelle la librairie Crémazie, rue de la Fabrique, dont la vitrine, tout encombrée de livres frais arrivés de Paris, regardait la caserne des Jésuites, cette autre ruine qui, elle aussi, a disparu sous les coups d'un vandalisme que je ne veux pas qualifier? C'était le rendez-vous des plus belles intelligences d'alors: l'historien Garneau s'y coudoyait avec le penseur Etienne Parent; le baron Gaudré-Boilleau, alors consul général de France à Québec (...) y donnait la main à l'abbé Ferland, pendant que Chauveau feuilletait les *Samedis* de Pontmartin; J.-C. Taché discourait là à bâtons rompus avec son antagoniste Cauchon; Fréchette et Lemay y venaient lire leurs premiers essais; Guérin-Lajoie avec Alfred Garneau s'y attardait au sortir de la bibliothèque du parlement. Octave Crémazie, accoudé nonchalamment sur une nouvelle édition de Ste-Beuve, tandis que son frère faisait l'article aux clients, jetait à de rares intervalles quelques réparties fines parmi les discussions qui se croisaient autour de lui, ou bien accueillait par un sourire narquois les extrovertis de quelques-uns des interlocuteurs."

Peut-on souhaiter une description plus vivante du petit cénacle d'Octave Crémazie? Hélas, ce dernier n'avait ni goût ni aptitude pour les affaires dont il était obligé de s'occuper par nécessité. Ne vivant que pour le beau, il les expédiait sans prévoyance. Comme le dit si bien l'abbé Casgrain, il oubliait d'escompter un billet à la banque pour courir après une rime qui lui échappait. Quand il se rendit compte de la gravité de sa situation, il était déjà trop tard. Sauf quelques hommes d'affaires de la ville, nul ne soupçonnait le volcan sur lequel il marchait et qui allait bientôt éclater.

Aussi la stupeur fut-elle universelle lorsqu'on apprit, un matin, qu'Octave Crémazie, devant son impossibilité de faire honneur à ses obligations, avait pris le chemin de l'exil. Pendant plus de dix ans, le public se demanda où il était. Quelques intimes seulement étaient au courant de ses agissements et savaient qu'il demeurait en France. De Québec, il avait pris le chemin de New-York où il s'était embarqué pour la France. Il se rendit droit à Paris et logea près de l'église Notre-Dame.

Il vécut longtemps au numéro 4 rue Vivienne, sous le nom de Jules Fontaine.

Il mourut en exil et lorsqu'en 1896 un mouvement s'organisa dans notre pays pour y ramener ses restes, M. Chicoyne, alors député de Wolfe, avait chargé M. Jules Siegfried de faire les démarches nécessaires auprès des autorités du Havre. Le 12 septembre de cette année-là, M. Maillard, adjoint au maire, répondait ceci: Jules Fon-

GRAPHOLOGIE

Cette rubrique est ouverte à tous, gratuitement. Il suffit d'envoyer un fragment de son écriture à SABINE SABIN, "L'illustration Nouvelle", Case Postale 1480, Montréal.

MADELEINE. — Madeleine a écrit sous une impulsion bien vive qui est le fond de son caractère, mais qui est plus intense qu'à l'ordinaire. De l'intuition et de la grâce. Amours ardentes et un brin de jalousie que vous raisonnez bien d'ailleurs.

J'AIME LA GRAPHOLOGIE. — On ne peut être aussi ardente sans que la jalousie fasse une petite pointe quelque part. De l'ingéniosité pour tirer parti de tout sans se donner trop de mal. S'il y a tendance vers le luxe, par ailleurs vous avez le goût artistique. Amour de l'aventure. Précision dans ce que vous faites.

LOULOU. — Voilà un caractère qui se donne bien du mal à compiler les choses en voulant les arranger. Beaucoup de bonne volonté, mais des nerfs et une grande puissance émotive. Sens musical et artistique. Souci du petit détail.

REVEUSE. — De l'aisance et de la grâce. Vous ne manquez pas de confiance en vous-même non plus, et vos idées sont vos idées, en ce sens que vous y tenez. On ne vous intimide pas facilement. On ne vous émeut pas facilement non plus. Du tact et de la mesure avec une habileté qui vous fera toucher le but que vous rêvez si la ténacité tient toujours comme elle tient aujourd'hui.

MARYTHE. — Jamais d'ombres néfastes dans ce cœur-là, mais des orages qui crèvent tout d'un coup et laissent voir le ciel plus clair et plus bleu. Vous êtes sage aussi à part quelques exceptions quand il y a une rivale sérieuse et que vous défendez farouchement votre amour.

SABINE SABIN.

taire avait bien été enterré au cimetière d'Ingonville, commune du Havre; mais comme on reprit le terrain plus tard pour d'autres sépultures, on conclut que les restes avaient été transportés dans l'ossuaire commun où il demeurait impossible de les retrouver.

Robert PREVOST

L'ILLUSTRATION NOUVELLE

Tarif d'abonnement [Edition quotidienne]

MONTREAL et BANLIEUE	
12 mois	\$6.00
6 "	3.50
3 "	1.75
1 "	0.75
PROVINCE	
12 mois	\$6.00
6 "	2.75
3 "	1.50
1 "	0.50

TELEPHONE: FAIKIRK 1171
CASE POSTALE 1480
1124 EST, RUE MARIE-ANNE
Payable d'avance par mandat postal, ou chèque au pair à Montréal. En vente dans tous les dépôts et dans tous les grands centres de la province.

Varrios

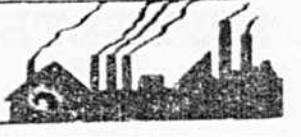
UN EMPEREUR AMERICAIN!

Nous savons d'après l'histoire que George Washington refusa, jadis, la couronne des Etats-Unis. Mais c'est un fait moins connu, qu'il y eut en Amérique un "empereur" qui porta le nom de NORTON I, empereur d'Amérique...

Josué Abraham NORTON, un juif-anglais natif de Londres arriva à San Francisco sur le navire "FRANZIKA" au mois de novembre 1849. Il était alors âgé de trente ans. Haut de taille, il avait les manières d'un gentilhomme. Il devint marchand et il put accumuler une fortune respectable. L'incendie de 1853 le ruina complètement. Il pensa au suicide, mais ses amis l'en dissuadèrent. Il reprit courage, mais la perte de ses biens avait ébranlé sa raison. Il disparut pendant quelque temps puis, on le revit à San Francisco où il fit parler de lui. Il fit insérer dans les journaux une "déclaration" dans laquelle il se prétendait Empereur Norton I, des Etats-Unis d'Amérique. Il fit à cet effet, couvrir la ville de pancartes affirmant que ce titre lui avait été dûment conféré par la législature de l'Etat. Plus tard, lorsque le Mexique le "supplia" de gouverner aussi le pays, il ajouta à son titre celui de "protecteur du Mexique. La surprise des citoyens fut grande surtout quand il décida que le premier devoir de ses "sujets" était de payer un tribut à l'Empereur. Les "sujets" obéirent et le monarque perçut en personne la somme de \$25.00 d'impôts le premier jour de son règne. Il établit des relations avec les familles royales d'Europe, mais étant un Bourbon, il haïssait Napoléon Bonaparte. Il nia être juif et parlait de la Reine Victoria comme "sa chère cousine". L'Empereur d'Autriche et le Roi de Prusse étaient aussi ses "cousins". Il donna des bons conseils à ce dernier pendant la guerre franco-prussienne. Il fit plusieurs fois, des "demandes" aux banques et il les obligeait à s'exécuter sous menace d'être condamnées par décret royal. Il possédait un sceau qu'il apposait sur les documents pour accuser réception d'impôts. En certaines occasions il révélait un imposant uniforme et portait le sabre. Il avait toujours une fleur à sa boutonnière, mais souffrant des pieds, il ne portait que de vieux souliers. En 1870, il fit imprimer des billets de banque portant le sceau et la signature de l'Empereur. Ce qui est étonnant, c'est que son autorité ne fut contestée qu'une fois et par un capitaine de bateau. Celui-ci fut puni par une proclamation obligeant "le navire du rebelle à être bloqué jusqu'à soumission". Norton I mourut en 1880. Dix milles personnes assistèrent aux funérailles parmi lesquelles on vit plusieurs diplomates étrangers et les plus hautes personnalités du pays. SIC TRANSIT GLORIA MUNDI.



DANS LA FINANCE



Un vigoureux mouvement de hausse

BOURSE DES MINES DE TORONTO

Fournis par BURNETT, GANCREAU & Co., membres du Toronto Stock Exchange.

Stock	20	21	22	23
Argosy	25	27 1/2	26	27 1/2
Ashley	254	255 1/2	254	255 1/2
Ang. Huronian	1.00	1.00	1.00	1.00
Aldermac	43	44	43	44
Buffalo Anke	10.00	10.00	9.90	10.00
Big Missouri	35	36	35	36
Bidgood	1.02	1.02	1.00	1.05
Beattie	1.13	1.13	1.12	1.12
Base Metals	55 1/2	56	55 1/2	56
Bankfield	7.25	7.25	7.00	7.10
Braclorne	3.10	3.25	3.00	3.25
B. C. Pioneer	.09	.11	.09	.11
Bobbo	2.01	2.16	2.00	2.10
Castle Tr.	.96	.98	.90	.95
Cent. Patricia	.91	.94	.94	.94
Can. Malartic	.20	.20	.20	.20
Central Mann.	1.95	1.97	1.95	1.97
Chem. Res.	2.75	2.75	2.75	2.75
Chibougamau	1.70	1.90	1.90	1.85
Conlarum M.	4.25	4.25	4.00	4.25
Dome Mines	47	49	47	49
East Malartic	.75	.85	.72	.84
Edorado	1.70	1.90	1.90	1.85
Falconbridge	4.30	5.25	4.90	5.25
God's Lake	42	44	42	44
Goldale	.20	.20	.19	.19
Granada	.08	.08	.08	.08
Gunner Gold	.65	.70	.65	.70
Gilles Lake	.14	.15	.13	.15
Home Oil	.90	1.00	.85	.98
Hudson Bay	1.74	1.91	1.74	1.91
Howey Gold	.25	.27	.25	.27
Hardrock	.87	.92	.87	.90
Halerow Sway	.024	.024	.024	.024
Hollinger	11	11 1/2	11	11 1/2
Int. Nickel	42 1/2	43 1/2	42 1/2	43 1/2
Jacks. Manion	.21	.21	.20	.20
Kirk. Hudson	.80	.85	.80	.85
Kirkland Lake	1.12	1.17	1.10	1.15
Label	1.04	1.11	1.04	1.11
Lake Shore	47	49	47	48 1/2
Lamaque Con.	.04	.04	.03	.03
Lava Cap.	.75	.82	.75	.82
Little Long L.	4.25	4.50	4.25	4.50
Letch	.45	.55	.45	.55
Man. & East.	.02	.02	.02	.02
McKenzie R. L.	.95	1.00	.95	1.08
MacLeod Cok.	.91	1.03	.91	1.03
Mining Corp.	1.70	1.70	1.60	1.60
McIntyre	3 1/2	3 1/2	3 1/2	3 1/2
Macassa	4.20	4.50	4.20	4.50
Madsen R. L.	.65	.72	.65	.72
Morris Kirk.	.16	.18	.16	.18
Nipissing	1.75	1.85	1.75	1.85
Noranda	41 1/2	45 1/2	41 1/2	45 1/2
O'Brien Cad.	3.05	3.40	3.00	3.40
Omega	.35	.37 1/2	.35	.37 1/2
Parkhill	.08 1/2	.14	.08	.14
Premier Gold	1.90	2.05	1.90	2.05
Pickle Crow	4.65	4.95	4.60	4.95
Pamour	2.65	2.70	2.50	2.65
Paymaster	.40	.42	.39	.41
Quebec Gold	.31	.31	.31	.31
Royaltie	.25	.30	.27 1/2	.30
Red Lake G.	1.64	1.71	1.64	1.70
Reno Gold	.75	.75	.73	.74
Sullivan G.	.82	.95	.81	.94
Sudbury Basin	2.25	2.40	2.25	2.30
Sladen	.85	.89	.80	.87
Stadacona	.48	.55	.48	.55
Sisaco	2.70	2.95	2.65	2.95
Sherritt G.	1.06	1.24	1.05	1.24
San Antonio	1.40	1.40	1.30	1.40
Sylvanite	2.60	2.75	2.60	2.75
Teck Hughes	4.45	4.60	4.45	4.60
Tawagmac	.41	.47	.41	.46
Ventures	4.20	4.75	4.15	4.75
Wood Cad.	.21	.23	.20 1/2	.23
Wright Hargr.	4.00	4.40	4.00	4.25
Waite Amulet	1.20	1.34	1.20	1.32

BOURSE DE MONTREAL

Courtoisie de la Maison FORGET & FORGET, 49-51 ouest, rue St-Jacques

Stock	Ouv.	Haut	Bas	Fer.
Ass. Breweries	12	12	12	12
Bathurst A.	11	11 1/2	11	11 1/2
Bell Telephone	158	160	158	160
Brazilian Tr.	15 1/2	17 1/2	15 1/2	17 1/2
B. C. Power A.	32	32	32	32
do B.	5	5	4 1/2	4 1/2
Bruck Silk	5	5	5	5
Bldg Products	8	8	8	8
Can. Cement	8 1/2	11 1/2	8 1/2	11 1/2
C. Nor. Power	16	18	16	18
Can. Steamship	22	22	22	22
do priv.	24	24	24	24
Can. Bronze	37	37	37	37
Can. Car & Py	7 1/2	8 1/2	7 1/2	8 1/2
do priv.	15	16	14 1/2	15 1/2
Can. Celanese	17	19	17	19
C. I. Alcohol A.	3 1/2	4 1/2	3 1/2	4 1/2
do B.	2 1/2	3 1/2	2 1/2	3 1/2
C. P. R.	7 1/2	8 1/2	7 1/2	8 1/2
Cockshutt Pl.	8	8	7 1/2	7 1/2
Cons. Smelters	49	54 1/2	49	54 1/2
Dist. Seagrams	12	14	12	14
Dom. Bridge	26	28 1/2	25 1/2	28 1/2
Dom. Coal pr.	16 1/2	16	16	16 1/2
D. St. & Coal B.	12 1/2	13 1/2	11 1/2	12 1/2
Dom. Textile	7 1/2	7 1/2	7 1/2	7 1/2
Dryden Paper	7	7	7	7
Electrolux	14	15	14	15
Foundation	10	11	10	11
G. St. Wares	9 1/2	10	9 1/2	10
Gurds	8	8	7 1/2	7 1/2
Gypsum Lime	6	6 1/2	6	6 1/2
Ham. Bridge	7	7	6 1/2	6 1/2
Hollinger	11	11 1/2	11	11 1/2
Howard Smith	15	16	14 1/2	15 1/2
Imperial Oil	17 1/2	18 1/2	17	18 1/2
Imp. Tobacco	12 1/2	13 1/2	12 1/2	13 1/2
Int. Acceptance	32	33	32	33
Int. Nickel	42 1/2	46	42 1/2	45 1/2
Int. Petroleum	28	29 1/2	28	29 1/2
Int. Power	4	4	4	4
Lake of Woods	16	16	15	15
Lake Sulphite	10	12	10	12
Lake Harria	5 1/2	6	5 1/2	6
McCull Front.	10	11	10	10 1/2
Mont. Power	27	29	27	29
Mtl. Tramways	88	88	88	88
Nat. Breweries	35	36	35	36
Nat. Steel Car.	21	24	20 1/2	23 1/2
Noranda M.	44	45	41	44 1/2
Ogilvie Flour	160	170	160	170
Power Corp.	12	14	12	14
Quebec Power	17	17 1/2	17	17 1/2
Regent Knitt.	8	8	7 1/2	7 1/2
St. Law. Corp.	5	6	5	6 1/2
do priv.	14 1/2	16 1/2	14 1/2	16
Shawinigan	18 1/2	21 1/2	18 1/2	21
Sher. Williams	15	15	15	15
Simons & Sons	12	12	12	12
S. Can. Power	12	12	12	12
do priv.	105	106	105	106
United Stl Cor.	3 1/2	4	3 1/2	4 1/2
Viau Bis. Cor.	2	2	2	2
Winn. Elec. A.	2	2	2	2
do B.	2	2	2	2
Wood Mfg pr.	58	58	58	58

Totaux des ventes: Montréal: Industriels: 116,900 actions. Mines: 179,200 actions. New-York: 4,340,000 actions.

METAL-ARGENT

Courtoisie de la Maison L.-G. BEAUDRIEUX & CIE, 84 ouest, rue Notre-Dame

L'ajustement officiel des prix sur l'option de métal-argent à la fermeture sur le Canadian Commodity Exchange hier, était:

Octobre	44.60
Novembre	44.60
Décembre	44.60
Janvier	44.40
Février	44.25
Mars	44.10
Avril	43.95
Mai	43.85
Juin	43.85
Juillet	43.85
Août	43.85
Septembre	43.85

Vente Sensationnelle de l'Automne

Underwood - Remington Royal et Calculateurs REGULIERS ET PORTATIFS

Ouvert le samedi après-midi

N. MARTINEAU & FILS

1019, rue Beury, Montréal, MARQ. 2543

DES GAINS DE HUIT POINTS ENREGISTRES EN BOURSE LOCALE

Les titres ont subi hier un vigoureux mouvement de hausse en Bourse locale, de même qu'à Wall Street. Le volume des transactions a été substantiel quoique inférieur à celui de la journée précédente. Les gains se sont élevés jusqu'à huit points. Vers la fermeture la hausse reprenait une nouvelle force.

Consolidated Smelters a fait un profit de 7 points à 54 1-2, tandis que Noranda gagnait 4 points 1-2 à 45. Les titres de l'industrie du papier, de l'huile et des utilités publiques ont participé au mouvement de hausse. Montreal Power a sauté de plus de 2 points à 29, et Shawinigan a fermé avec une avance de près de 3 points.

Consolidated Paper a gagné 2 points à 9 et a maintenu pratiquement tout son gain jusqu'à la fin de la séance. Howard Smith a aussi grimpé de 2 points 16. Des profits intéressants ont été enregistrés par tous les autres titres de ce compartiment.

A WALL STREET

NEW-YORK, 20. — Les stocks grimpaient d'une fraction à plus de six points sur la place de New-York aujourd'hui alors que l'appréhension engendrée par la chute des premières heures d'hier disparaissait devant un sentiment plus optimiste.

L'allure n'était pas sans heurts, toutefois, et les aciéries devenaient modérément nonchalantes au début de l'après-midi avec l'apparition d'une petite vague de réalisations que réduisaient les gains dans plusieurs cas. On enregistrerait néanmoins un renouveau de vigueur durant la dernière heure avec l'apparition de nombreux achats dans les titres précités et les moteurs. Le ticker était de nouveau en retard sur le parquet durant les dernières minutes, étant donné la forte demande.

Les courtiers affirment que ce relèvement marqué des cours n'est que naturel après la récente secousse qui forçait les stocks à toucher de nouveaux bas au début de mardi. Quelques-uns sont portés à croire que si le mouvement d'achat continue on peut s'attendre à ce que le niveau du marché soit mis à l'épreuve par ceux qui aiment à réaliser leurs bénéfices.

MARCHE DE CALGARY

Cours fournis par BEAUVOLEIL & BEAUVOLEIL, 477, rue Saint-François-Xavier

Advance	20
Alberta Pacific	22
Amalgamated	22
Anaconda	20 1/2
Associated OH	20
Baltic	20
British Dominion	20
Calgary & Edmonton	1.64
Calmont	20
Commonwealth	20
Dalhousie	20
Davies Petroleum	22 1/2
East Crest	20
Firestone	20
Foothill	20
Foundation	20
Freehold	20
Globe	20
Graystone	20
Hargal	20
Highwood Sarcee	20
Home Oil	1.01
Lethbridge	20
Madison	20
Mar Jon	20
McDougall Segur	20
McLeod	20
Mill City	20
Mercury	20
Model	20
Monarch	20
National Petroleum	20
New Valley	20
Norlon	20
Okalta common	20
do priv.	20.00
Pacalta	20
Prairies Royalties	20
Reward	20
Richland	20
Ritchfield	20

Opinions de New-York

Laidlaw & Co.—La manière avec laquelle le marché a réagi à la suite de la dégringolade récente semble avoir redonné confiance dans le district financier et bien que l'on peut assister à des déclinis individuels à cette heure cette confiance aura probablement pour effet de créer un ralliement qui s'étendra sur une période de plusieurs semaines.

Post & Flagg.—Même en assumant que le commerce va fléchir au cours de la prochaine année les déclinis marquants qui se sont manifestés en regard des valeurs des principales industries n'étaient aucunement motivés et ce fait commence à être pris en considération par les spéculateurs et tous ceux qui s'intéressent aux marchés des obligations.

Pour autres nouvelles financières voir en page 20.

Royaltie	29.00
Spooner	12
Sunset	19
South West Petroleum	35
United Oils	13
Vanalta	05
Vulcan	86
Walt Valley	07
Wellington	05
Waymarn	08
West Flank	22

CURB de MONTREAL

Courtoisie de la Maison JOHN PITHOU & Co., 460, rue Saint-Jean

Stock	Ouv.	Haut	Bas	Fer.
Abitibi P. & P.	27	27	27	27
do Cer. Dep.	22 1/2	22 1/2	22 1/2	22 1/2
do 5% pr.	21	21	21	21
Asbestos	46	50	46	50
Beaubarnois P.	5	5	5	5
Brew. & Dist.	5 1/2	5 1/2	5 1/2	5 1/2
Brewing Corp.	2	2	2	2
do priv.	12	12	12	12
Br. Amer. Oil	18 1/2	20	18 1/2	20
B. C. Packers	11	11	11	11
Can. Maltng	22	22 1/2	22	22 1/2
C. Bud. Brew.	7	7	7	7
Can. Wineries	24	24	24	24
Can. Vickers	3	3	3	3
City Gas & El.	70	70	70	70
Cons. Paper	7 1/2	9	7 1/2	8 1/2
Com. Alcohol	1.50	1.75	1.50	1.75
Donnacona A.	7 1/2	8 1/2	7 1/2	8 1/2
do B.	6 1/2	8	6 1/2	8
Fraser	15	17 1/2	15	17 1/2
do (Voting)	15 1/2	17 1/2	15	17 1/2
G. St. Wares pr.	95	1.01	95	1.00
Home Oil	1.00	1.00	1.00	1.00
Int. Utilities	1.00	1.00	1.00	1.00
Masses Har. pr.	37	37	37	37
McCull Fr. pr.	86	86	86	86
Melchers pr.	54	54	54	54
Mitchell Rob.	10	10 1/2	10	10 1/2
McLaren	16	17	16	17
Page Hersey	80	80	80	80
Royaltie Oil	28	29	27	29
S. C. Power pr.	105	105	105	105
United Dist.	85	85	85	85
Walkers	34	36 1/2	34	36 1/2
do priv.	17 1/2	17 1/2	17 1/2	17 1/2
Walkerville B.	1.10	1.10	1.10	1.10

MINES

Alexandria	01 1/2	01 1/2	01 1/2	01 1/2
Aldermac	53	55	52	52
Big Missouri	27	27	27	27
Reufoir	19	19	19	19
Brownlee	02	02 1/2	02	02 1/2
Bousse Cad.	10	13	10	13
Can. Mal.	98	98	95	95
Cart. Malartic	11	12	11	12
Cent. Patricia	2.00	2.00	2.00	2.00
Chibougamau	22	22	22	22
Domes Mines	38 1/2</			

AVIS

L'honorable M. William Tremblay, Ministre du Travail de la Province de Québec, conformément aux dispositions de l'article 5 de la Loi relative aux salaires des ouvriers (1 Geo. VI, chapitre 49), donne avis, par les présentes, qu'il a reçu une requête d'extension de la convention collective de travail relative à l'industrie du vêtement pour homme dont la juridiction territoriale s'étend à la Province de Québec.

L'avis d'extension de cette convention a été publié dans la Gazette officielle de Québec du 9 octobre 1937 de la façon suivante:

Conformément aux dispositions de l'article 5 de la Loi relative aux salaires des ouvriers (1 Geo. VI, chapitre 49), avis est donné par l'honorable William Tremblay, Ministre du Travail, que l'"Amalgamated Clothing Workers of America", "The Montreal Joint Board of the Amalgamated Clothing Workers of America", "La Fédération Nationale du Vêtement, Inc.", "The Associated Clothing Manufacturers of the Province of Québec, Inc.", "The Montreal Clothing Contractors Association, Inc.", et "L'Association des Fabricants de Vêtements de Québec Incorporée." lui ont conjointement présenté, ce jour, une requête à l'effet que la convention collective de travail intervenue entre:

D'UNE PART:

"The Amalgamated Clothing Workers of America", "The Montreal Joint Board of the Amalgamated Clothing Workers of America", "La Fédération Nationale du Vêtement, Inc."

ET, D'AUTRE PART:

"The Associated Clothing Manufacturers of the Province of Québec, Inc.", corps constitué en corporation ayant son bureau chef dans la cité et district de Montréal, ci-après appelé "Association", représentant les personnes ou corporations ci-après mentionnées étant des fabricants de vêtements dans la province de Québec, savoir:

Acme Clothing Co. Ltd.; Beatty Clothing Mfg. Co.; Berman Bros. & Co.; Cohen, A. & Co. Inc.; Cohen, Phil Co.; Cooper Clothing Mfg. Co.; Dominion Clothing Mfg. Co.; Earl Clothing Co.; Elkin, J. Co. Ltd.; Freedman, The Co.; Freedman & Gabbe Ltd.; Goodman Bros. Ltd.; Halleckman Bros. Ltd.; Hyde Park Clothes Ltd.; Krakower Bros.; Levitt, J. & Sons Ltd.; Liberty Clothing Co. Ltd.; Majestic Clothing Mfg. Co.; Maple Leaf Clothing Co.; Miller Clothing Mfg. Co.; Miller Brand Clothing Mfg. Co.; Parkly Clothes Ltd.; Premier Clothing Co. Ltd.; Progress Brand Clothes Inc.; Rosenbaum, A.; Royal Brand Clothing Co.; Rubenstein Bros. Ltd.; Rubin, S. Limited; S. & G. Clothing Co. Ltd.; Salomon, J.; Salomon, L. & Sons; Samuelson Limited; Satisfaction Brand Clothing Co.; Schechter, Wm.; Sidler Clothing Co.; Simak & Myers, Solomon, Bros.; Sterling Clothing Co.; Tailorite Mfg. Co. Ltd.; Title Brand Clothing Mfg. Co.

* Membres associés.

The Montreal Clothing Contractors Association, Inc., corps constitué en corporation, ayant son bureau chef dans la cité et district de Montréal, ci-après appelé les "Entrepreneurs", représentant les personnes ou corporations ci-après mentionnées qui agissent comme entrepreneurs et à qui l'on fournit les étoffes et fournitures pour vêtements qui ont été taillés et garnis par les différents manufacturiers de la province de Québec, savoir:

Alexander, E. & M.; Aronovitch, J. (Vests); Atcovitch Clothing Reg'd.; Barmash & Goffman; Berish & Andes; Bleury Pants Co.; Bildner, M. & Sons; Caplan & Goodlin; Central Clothing Contractors; Codas, B. & Co.; Cohen, Nathan; Cohen's Vest Shop; Cooperberg, O.; Corber, J. Corber, Bros.; Dependable Clothing Contractors; Engel & Goldberg; Farbstein & Bloomberg; Farbstein, Sam; Fashion Garment Co.; Finlifter, A. Reg'd.; Finkel, B.; Goldberg Bros.; Goldberg & Greenberg; Goldberg, J.; Goldstein S. & Son; Goodman & Levine; Jalongo J. & Troini P.; Kalb, I.; Kaufman & Rosenthal;

Labelle Coat Contractors; Liebman, H.; Lifshitz & Halperin; Lobel, M. Marcus, M.; Miller & Levine; Modern Clothing Contractors North End Coat Contractors; Oliver, J. H. & Son; Patofsky & Carson; Postilnik, Nathan; Reinhold, I. M. & Co.; Reliable Pants Co.; Rodman's Vest Shop; Roth & Wener; Rothstein, M.; Roy & Emond; Rudner's Limited; Samuel's I.; Saltzman, L.; Sanfel's Vest Shop; Schacter's Vest Shop; Shapiro & Goldstein; Shears' Vest Shop; Sherman Bros.; Silverstein's Pants Shop; Singer & Davis; Spivack & Baranoff; St. Hubert Pants Co.; Temkin, Frank; Troini, John Bros.; United Pants Co.; Wall & Klein; Weinstein & Shulman; Weil & de Pants & Vests Reg'd.; Yaffe, R. Yellin & Goldman Clothing Contractors.

L'Association des Fabricants de Vêtements de Québec, Incorporée, corps constitué en corporation, ayant son bureau chef dans la cité et le district de Montréal, représentant les personnes ou corporations ci-après mentionnées, étant des fabricants de vêtements dans la province de Québec, savoir:

Dorfman, Samuel; Fortier, Elzéar Liée; Gardner Clothing Co. Mfg.; Fashion Craft Mfrs. Ltd.; Rubin Bros. (Clothiers) Ltd.; Paquet la Compagnie Liée; Empire Clothing Mfg. Co.; Lerner, Morris; Yellin & Goldman; Cohen, S. & Co.; Sparks-Harrison Ltd.; et les manufacturiers de vêtements suivants:

The Bergeman Clothing Co.; Canada Clothes Ltd.; C. M. T. Inc., Victoriaville, Que.; Comfort Clothing Mfg. Co.; Commercial Clothing Co.; Customized Clothes Ltd.; Gold Bros.; Kay Clothing Co.; H. Krakow, Pants Cont.; Lecker's Boys' Clothing Co.; Miller, D. A.; The Montreal Clothing Co.; National Tailoring Co. Ltd.; Principal Clothing Mfg. Co.; Regent Clothing Co. soient rendue obligatoire pour tous les employeurs et les salariés dans l'industrie des vêtements pour hommes et garçons et tient tous ceux qui sont compris dans les limites spécifiées dans la dite convention, conformément aux conditions suivantes:

I.—Juridiction Industrielle:

a. La présente convention s'applique à tous les employeurs et, ou manufacturiers engagés dans l'industrie des vêtements d'hommes et de garçons et gouvernera tous les salariés engagés dans la dite industrie, c'est-à-dire la confection en entier ou en partie, dans toute la province de Québec, (soit dans les ateliers ou autres locaux de l'employeur, ou ailleurs) de tous vêtements pour hommes, garçons, jeunes gens, adolescents et enfants, ainsi que vêtements de fillettes jusqu'à l'âge de quatorze ans, de tous modèles et de toutes descriptions; cette convention s'applique aussi aux vestons désappareillés, pantalons désappareillés, toutes sortes de enlottes, enlottes de golf, enlottes hollandaises, (knickerbockers), enlottes bouffantes, vêtements de sport, quels qu'en soient les modèles et matériels et les uniformes de tous genres et de toutes descriptions, quels que soient les matériels dont ils sont confectionnés, ainsi que tous les vêtements ci-dessus spécifiés faits de serge croisée, de flanelles de toutes sortes, et de tissus de laine filée ou de mélange de laine et coton.

b. Exception:

1. La convention présente ne s'applique pas aux manufacturiers de:

1. chemises de travail;
2. salopettes;
3. vêtements de balle au camp ou semblables uniformes athlétiques;
4. vêtements en cuir et vêtements traités au caoutchouc;
5. salopettes-combinaisons;
6. pantalons en coton brut, coupe-vent et mackinaws faits avec du matériel pesant plus de 20 onces la verge.

2. — Marchands Tailleurs:

La présente convention ne s'applique pas aux marchands tailleurs qui emploient moins de quatre salariés comprenant les employeurs et les associés effectuant des opérations, qui font de l'ouvrage de tailleur exclusivement à l'établissement de l'employeur et qui manufacturent exclusivement des vêtements sur commande pour des clients individuels, d'après les grand-urs, mesures et spécifications individuelles.

II.—Juridiction Territoriale:

La juridiction territoriale, pour l'application de la présente convention, comprend toute la province de Québec, et pour les fins de son application elle sera divisée en trois zones, savoir:

ZONE I:

Comprenant l'île de Montréal et un rayon de dix milles en dehors de ses limites.

ZONE II:

Comprenant un rayon de 75 milles en dehors des limites de la zone I.

ZONE III:

Comprenant la province de Québec en entier excepté le territoire couvert par les zones I et 2.

III.—Heures de Travail:

Les heures de travail pour les employés dans la dite industrie sont fixées comme suit:

a. Zone I:

44 heures de travail constitueront une semaine de travail de la manière suivante:

De 8 heures du matin à 6 heures du soir, avec une heure pour le lunch, les lundis, mardis, mercredis et jeudis, et de 8 heures du matin à 5 heures du soir, avec une heure pour le lunch les vendredis.

Tout travail exécuté en dehors des heures ci-dessus mentionnées sera considéré comme travail supplémentaire et ce travail devra être rémunéré au taux du salaire régulier plus la moitié de celui-ci.

b. Zones II et III:

48 heures de travail constitueront une semaine de travail de la manière suivante:

De 8 heures du matin à 6 heures du soir, avec une heure pour le lunch, les lundis, mardis, mercredis et jeudis, et de 8 heures du matin à 5 heures du soir, avec une heure pour le lunch les vendredis, et de 8 heures du matin à midi les samedis.

Tout travail exécuté en dehors des heures ci-dessus mentionnées sera considéré comme travail supplémentaire et ce travail devra être rémunéré au taux du salaire régulier plus le quart de celui-ci.

c.—Changement d'heures:

A la suite de la demande par écrit d'un employeur dans les zones II et III, accompagnée d'une pétition de la majorité des salariés demandant une modification de la distribution des heures de travail dans le dit établissement de façon à ce que les 48 heures de travail soient réparties en cinq jours au lieu de cinq jours et demi, le président du Comité Conjoint peut accorder un permis spécial au dit employeur autorisant cette nouvelle distribution des heures de travail.

Tout travail exécuté, en dehors des heures spécifiées dans le permis spécial sera considéré comme travail supplémentaire et ce travail devra être rémunéré au taux du salaire régulier plus le quart de celui-ci.

d. Aucun employeur n'aura le droit d'engager pour du travail supplémentaire, toute personne autre que ses salariés réguliers.

e. Nonobstant la distribution des heures spécifiées dans cet article III, paragraphes "a" et "b", le Comité Conjoint peut accorder un permis spécial, sur application faite par tout marchand tailleur sous la juridiction du Comité Conjoint dont les registres indiquent que, généralement, toute l'année, son établissement n'est pas en opération régulièrement au commencement de la semaine, nécessitant ainsi du travail supplémentaire les derniers jours de la semaine.

Le dit permis spécial autorisera les salariés du dit marchand tailleur qui aura fait telle application à travailler au taux régulier quarante-quatre heures dans la zone I et quarante-huit heures dans les zones II et III, n'importe quand dans la même semaine.

Les heures de travail excédant quarante-quatre dans la zone I et quarante-huit dans les zones II et III devront être payées au taux du salaire régulier plus la moitié de celui-ci dans la zone I et au taux du salaire régulier plus le quart de celui-ci dans les zones II et III.

IV.—Ouvrage Prohibé:

Aucun vêtement, en entier ou en partie, sous la juridiction de cette convention, ne devra directement ou indirectement être donné aux salariés ou emporté par eux pour être manufacturé ou travaillé en

dehors de l'établissement de l'employeur.

V.—Clauses Générales:

1. Le présent contrat remplacera tous les contrats, collectifs ou autres, qui peuvent exister entre un employeur ou des employeurs et un salarié ou des salariés, à l'exception des contrats collectifs qui existent actuellement entre les diverses parties aux présentes, sauf que, dans aucun cas, les salaires payés ne devront être au-dessous du minimum et les heures de travail ne devront être au-dessus du maximum fixés par le présent contrat.

2. Un employeur ne doit pas, à moins de justes raisons, congédier ou suspendre un apprenti ou un ouvrier qualifié afin de le remplacer par un apprenti ou un ouvrier qualifié moins expérimenté ou d'une classe inférieure.

VI.—Vente d'actions ou de débentures prohibées:

Il est prohibé à tout employeur comme condition ou continuation d'emploi, soit directement ou indirectement, de vendre à tout salarié ou employé, tout intérêt dans le commerce de l'employeur, soit au moyen de capital actions, débentures ou toutes autres valeurs.

Toute vente faite tel que ci-dessus indiqué avant l'adoption de ce décret sera considérée comme nulle et non avenue.

VII.—Taux de salaires minima:

Au cours de la durée de cette convention, il est interdit de réduire les taux de salaires, qu'ils soient basés sur les taux à la pièce ou sur les taux à la semaine, soit directement ou indirectement, dans aucun cas les taux de salaires minima ci-après mentionnés ne devront être interprétés comme étant les taux de salaires minima; tous les salaires devront être payés aux salariés chaque semaine, en argent.

Les taux de salaires minima à l'heure, pour tout travail accompli durant une journée régulière de travail et durant une semaine régulière de travail, sujet aux dispositions contenues dans cette convention, devront être respectivement les taux paraissant vis-à-vis des opérations et classifications respectives énumérées dans les tableaux I (page 19) et II (page 20).

VIII.—Définition:

1. Vêtements d'hommes—vestons

Classe AA.—Coupeur Compétent—celui qui peut assembler les patrons sur l'étoffe, ce qu'on appelle dans le métier "making lays", qui trace les patrons sur l'étoffe, emploie l'étoffe le nombre d'épaisseurs requises et coupe aux ciseaux ou au couteau; qui peut faire toutes les modifications nécessaires à ce qu'on appelle "un patron bloqué" selon les mesures spéciales requises pour des vêtements en série ou des vêtements faits sur commande.

Classe A.—Opérateur-en-chef et sous-faillieur à la machine—celui qui assemble les manches au veston; qui coud le galon sur les rebords du veston, y compris ou non le col; qui coud autour du revers non faillies et qui fait le bas.

Classe BB.—Faillieur de poches—celui qui fait les pattes, les bordures, les poches rapportées, ou tout autre genre de poches; qui les ajuste et les coud sur le devant du veston et qui fait les bordures prêtes pour le surjetage des poches.

Coupeur de fournitures compétent—celui qui assemble les patrons sur les étoffes à fournitures, étend les étoffes, les marque et les emploie le nombre d'épaisseurs requises et les coupe aux ciseaux ou au couteau.

Classe B.—Ajusteur—celui qui ajuste et prépare les parties et les fournitures d'un veston et les assemble, le tout prêt pour l'atelier de confection.

Pressur-finiisseur—celui qui fait et complète le "pressage à sec" d'un veston, soit à la main ou à la presse à pied.

Classe C.—Faillieur de rebords—celui qui rogne les rebords après qu'ils ont été galonnés et pressés; qui les retourne; qui faillie le rebord des pointes du col et des revers à la main; surjette les coins et la couture intérieure du col.

Faillieur en second—celui qui faillie le parement (facing) du revers et la doublure à la main, avec ou sans le col.

Faillieur de revers—celui qui mar-

que et taille autour du col et des revers de même qu'autour de tout le veston suivant le patron fourni.

Faillieur de dessus de cols—celui qui faillie le dessus du col d'un veston, soit sur un veston complètement ouvert, ce qui comprend la gorge, ou sur un veston semi-ouvert où la gorge est cousue à la machine; qui faillie le dessus et le dessous du col séparément avant que le col soit ajusté au veston; faillie le rebord du dessus du col entre le canevass et les dessous du col, le tout prêt pour le rabattage; qui surjette les coins entre les revers et le col.

Classe D Examineur—celui qui examine les vestons et fait les menues réparations; qui marque les boutons et les boutonnières.

Assembleur (opérateur en second)—celui qui coud les goussets, ferme le centre du dos et les coutures du côté, galonne les tours de bras et assemble les coutures des épaules, plique les rebords et toutes les coutures requises, fait une ouverture dans le dos, fait les centres, les manchettes, les bandes et les différents genres de plis qui peuvent être requis dans le veston.

Faillieur de doublures—celui qui fait les doublures pour vestons.

Surjeteur de poches—celui qui finit les poches, après que le faillieur de poches a fait son travail tel que défini dans la classe BB.

Classe EE.—Pressur à la machine à vapeur—celui qui fait les pressages à la machine à vapeur requis, prêt pour le pressage-finissage.

Sous-pressur—celui qui presse les coutures, les manches, les doublures, les poches et le canevass; façonne les revers pour le faillieur de revers, qui presse les coutures des tours de bras et des épaules.

Classe F. Assistant-coupeur—celui qui, d'après les indications du coupeur compétent, emploie l'étoffe le nombre d'épaisseurs requises; qui coupe aux ciseaux soit une seule épaisseur ou autant d'épaisseurs qu'il peut couper à la fois mais qui fait aucun marquage.

Faillieur de doublures—celui qui faillie les parements jusqu'au bas du veston après que les revers ont été faillies par le faillieur en second; qui marque et rogne le bas de la doublure et faillie les coutures près de la doublure au devant du veston, prêt pour le surjetage des coutures intérieures; faillie autour du pli inférieur de la doublure, faillie la doublure autour du bras; faillie les coutures des épaules de la doublure pour le finiisseur, faillie le dessous du col, faillie la doublure pour les finiisseurs, pour les vestons à quart de doublure ou à demi-doublure.

Faillieur de rebords à la machine—celui qui faillie les rebords, à l'exception des revers, sur le col et le veston, avec une machine à faillier les rebords.

Classe F.—Faillieur de tours de bras—celui qui faillie les bordures des épaules et des manches dans les tours de bras, soit simples ou doubles.

Faillieur de boutonnières—celui qui fait les boutonnières requises avec une machine à boutonnières.

Faillieur de revers—celui qui honne les revers, les dessous de cols et fait les brides.

Faillieur de manches—celui qui fait les manches.

Classe G.—Rabatteur de bas et de hauts de cols—celui qui rabat les bas et les hauts de cols.

Poser de boutons—celui qui pose les boutons nécessaires sur veston.

Faillieur de canevass—celui qui faillie canevass sur le devant du veston, soit à la main ou à la machine.

Faillieur de canevass—celui qui coud les fournitures nécessaires sur le canevass du veston avec une machine spéciale à faire les canevass.

Finisseur—celui qui fait à la main tout le rabattage intérieur requis sur un veston.

Employé général—celui qui coupe les poches, les retourne, taille et marque les pattes et les bordures; qui rogne les rebords du canevass après la taille des revers; rogne la doublure des manches, prête pour le finiisseur; appareille les manches, les doublures et les cols pour les opérateurs ou les faillieurs.

(Suite à la page suivante)

CECULE:—CLASSIFICATION ET ECHELLES DES SALAIRES

TABLEAU No I

I. VETEMENTS D'HOMMES

Classe	Vestons	Classe	Pantalons	Classe	Gilets	Taux à l'heure		
						Zone 1	Zone 2	Zone 3
AA	Coupeurs compétents.	AA	Coupeurs compétents.	AA	Coupeurs compétents.	.76	.68	.64
A	Opérateurs en chef et assembleurs de revers, sous-faulleurs à la machine.	BB	Faiseurs de poches de devant et d'arrière, coupeurs de four-niture et assembleurs.	A	Faiseurs de poches et galonneurs.	.71	.64	.61
BB	Faiseurs de poches et coupeurs de four-nitures compétents.	BB	Faiseurs de poches de devant et d'arrière, coupeurs de four-niture et assembleurs.	BB	Coupeurs de four-niture compétents, opérateurs en second.	.65	.53	.55
B	Ajusteurs et presseurs-finis-seurs.	B	Presseurs de jambes de pantalons.	B	Presseurs-finis-seurs.	.63	.54	.53
C	Faulleurs de rebords, faulleurs en second, tailleurs de revers et faiseurs de dessus de cols.	C	Piqueurs de doublures.	C	Piqueurs de doublures.	.60	.54	.51
D	Examineurs, assembleurs, faiseurs de doublures et sur-jeteurs de poches.	D	Assembleurs de doublures et presseurs de hauts de pantalons, poseurs de ceintures de drap.	D	Ajusteurs.	.62	.48	.45
BE	Presseurs à la machine, sous presseurs.	EE	Sous presseurs généraux.	BE	Sous presseurs généraux.	.47	.42	.40
E	Assistants-coupeurs, faulleurs de doublures, faulleurs de rebords à la machine, faulleurs de dessous.	E	Faiseurs de poches et assembleurs des coutures extérieures pour les culottes courtes et culottes bouffantes de garçons et les pantalons d'adolescents, assembleurs et piqueurs de doublures pour les culottes courtes et culottes bouffantes de garçons et les pantalons d'adolescents.	E	Faiseurs de boutonsnières, ajusteurs, assembleurs de coutures intérieures pour les culottes courtes et culottes bouffantes de pantalons d'adolescents et poseurs de fournitures.	.34	.34	.32
F	Faulleurs de tours de bras, faiseurs de boutonsnières, faiseurs de revers, faiseurs de manches.	FF	Sous-presseurs.	F	Faiseurs de boutonsnières, ajusteurs, assembleurs de coutures intérieures pour les culottes courtes et culottes bouffantes de pantalons d'adolescents et poseurs de fournitures.	.36	.32	.30
G	Rabatteurs de bas et de hauts de cols, faiseurs de canevass, faulleurs de canevass, finisseurs, employés généraux, surjeteurs de coutures intérieures, poseurs de boutons.	G	Poseurs de boutons, examineurs, finisseurs, faiseurs de braguettes, faiseurs de passe-celintures, surjeteurs et finisseurs de poches.	G	Brosseurs, poseurs de boutons, examineurs, finisseurs, employés généraux, poseurs d'étiquettes.	.31	.23	.26
H	Surjeteurs de boutonsnières, rabatteurs de bas de doublures de manches, finisseurs de poches, surjeteurs et faulleurs de doublures de manches, faiseurs de petites poches intérieures.	H	Surjeteurs de boutonsnières et nettoyeurs.	H	Surjeteurs de boutonsnières et nettoyeurs.			

(Suite de la page précédente)

Surjeteur de coutures intérieures—celui qui surjette les coutures intérieures, soit à la main ou à la machine.

Classe H:—Nettoyeur—celui qui coupe les fils et nettoie les vestons.

Surjeteur de boutonsnières—celui qui surjette les boutonsnières avec une machine spéciale à surjeter.

Rabatteur de bas de doublures de manches—celui qui surjette les doublures de manches, fait les dessous de cols, fauille et rabat les bas de doublures de manches.

Finisseur de poches—celui qui finit les poches. Cette opération peut être faite par les commençants ou par les personnes de peu d'expérience.

Faiseur de petites poches intérieures—celui qui fait les petites poches au complet pour les poches intérieures des vestons.

Classe K:—Enleveur de faulleurs (hommes)—tous les enleveurs de faulleurs seront compris dans cette classe et recevront les taux suivants jusqu'à promotion à une autre classe:—

Zone I \$0.16 l'heure
Zone II 0.14 "
Zone III 0.12 "

Pantalons

Classe AA:—Coupeur compétent—tel que définit et décrit dans la classe AA des "vestons".

Classe BB:—Faiseur de poches de devant et d'arrière—celui qui peut faire au complet les différentes poches requises pour un pantalon.

Coupeur de fournitures—celui qui coupe et prépare toutes les fournitures de pantalons.

Assembleur—celui qui assemble les différentes parties d'un pantalon, soit avec une machine à coudre spéciale ou avec une machine à coudre ordinaire.

Classe B:—Presseur de jambes de pantalons—celui qui pille les jambes de pantalons, les coutures centrales ensemble et les presse soit à la main ou à la machine à vapeur.

Classe C:—Piqueur de doublures—celui qui pique la partie inférieure de la doublure à la ceinture et qui pique la braguette blanche.

Classe D:—Assembleur de doublures—celui qui coud la doublure sur la ceinture et coud une braguette blanche sur le devant du pantalon; qui coud les ceintures de drap.

Presseur de hauts de pantalons—celui qui complète le pressage extérieur du haut du pantalon soit à la presse à pied ou à la presse à vapeur.

Classe E:—Faiseur de poches et assembleur des parties extérieures de culottes courtes, culottes bouffantes et pantalons d'adolescents—celui qui coud la poche de côté au devant du pantalon et en même temps ferme la couture latérale, joignant le devant et l'arrière à couture repliée; qui fait les poches d'arrière.

Assembleur et piqueur de doublures de culottes courtes, culottes bouffantes et pantalons d'adolescents—celui qui assemble et pique les doublures.

Classe FF:—Sous-presseur—celui qui presse toutes les coutures.

Classe F:—Faiseur de boutonsnières—celui qui fait les boutonsnières avec une machine spéciale à boutonsnières.

Ajusteur—celui qui ajuste les parements des poches et fait les autres ajustages; qui numérote toutes les parties du pantalon consécutivement, les emplit en paquets, le tout prêt pour les opérateurs. (Le numérotage est nécessaire afin de prévenir le mélange des étoffes).

Assembleur de coutures intérieures des culottes courtes, bouffantes et pantalons d'adolescents—celui qui ferme les coutures intérieures des culottes courtes, culottes bouffantes et pantalons d'adolescents.

Faiseur de fournitures—celui qui coud les doublures de braguettes, prépare les poches à montre et coud les parements aux poches.

Classe G:—Poseur de boutons—celui qui pose les boutons soit à la machine ou à la main.

Examineur—celui qui examine et fait les menues réparations nécessaires avant que les pantalons soient envoyés à l'entrepôt.

Finisseur—celui qui fait la couture à la main et le rabattage requis.

Faiseur de braguettes—celui qui coud les doublures aux braguettes.

Faiseur de ganses—celui qui fait les ganses avec une machine spéciale et qui finit les ganses-tunnels.

Surjeteur de poches—celui qui manoeuvre une machine spéciale qui coud, rogne et finit les poches et les autres parties du pantalon.

Surjeteur—celui qui surjette les poches et les autres coutures des cols avec une machine spéciale à surjeter.

Classe H:—Surjeteur de boutonsnières—celui qui surjette les boutonsnières avec une machine spéciale à surjeter.

Nettoyeur—celui qui enlève les bouts de fils des pantalons.

Gilets

Classe AA:—Coupeur compétent—celui qui peut assembler les patrons sur l'étoffe, ce qu'on appelle dans le métier "making lays"; qui trace les patrons sur l'étoffe, emplit l'étoffe le nombre d'épaisseurs requises et la coupe aux ciseaux ou au couteau électrique.

Classe A:—Faiseur de poches—celui qui pose les rebords ou les poches rapportées sur les gilets; qui fait les poches piquées.

Galonneur—celui qui coud les rebords des gilets, qui coud les tours de bras avec une machine à couper les rebords.

Classe BB:—Coupeur de fournitures compétent—(ou coupeur de fournitures en chef)—celui qui assemble les patrons sur les étoffes à fournitures; étend les étoffes, les marque, les emplit le nombre d'é-

paisseurs requises et les coupe aux ciseaux ou au couteau.

Classe B:—Presseur-finisher—celui qui complète tout le pressage-finissage requis.

Opérateur en second—celui qui pique les rebords des gilets sans les fauille, surjette les poches, assemble les coutures latérales et les coutures des épaules.

Classe D:—Ajusteur—celui qui ajuste et prépare toutes les parties et fournitures d'un gilet et les assemble prêtes pour l'atelier de confection.

Classe EE:—Sous-presseur général—celui qui presse toutes les coutures, y compris les bords latéraux des rebords, ce qu'on appelle dans le métier "shaping welts".

Classe F:—Faiseur de boutonsnières—celui qui fait les boutonsnières requises sur un gilet avec une machine spéciale à boutonsnières.

Faulleur—celui qui épingle les revers, y compris la doublure, sur les rebords du gilet, le tout prêt pour le galonnage; appareille aussi les doublures et taille les rebords des poches à la largeur voulue, le tout prêt pour l'opérateur.

Faiseur de doublures—celui qui fait les doublures, coud les revers aux doublures et fait une poche dans la doublure, au besoin; fait aussi les dos et les ceintures d'ajustage requis sur la doublure, assemble le centre du dos de la doublure et joint ensemble le bas des doublures intérieures et extérieures; coud aussi les ceintures d'ajustage sur l'arrière du gilet.

Assembleurs de goussets—celui qui coud les goussets, coud la doublure des poches aux rebords ou aux poches rapportées, ferme les

poches et coud le col au devant du gilet.

Classe G:—Brosseur—celui qui brosse les gilets après que les fils ont été coupés.

Poseur de boutons—celui qui pose les boutons requis sur un gilet.

Examineur—celui qui marque les boutons et les boutonsnières, fait les menues réparations, pose les étiquettes et examine le gilet avant de le livrer à l'entrepôt.

Finisseur—celui qui fait le rabattage requis sur un gilet.

Employé général—celui qui rogne les rebords du canevas, rogne le col et retourne le gilet prêt pour le galonneur.

Poseur d'étiquettes—celui qui pose les étiquettes nécessaires sur un gilet.

Classe H:—Surjeteur de boutonsnières—celui qui surjette les boutonsnières avec une machine spéciale à surjeter.

Nettoyeur—un commençant—celui qui enlève les bouts de fil sur un gilet.

2. Pantalons désappareillés

Manufacturier de pantalons désappareillés—celui qui se spécialise dans la manufacture des pantalons désappareillés lesquels ne sont pas confectionnés dans le but de faire partie de complets et lesquels sont manufacturés pour la vente aux maisons de détail et de gros seulement.

Classe AX:—Coupeur compétent—celui qui étend les patrons sur l'étoffe, ce qu'on appelle dans le métier, "making lays"; qui trace les patrons sur l'étoffe l'emplant le nombre d'épaisseurs requises, la coupe aux ciseaux ou au couteau.

fait toutes les modifications nécessaires au "patron bloqué" selon les mesures spéciales requises, et qui exécute une ou plusieurs de ses opérations.

Classe BX:—Faiseur de poches de devant et d'arrière—celui qui fait les poches au complet d'après le modèle et la description, tel que requis pour des pantalons désappareillés.

Coupeur de fournitures—celui qui coupe et prépare les fournitures pour pantalons désappareillés.

Assembleur—celui qui assemble les différentes parties des pantalons, soit avec une machine à coudre spéciale ou avec une machine à coudre ordinaire.

Classe CX:—Piqueur de doublures—celui qui pique la partie inférieure de la doublure à la ceinture; qui pique la braguette blanche.

Presseur de Jambes de pantalons—celui qui pille les jambes de pantalons, les coutures centrales ensemble et les presse soit à la main ou à la machine à vapeur.

Classe DX:—Poseur de doublures—celui qui assemble la doublure à la ceinture et assemble la braguette blanche au devant du pantalon.

Presseur de hauts de pantalons—celui qui complète le pressage extérieur de ce qu'on appelle le "haut du pantalon", soit à la presse à pied ou à la machine à vapeur.

Classe EX:—Assistant-coupeur—(chopper) celui qui empile l'étoffe le nombre d'épaisseurs requises d'après le patron marqué par le coupeur compétent, qui la coupe aux ciseaux ou au couteau électrique une ou plusieurs épaisseurs à la fois mais qui ne fait aucun marquage.

Faiseur de poches pour culottes courtes, culottes bouffantes et pantalons d'adolescents—celui qui coud la poche de côté au devant du pantalon ou qui fait les poches d'arrière.

Assembleur et piqueur de doublures pour culottes courtes, culottes bouffantes et pantalons d'adolescents—celui qui coud et pique la doublure.

Assembleur des coutures extérieures pour culottes courtes, culottes bouffantes et pantalons d'adolescents—celui qui ferme la couture latérale, joignant le devant et l'arrière à couture repliée.

Classe FX:—Ajusteur—celui qui ajuste les parements des poches et fait les autres ajustages.

Sous-presseur—celui qui presse toutes les coutures.

Faiseur de fournitures—celui qui coud les doublures des braguettes, prépare les poches à montre et coud les parements aux poches.

Faiseur de boutonsnières—celui qui fait les boutonsnières avec une machine à boutonsnières.

Assembleur de coutures intérieures pour culottes courtes, culottes bouffantes et pantalons d'adolescents—celui qui ferme les coutures intérieures.

Classe GX:—Faiseur de braguettes—celui qui coud les doublures aux braguettes.

Surjeteur de poches—celui qui manoeuvre une machine spéciale qui coud, rogne et finit les poches et les autres parties du pantalon.

Surjeteur—celui qui surjette les poches et les autres coutures des cols avec une machine spéciale à surjeter.

Poseur de boutons—celui qui pose les boutons soit à la machine ou à la main.

Finisseur—celui qui fait à la main la couture et le rabattage requis.

Faiseur de ganses—celui qui fait les ganses avec une machine spéciale; qui finit les ganses-tunnels.

Examineur—celui qui examine et fait les menues réparations nécessaires avant que les pantalons soient envoyés à l'entrepôt.

Nettoyeur—celui qui enlève les bouts de fil des pantalons.

Surjeteur de boutonsnières—celui qui surjette les boutonsnières avec une machine spéciale à surjeter.

3. Vêtements d'enfants et de bébés

Pour définitions voir 1. Vêtements d'hommes.

La cécule des salaires mentionnée précédemment concernant les vêtements d'enfants et de bébés de la naissance jusqu'à 6 ans, n'excédant pas la grandeur 24, les vêtements de sport et les vêtements de

(Suite de la page précédente)

Elusivement, s'applique aux dits vêtements quand ils sont manufacturés par une méthode ou une manière de production telle que celle normalement employée dans l'industrie des vêtements d'hommes et de garçons.

Exceptions:

La dite cédule de salaire n'est pas applicable quand:

1. Les dits vêtements sont confectionnés par un manufacturier, un entrepreneur ou un sous-entrepreneur intéressé surtout dans l'industrie de la confection et ou de la vente des manteaux, costumes et jupes pour les femmes ou jeunes filles au-dessus de quatorze ans.

2. Les dits vêtements sont confectionnés dans le but d'étudier, directement ou indirectement, les dispositions de la convention collective de travail relative à l'industrie des manteaux et costumes pour dames.

IX.—Etablissement et ajustement des taux pour ouvrage à la pièce:

Des taux pour ouvrage à la pièce peuvent être établis au lieu des taux à l'heure pourvu que ces taux ne rapportent pas moins que les taux à l'heure déterminés dans la présente convention entre employeurs et salariés. Il est interdit aux employeurs payant actuellement des salaires supérieurs à ceux qui sont fixés par le présent arrêté de les réduire au cours de la durée de cette convention.

X.—Taux spéciaux:

a. Nul salarié exécutant en entier ou en partie une ou plusieurs des opérations requises dans la confection des vêtements, tel qu'indiqué dans les cédules contenues dans cette convention, qu'il soit payé à l'heure ou à la pièce, ne devra recevoir moins que le salaire minimum mentionné dans les dites cédules, excepté quand le Comité Conjoint ou ses agents autorisés auront fixé un taux spécial parce que:

1. La production du dit salarié est inférieure à la production moyenne de l'ouvrier qualifié dans la classe à laquelle le dit salarié appartient.

2. Le dit salarié exécute plus d'une opération à des taux différents. Le taux spécial ainsi fixé ne devra pas être inférieur au taux minimum de la plus basse opération exécutée.

b. Le Comité Conjoint aura en tout temps le droit de réviser les taux pour ouvrages à la pièce quand les prix payés seront jugés insuffisants ou ne rapportent pas l'équivalent des taux à l'heure.

XI.—Classification et taux pour opérations modifiées:

Le Comité Conjoint aura le droit de classer et d'établir temporairement des taux pour toutes opérations nouvelles ou modifiées non prévues par les présentes. Cependant, dans de tels cas, les parties contractantes devront présenter un amendement à la convention afin que telle classification soit adoptée par un Ordre en Conseil.

XII.—Compensation pour jours de fêtes:

Un employeur qui observe une des fêtes mentionnées ci-dessous en fermant complètement son établissement peut, en notifiant le Comité Conjoint trois jours avant le jour de la fête, compenser pour les heures de travail perdues sans payer aux salariés les taux pour le travail supplémentaire pourvu que ce travail supplémentaire soit accompli dans les neuf jours précédant ou suivant le congé.

Voici la liste des jours de fête: L'Épiphanie, le Vendredi Saint, l'Ascension, la Nativité de St-Jean-Baptiste, (ou le jour fixé pour sa célébration), le Jour d'Actions de Grâce, la Toussaint, l'Immaculée-Conception, Rosh Hashanah, Yom Kippur, Succoth, Passover, Shevuoth;

Le privilège accordé plus haut ne s'appliquera pas aux jours de fête suivants:

Le Jour de l'An, la fête de la Reine, la Confédération, la fête du Travail, la Noël.

XIII.—A. Apprentis:

Le nombre des apprentis par rapport à celui des ouvriers qualifiés est limité comme suit:

Zone I: Le nombre des apprentis d'une manufacture ne devra pas excéder 7½ p.c. du total des employés.

Vestons		Pantalons		Gilets		Taux à l'heure		
Classe		Classe		Classe		Zone 1	Zone 2	Zone 3
Commenceront à.....						.17	.15	.13
Après 6 mois.....						.20	.18	.17
Après 12 mois.....						.24	.21	.19
Après 18 mois.....						.28	.25	.23
Après 2 ans.....						.31	.28	.26
K—Enleveurs de faufilures. (Hommes).		K—Enleveurs de faufilures. (Hommes).		K—Enleveurs de faufilures. (Hommes).		.16	.14	.13
Un apprenti coupeur est un commencement et travaillera sous la cédule suivante:						Taux à l'heure		
						Zone 1	Zone 2	Zone 3
Commenceront à.....						.18	.16	.15
Après 6 mois.....						.22	.20	.19
Après 12 mois.....						.27½	.25	.23
Après 18 mois.....						.32½	.29	.28
Après 24 mois.....						.37½	.34	.32
Après 30 mois.....						.45	.41	.36
Les taux ci-dessus s'appliqueront aux "Apprentis coupeurs" engagés dans la confection des vêtements pour hommes, garçons et adolescents (Men's Juniors' and Intermediate Boy's Clothing).						Taux à l'heure		
						Zone 1	Zone 2	Zone 3
2. Pantalons désappareillés. Classe						Taux à l'heure		
						Zone 1	Zone 2	Zone 3
AX—Coupeurs compétents.....						.65	.61	.59
BX—Faiseurs de poches de devant et d'arrière, coupeurs de fournitures et assembleurs.....						.61½	.55½	.52½
CX—Piqueurs de doublures, presseurs de jambes de pantalons.....						.57	.51	.48
DX—Poseurs de doublures, presseurs de hauts de pantalons.....						.56	.50	.42½
EX—Assistants-coupeurs pour pantalons désappareillés, faiseurs de poches pour culottes courtes, culottes bouffantes et pantalons d'adolescents, assembleurs et piqueurs de doublures, pour culottes courtes, culottes bouffantes et pantalons d'adolescents, assembleurs de coutures extérieures pour culottes courtes, culottes bouffantes et pantalons d'adolescents.....						.41	.37	.35
FX—Ajusteurs, sous-presseurs, faiseurs de fournitures, faiseurs de boutonnières, assembleurs de coutures intérieures pour culottes courtes, culottes bouffantes et pantalons d'adolescents.....						.33	.30	.28
GX—Faiseurs de braguettes, surjeteurs de poches, surjeteurs, poseurs de boutons, finisseurs, faiseurs de ganses, examinateurs.....						.28½	.26½	.24½
HX—Nettoyeurs, surjeteurs de boutonnières:						Taux à l'heure		
HX-1—Commenceront à.....						.16	.14	.13
HX-2—Après 6 mois.....						.18	.16	.15
HX-3—Après 12 mois.....						.21½	.19	.18
HX-4—Après 18 mois.....						.25	.22	.20
HX-5—Après 2 ans.....						.28½	.25	.22
3. Vêtements d'enfants et de bébés comprenant de la naissance jusqu'à 6 ans, n'exécédant pas la grandeur 24; vêtements de sport et vêtements de fillettes jusqu'à l'âge de 14 ans inclusivement.						Taux à l'heure		
						Zone 1	Zone 2	Zone 3
AY—Marqueurs compétents.....						.64	.61	.59
BY—Coupeurs de fournitures.....						.61½	.55½	.52½
CY—Faconneurs.....						.53	.48	.45
DY—Gaienneurs, presseurs-finisseurs, poseurs de manches.....						.53	.48	.45
EY—Faiseurs de poches.....						.44	.40	.38
FY—Presseurs à la machine à vapeur, assistants coupeurs, (pour définitions voir "Pantalons désappareillés"), faufileurs de rebords à la machine, faiseurs de boutonnières, surjeteurs de poches, assembleurs, opérateurs en second faiseurs de doublures, tailleurs de revers.....						.35	.31½	.30
GY—Faiseurs de manches, faiseurs de revers, faufileurs de bouts de bras, finisseurs de vestons, poseurs de boutons, employés généraux, faiseurs de canevas, faufileurs de canevas, sous-presseurs.....						.39	.37	.25½
HY—Surjeteurs de doublures de manches, assembleurs de doublures de manches, faiseurs de dessous de cors, finisseur de poches, enleveurs de faufilures, surjeteurs de boutonnières, nettoyeurs, poseurs d'étiquettes de grandeurs, brosseurs.....						Taux à l'heure		
Apprentis:						Taux à l'heure		
HY-5—Après 2 ans.....						.30	.27	.26½
HY-4—Après 18 mois.....						.27	.24	.23
HY-3—Après 12 mois.....						.23	.21	.20
HY-2—Après 6 mois.....						.19	.17	.16
HY-1—Commenceront.....						.17	.15	.14

Zone II: Le nombre des apprentis d'une manufacture ne devra pas excéder 20 p.c. du total des employés.

Zone III: Le nombre des apprentis d'une manufacture ne devra pas excéder 25 p.c. du total des employés.

Exception:

Les enleveurs de faufilures ne seront pas compris dans aucun des pourcentages ci-dessus.

B.—Apprentis additionnels—Zones II et III:

Un employeur dont la production nécessite l'emploi d'ouvriers additionnels mais qui est incapable de se procurer la main-d'œuvre qualifiée aux taux établis peut demander au Comité Conjoint ou à ses agents dûment autorisés à cette fin un permis spécial l'autorisant à augmenter le nombre de ses apprentis. Cette requête peut être agréée pourvu que le nombre additionnel d'apprentis n'exécède pas 10 p.c. du nombre total d'ouvriers dans l'établissement de cet employeur.

Dans les établissements des zones II et III employant un pourcentage d'apprentis supérieur à celui mentionné plus haut, le manufacturier devra, dans une période à être déterminée par le Comité Conjoint ou ses représentants autorisés, pourvoir à la promotion graduée de tels apprentis en vue de réduire éventuellement le nombre d'apprentis employés conformément aux règlements ci-dessus spécifiés.

C.—Entraînement pour une opération supérieure:

Un salarié promu à l'exécution d'une opération exigeant un taux de salaire plus élevé ne devra pas

être considéré comme un apprenti pendant qu'il s'entraîne à exécuter la dite opération habilement et efficacement. Pendant son entraînement, le dit employé aura droit à un salaire qui ne sera pas inférieur au taux reçu pour l'opération précédente.

Après un entraînement de trois mois à l'exécution de la nouvelle opération, le dit employé sera examiné par le Comité Conjoint ou ses agents dûment autorisés à cette fin qui détermineront un taux de salaire pour le dit employé en se basant sur:

I) Les taux à l'heure fixés pour la dite opération, tel qu'indiqué dans les cédules;

II) L'habileté;

III) La production;

XIV.—Les arrangements résultant des ajustements des taux devront être payés au comité Conjoint:

Tous les salaires accumulés dus aux employés comme résultat des ajustements des taux ou par suite d'infraction à cette convention collective devront être payés directement par l'employeur au Comité Conjoint.

Le Comité Conjoint devra garder un registre spécial dans lequel seront entrés tous les montants d'argent perçus et subéquemment distribués aux employés.

XV.—Changement d'étiquettes:

Il sera considéré comme une violation de ce décret d'apposer ou de placer sur les vêtements tombant sous cette convention, toutes étiquettes, billet, identification ou marque indiquant à tort, faussement ou frauduleusement le genre, la classe, la catégorie, les mesures

ou les dimensions des dits vêtements.

XVI.—Quand les entrepreneurs doivent être considérés comme les employés:

Dans tous les cas où deux personnes ou plus, jointes en maison de commerce, association, compagnie ou autrement, comme entrepreneurs tombant sous les dispositions de cette convention, exécutent régulièrement une ou plusieurs des opérations ordinairement effectuées par des salariés, toutes ces dites personnes exécutant les dites opérations seront sujettes aux dispositions de cette convention et devront être considérées, pour toutes fins, comme des employés.

XVII.—Disputes Industrielles:

Toute grève ou contre-grève ayant pour but la modification des conditions de la présente convention est interdite.

XVIII.—Comité Conjoint:

Les parties contractantes par les présentes acceptent le Comité Conjoint de l'industrie des vêtements d'hommes et de garçons dans la province de Québec, tel que formé, dûment institué en vertu des dispositions de la Loi relative aux salaires des ouvriers, (1 Geo. VI, ch. 49), dans le but de surveiller et d'assurer l'application de ce décret, ses amendements et ses renouvellements.

Le dit Comité Conjoint continuera à être organisé de manière à ce que les employeurs et les salariés soient également représentés dans la zone I, ayant droit à une représentation numérique égale aux zones II et III ensemble. Le Comité Conjoint, pour les fins

Marché des obligations

Les obligations des compagnies d'utilités publiques et industrielles canadiennes n'ont pas fléchi proportionnellement à celles offertes sur les marchés des valeurs au cours de la semaine dernière, d'après un relevé compilé par Wood, Gundy & Company. Les obligations du Dominion, et du Canadian National sont restées fermes, bien qu'elles accusent un déclin d'un huitième à un quart de point.

Le Dominion a vendu \$25,000,000 de bons du trésor la semaine dernière à un prix donnant un rendement de 696 p. c., l'émission précédente ayant rapporté .660 p. c.

Les obligations des provinces de l'est, des provinces de l'Ontario et du Québec sont restées fermes, bien que les offres étaient moins nombreuses. Les obligations industrielles n'ont guère fléchi, celles des compagnies de papier étant fort actives mais toutes enregistrant des pertes.

Indices des prix de gros

Les prix étaient à la baisse la semaine terminée le 8 octobre et le nombre-indice des prix de gros du Bureau Fédéral de la Statistique, sur la base de 1926-1927 tombe de 85.2 la semaine terminée le 1er octobre à 84.8. La semaine correspondante de l'an dernier l'indice était à 76.7. Les substances végétales tombent de 88.4 la semaine précédente à 87.2, à cause surtout des prix plus faibles du grain. Les produits animaux sont stables à 81.4. Les fibres tombent de 71.2 à 71.1, des baisses étant survenues dans le coton brut par suite de meilleures perspectives dans la récolte des Etats-Unis. L'indice du bois et ses produits demeure le même à 77.0. Le fer et ses produits se maintiennent à 105.4. Les métaux non ferreux perdent 1.1 point pour s'établir à 78.2, le plomb et le zinc accusant la plus forte baisse. Les métalloïdes et les produits chimiques demeurent aux mêmes niveaux que la semaine précédente, soit 87.2 et 81.7 respectivement.

Recettes de B. C. Power

En septembre les recettes nettes de la British Columbia Power Corporation accusent une augmentation de \$15,926 sur l'an dernier; les recettes brutes se sont accrues de \$62,638 et les dépenses, de \$61,960, mais par contre les charges d'intérêt et de dividendes ont diminué de \$15,248.

Pour les trois premiers mois de l'exercice fiscal, les recettes nettes affichent une hausse de \$28,942; les recettes brutes sont en hausse de \$86,069 tandis que les dépenses accusent une expansion de \$100,867, mais les charges d'intérêt et de dividendes sont en diminution de \$50,740.

d'administration de chaque zone en particulier, peut constituer un premier sous-comité ayant juridiction sur les zones I et II et un second sous-comité ayant juridiction sur la zone III.

XIX.—Durée de la convention:

L'extension de la Convention collective de travail relative à l'industrie des vêtements d'hommes et de garçons ayant été approuvée par le Lieutenant-Gouverneur le 25 février 1935, arrêté ministériel No 564, est abrogée et remplacée par la présente convention, laquelle deviendra en vigueur le jour de la publication dans la Gazette Officielle de Québec de l'arrêté ministériel approuvant la présente pétition, demeurera en force jusqu'au 1er juillet 1938 et se renouvellera automatiquement d'année en année, à moins qu'une ou plusieurs des parties contractantes donnent un avis écrit de révocation aux autres parties contractantes quatre mois avant le 1er juillet, et tel avis devra être donné en même temps à l'honorable Ministre du Travail et au Comité Conjoint.

Durant les trente jours à compter de la publication de cet avis, l'honorable Ministre du Travail recevra les objections que les intéressés peuvent désirer formuler contre la demande contenue dans la présente requête.

GERARD TREMBLAY,
Sous-ministre du Travail,
Ministère du Travail,
Québec, ce 9 octobre 1937.

AVIS

L'honorable M. William Tremblay, Ministre du Travail de la Province de Québec, conformément aux dispositions de l'article 5 de la Loi relative aux salaires des ouvriers (1 Geo. VI, chapitre 49), donne avis, par les présentes, qu'il a reçu une requête d'extension de la convention collective de travail relative à l'industrie du taxi dont la juridiction territoriale s'étend à l'île de Montréal.

L'avis d'extension de cette convention a été publié dans la Gazette officielle de Québec du 9 octobre 1937 de la façon suivante:

Conformément aux dispositions de l'article 5 de la Loi relative aux salaires des ouvriers (1 Geo. VI, ch. 49), avis est donné par l'honorable William Tremblay, Ministre du Travail, que l'Union des Propriétaires de Taxis de Montréal et l'Union des Chauffeurs de Taxis de Montréal lui ont conjointement présenté, ce jour, une requête à l'effet que la convention collective de travail intervenue entre:

D'UNE PART:

L'Union des Propriétaires de Taxis de Montréal;

ET D'AUTRE PART:

L'Union des Chauffeurs de Taxis de Montréal,

soit rendue obligatoire pour les employeurs et les employés de l'industrie du taxi suivant les conditions ci-après:

I.—Définitions:

Pour l'application de la présente convention, à moins que le contexte n'indique un autre sens, les termes suivants auront la signification suivante:

a. Le mot "autotaxi" désignera tout véhicule-automobile pourvu d'un taximètre servant au transport, moyennant rémunération, de sept (7) personnes ou moins, y compris le conducteur.

b. Les mots "automobile de louage" désigneront tout véhicule-automobile non pourvu d'un taximètre, servant au transport, moyennant rémunération, de sept (7) personnes ou moins, y compris le conducteur.

c. Le mot "conducteur" désignera toute personne qui possède une licence émise par le Gouvernement Provincial pour la conduite de véhicules-automobiles, possède aussi une licence ou un permis émis par une cité ou une municipalité pour la conduite d'un automobile de louage ou d'un autotaxi dont il est le propriétaire.

d. Le terme "employé-chauffeur" désignera toute personne qui, possédant une licence émise par le Gouvernement Provincial pour la conduite de véhicules-automobiles, possède aussi une licence ou un permis émis par une cité ou une municipalité pour la conduite d'un automobile de louage ou d'un autotaxi dont il n'est pas propriétaire.

e. Le mot "employeur" s'appliquera à toute personne, association ou corporation qui loue directement ou indirectement les services d'un employé.

f. Le mot "extra" s'appliquera à tout employé-chauffeur engagé pour une partie de journée ou de semaine, remplaçant un employé régulier.

g. Le mot "pourboire" désignera toute gratification donnée à l'employé par le client; il comprend aussi la somme chargée au client par l'employé pour la manutention des valises ou malles.

h. Le mot "taximètre" désignera un instrument mécanique par lequel le prix de louage d'un autotaxi est mécaniquement calculé, et enregistré par des chiffres visibles au voyageur.

II.—Heures de travail:

a. Un conducteur pourra travailler douze (12) heures par jour; un employé-chauffeur et un extra, onze (11) heures, y compris une heure pour le repas; le tout formant une semaine de soixante-six (66) heures, dont soixante (60) heures de travail.

b. Tout travail effectué en sus des heures de travail ci-dessus sera payé comme travail supplémentaire, au taux et demi du travail régulier.

c. L'Employé-chauffeur aura droit à une journée complète de repos par semaine.

d. Une course commencée avant la fin des heures de travail pourra être terminée, même si, pour ce faire, il fallait travailler une fois ces heures de travail termi-

nées. Mais ce temps sera payé au taux du travail supplémentaire.

e. Le temps d'attente sera payé aux taux du temps régulier.

III.—Taux de salaires:

a. Le salaire de l'employé-chauffeur sera de douze dollars et soixante sous (\$12.60) par semaine de soixante-six heures de travail. En plus, l'employé-chauffeur aura droit à une commission de trente-cinq pour cent (35%) sur le montant net des recettes perçues par lui qui dépasse la somme de trente-deux (\$32.00) dollars.

b. Le salaire de l'employé extra sera de deux dollars et dix sous (\$2.10) pour chaque jour de dix (10) heures de travail, avec en plus, une commission de trente-cinq pour cent (35%) sur le montant net des recettes perçues par lui qui dépassent la somme de cinq dollars et trente-quatre sous (\$5.34).

c. Tout employé-chauffeur et extra faisant moins d'heures de travail que celles mentionnées ci-dessus sera payé au pro-rata; les heures effectuées seront payées au soixantième et au dixième des taux ci-dessus mentionnés respectivement.

d. Aucun employé-chauffeur ou extra ne pourra être employé ou engagé pour moins d'une demi-journée d'ouvrage par appel, c'est-à-dire pour moins de cinq heures.

e. Il est convenu qu'aucun salaire supérieur aux taux ci-dessus mentionnés ne sera diminué après la mise en vigueur de cette convention.

IV.—Dispositions générales:

a. Toute entente ou convention passée entre employeur et employé, comme location de véhicule, etc., qui pourrait diminuer le taux des salaires ci-dessus, mentionnés sera nulle et de nul effet.

b. Le pourboire est la propriété exclusive de l'employé; le patron ne pourra s'en servir ni le retenir pour payer le salaire de l'employé, même avec le consentement de celui-ci.

c. Si l'employeur fournit dans son établissement chambre et pension, ou un seul de ces services, à son employé, il pourra déduire du salaire de ce dernier une somme n'excédant pas trois (\$3.00) dollars par chambre par mois dans le premier cas, et vingt (0.20) sous par repas dans le second.

Une chambre, pour les fins du présent article, est un endroit où l'on peut ordinairement demeurer soit pour couc'er, manger, faire la cuisine ou recevoir, et ne comprend pas les endroits qui ne pourraient être loués pour semblables fins, ni les garde-robes, chambres de bain, vestibules ou corridors, ou autres endroits similaires. Un repas, pour les fins du présent article, doit s'entendre d'assez de nourriture pour sustenter une personne d'une façon raisonnable pendant six (6) heures.

d. Aucun employé ne pourra être tenu de contribuer à l'entretien ou la réparation du véhicule de son patron ni directement ni indirectement, même pour cause d'accident. Si l'employé doit, sur la route, faire une dépense pour ces fins, l'employeur de tel employé devra le lui rembourser. L'employé ne pourra pareillement être tenu au lavage ni au polissage de ce véhicule, ni à sa réparation.

e. Si, dans le cours de son travail, de son propre chef, un employé fait crédit à un client, il en sera responsable; s'il le fait cependant sur l'ordre écrit du patron, celui-ci seul devra supporter la perte.

f. L'employé-chauffeur ou l'employé-extra qui a fait une course non payé (jumped-load) sera tenu de payer le prix du parcours fait, mais non le temps employé à attendre le client pendant la course; cependant, si tel employé prouve qu'il a agi de bonne foi en faisant cette course, et que tous les moyens raisonnables ont été employés par lui pour retracer le client, l'employeur supportera la perte ainsi occasionnée.

g. Dans le cas de divergence entre le texte français et le texte anglais du présent contrat, le texte français prévaudra.

V.—Juridiction territoriale:

La juridiction territoriale déterminée par cette convention comprend l'île de Montréal et un rayon de dix (10) milles au delà des limites de ladite île.

VI.—Durée de la convention:

La présente convention entrera en vigueur le jour de la publication dans la Gazette officielle de Québec de l'arrêté ministériel l'approuvant, et demeurera en vigueur pendant une période d'un an; au

DANS LA FINANCE

POTINS

M. John W. Hobbs a été élu directeur de The Huron and Erie Mortgage Corporation. M. Hobbs est président de The Consolidated Plate Glass Co. of Canada, Limited, et de The Continental Insurance Company. Il est aussi directeur de plusieurs institutions financières.

Avis officiel a été donné que la province d'Alberta paiera les intérêts aux détenteurs "bona fide" des débetures dont l'échéance est fixée au 1er novembre, 1936, au taux de trois pour cent par année, et ce, pour les six mois prenant fin le 1er novembre 1937.

Shawinigan Water and Power Company rapporte pour les 9 mois finissant le 30 septembre, 1937, un revenu brut de \$10,943,972 comparativement à \$10,225,470 pour la période correspondante l'an dernier. Le profit net d'opération est de \$6,088,697 comparativement à \$5,690,084.

L'assemblée annuelle de la Banque de Toronto aura lieu au bureau-chef, à Toronto, le 19 janvier, 1938, à midi.

L'assemblée annuelle des actionnaires de Wright-Hargreaves Mines aura lieu au bureau de cette compagnie à Kirkland Lake, le dix novembre.

M. Eugène Barry, trésorier de la ville de Québec, annonce l'émission de \$1,500,000 d'obligations autorisées par la Législature provinciale. Ces obligations seront offertes au public d'ici une dizaine de jours.

Howe Sound Co., rapporte pour le trimestre finissant le 30 septembre, un profit net de \$1,043,685 soit \$2.20 par action, comparativement à \$2.23 pour le trimestre précédent.

Le col. C.-H.-L. Jones, président de Price Bros. and Co. Limited, annonce que les moulins de cette compagnie à Kenogami et Riverbend réduiront de six à cinq jours leur semaine de travail. Cette décision a été prise vu la baisse dans la demande du papier-journal.

L'assemblée générale annuelle de Wood Cadillac Mines Limited aura lieu à l'hôtel Mont-Royal, à midi, le 29 octobre.

Stocks de blé en magasin

Les stocks de blé canadien en magasin la semaine finissant le 8 octobre, accusent une diminution de 365,492 boisseaux sur la semaine précédente et de 88,644,359 sur la semaine correspondante de 1936. La quantité en magasin s'établit à 74,134,518 boisseaux, contre 74,509, 661 la semaine précédente et 162,778,877 la semaine terminée le 9 octobre 1936. Le blé canadien aux Etats-Unis s'établit à 1,878,000 boisseaux, contre 2,086,314 la semaine précédente et 20,995,192 l'an dernier. Le blé en transit sur rail s'éleva à 7,800,413 boisseaux, contre 9,185,104 l'an dernier. Le blé en transit sur les lacs s'établit à 4,759,033 boisseaux, contre 5,597,960.

RECETTES DU C.N.R.

Durant la semaine terminée le 7 octobre 1937 les recettes brutes du Canadien National se sont élevées à \$4,308,844 contre \$4,143,000 durant la semaine de 1936 correspondante, une augmentation de \$165,844.

bout de cette période, à moins d'une nouvelle entente, elle se renouvellera d'elle-même pour une nouvelle période d'un an.

Durant les trente jours à compter de la publication de cet avis, l'honorable Ministre du Travail recevra les objections que les intéressés peuvent désirer formuler contre la demande contenue dans la présente requête.

GERARD TREMBLAY,
Sous-ministre du Travail.
Ministère du Travail.
Québec, ce 9 octobre 1937.

Nouvelles compagnies à charte provinciale

QUEBEC, 18. — La Gazette officielle donne la liste des nouvelles compagnies suivantes:

Adelme Vignola, Incorporé, \$10,000, Rimouski; Dorval Skeet Club, Incorporated, \$20,000, Montréal; Essex Club Incorporated, \$10,000, Pointe-Gatineau; East-End Auto Rental Limited, \$10,000, Montréal; J.-A. Jarest, Limitée, \$18,000, Montréal; La Compagnie Immobilière de Marleville, Limitée, \$20,000, Marleville; La Compagnie Leduc, Limitée, \$3,000, Valleyfield; Le Havre, Limitée, \$20,000; Québec; N. Clément, Incorporée, \$20,000, Westmount; Papillon, Incorporée, \$4,800, Québec; The Barclay Furniture Manufacturing Company, Incorporated, \$20,000, Montréal; Dausereau Brokerage, Limited, \$20,000, Outremont; D and H. Levine Bakers, Limited, \$20,000, Montréal; Esquire Club, Incorporated, \$50,000, Montréal; Granby Electric Limited, \$10,000, Granby; Muscott Limited, \$10,000, Montréal.

Prix de détail, loyer et coût des services

Le nombre-indice des prix de détail, des loyers et du coût des services, du Bureau Fédéral de la Statistique, sur la base de 1926 égale 100, passe de 83.6 en août à 83.4 en septembre, résultat de la réduction des prix des produits alimentaires.

L'indice comprenant les produits alimentaires, le vêtement, le charbon, le coke, les articles de ménage, le tabac etc., a reculé à 79.4 à 78.9. Si l'indice ne comprenait pas les produits alimentaires, il accuserait un déclin de 79.7 à 79.4.

L'indice des produits alimentaires a baissé de 79.1 à 78.3; les diminutions du bœuf et des légumes ont exercé plus d'influence que la liste plutôt longue des denrées montrant des gains modérés telles que le beurre, les oeufs, le fromage, le thé, le café et le lard. C'est la première diminution appréciable dans les prix des produits alimentaires en 1937 et elle se produit en un temps où les avances saisonnières font ordinairement monter l'indice.

Les avances saisonnières modérées dans les prix du charbon et du coke ont fait légèrement monter l'indice du combustible de 84.6 à 84.0, tandis que celui du coke passe de 85.8 à 86.2. La tendance des prix de combustible est à la baisse depuis 1921, alors que l'indice s'établissait à 109.2.

Le fromage canadien

En septembre les exportations de fromage canadien sont beaucoup plus fortes qu'en septembre 1936; le total est de 148,479 cwt d'une valeur de \$2,128,002, comparativement à 99,086 cwt valant \$1,481,300. Le Royaume-Uni est en tête de la liste des acheteurs avec 141,926 cwt, suivi des Etats-Unis avec 3,488 et de Terre-Neuve avec 1,042. Il y a 15 autres marchés. Le semestre terminé en septembre les exportations sont de 531,462 cwt valant \$7,812,364, en regard de 409,863 valant \$5,624,714 la même période en 1936.

Dividendes

Banque de Toronto, dividende 2 1-2 pour cent, payable le 1er décembre aux actionnaires inscrits le 15 novembre. Ex-dividende 12 novembre 1937.

Hollinger Consolidated Gold Mines déclarent leur dividende régulier mensuel de 5 cents par action, ainsi qu'un boni de 5 cents, payables le 4 novembre aux actionnaires inscrits le 21 octobre.

Les directeurs de **Shawinigan Water and Power Company** ont déclaré hier un dividende régulier trimestriel de 20 cents par action sur les titres ordinaires de la compagnie, payable le 15 novembre aux actionnaires inscrits le 27 octobre.

PERMIS DE BATIR

La valeur des permis de bâtir les neuf premiers mois de cette année est de \$42,750,366, surpassant de beaucoup le total de \$30,683,412 pour la période de janvier à septembre 1936; elle est décidément plus considérable que les neuf premiers mois de toute autre année depuis 1931, période où le total était de \$88,602,995. Bien que les prix de gros des matériaux de construction aient monté récemment, l'indice des neuf premiers mois de 1937 est au-dessous de la moyenne de tous les ans depuis 1919. La valeur des permis de bâtir émis par 58 citées en septembre s'établit à \$5,078,892, augmentation de \$862,572 ou de 20.5 p. c. sur le total d'août et de \$1,421,611 ou 38.9 p. c. sur septembre 1936.

LES PRIX DE GROS

Le nombre-indice des prix de gros du Bureau Fédéral de la Statistique, sur la base de 1926 égale 100, est passé de 84.8 la semaine terminée le 8 octobre à 84.7 la semaine terminée le 15 octobre. Les plus importantes denrées qui accusent des augmentations sont la farine, le bétail, les produits laitiers et les oeufs, tandis qu'il y a diminution dans les grains, les produits de cacao, le caoutchouc brut, le coton brut et le cuivre.

PRODUCTION DE FER ET ACIER

La production de fonte en guesse au Canada durant les neuf premiers mois de l'année est de 655,438 tonnes; elle a englobé 1,202,697 tonnes de minéral, 656,871 tonnes de coke et 349,778 tonnes de pierre calcaire. La production de la même période de 1936 est de 465,785 tonnes. En septembre, la production est de 77,180 tonnes longues contre 74,578 le mois précédent et 51,892 le mois correspondant de 1936; soit une augmentation de 3 p.c. et de 49 p.c. dans le premier et le deuxième cas.

La production de lingots et coulages d'acier durant les neuf premiers mois est de 1,077,465 tonnes, contre 813,734 la période correspondante de 1936 et 647,704 en 1935. La production de septembre est plus faible que celle d'août (114,622 contre 126,693 tonnes), mais elle est bien plus forte que celle de septembre 1936 (86,077 tonnes). La production du mois comprend 109,013 tonnes de lingots et 5,609 tonnes de coulages.

MARCHÉ DES CHANGES

Cote des devises étrangères (Cables et traites au meilleur cours) Fournis par la maison L.-G. BEAUBIEN & CIE, 84, Notre-Dame O.

PAYS	COURS SUR	DEVISE	Valeur au Pair	L'ouverture Montréal
Angleterre	Londres	Livre Sterling	\$4.86 2/3	\$1.95 1/2
France	Paris	Franc	\$0.0292	0.0328
Belgique	Bruxelles	Belga	0.1390	1.687
Italie	Rome	Lire	0.0526	0.526 1/2
Suisse	Genève	Franc	0.193	2.302
Hollande	Amsterdam	Florin	0.402	5.529
Espagne	Madrid	Peseta	0.192	0.612 1/2
Suède	Stockholm	Couronne	0.268	2.555
Norvège	Oslo	Couronne	0.268	2.490
Danemark	Copenhague	Couronne	0.268	2.212
Brésil	Rio de Janeiro	Milrès	0.1196	0.565
Allemagne	New-York	Dollar	\$1.00	1.64% P.
Etats-Unis	Berlin	R. Mark	0.2382	4.017

Le DOMAINE SPORTIF

Le Yorktown et le Ardsley à Empire City, samedi

Ces deux épreuves seront les principales de la réunion.—War Admiral reviendrait en piste dans le handicap Maryland à Laurel

NEW-YORK, 20. — Le premier programme d'Empire City, favorisé par une belle température et mettant en vedette le handicap New Rochelle, a attiré une foule record. Samedi prochain portera à son plus grand total l'assistance pour les dix derniers jours de cette réunion et la température est de nouveau favorable.

En dépit du fait qu'elle ait à faire compétition au football ainsi qu'au Handicap Selima à Laurel, Empire City devrait connaître des succès encourageants. Jamaica a résisté avec succès à la compétition qu'offrit les séries mondiales, et maintenant Empire City doit faire face au football.

Les pesanteurs dans le handicap Yorktown pour une bourse de \$7,500 ajoutés et les \$5,000 ajoutés dans le Ardsley ont déjà été publiées et chacune de ces attractions promet de fournir une épreuve éblouissante. Bourbon King et Dauber sont deux partants probables dans le Ardsley. Tous deux ont démontré la probabilité de partir dans cette épreuve et le Ardsley sera la seule épreuve pour les deux-ans à New-York, sur une distance d'un mille et soixante-dix verges.

Avec le Futurity de Pimlico et autres épreuves de distance dans un avenir rapproché pour les deux-ans, le Ardsley aura un intérêt tout particulier. Campbell croit que Bourbon King, vainqueur du Ramsden récemment, est le plus formidable, lui a imposé 122 livres à comparer à 119 pour Dauber, Bull Lea, auquel la plus lourde pesantur, 126 livres, a été imposée, ne sera pas au nombre des partants.

Après avoir remporté le Fall Highweight, le Champagne et le Futurity à Belmont et le Ramsden à Jamaica, le colonel Duval Headley a tenté de continuer en remportant le New Rochelle, lors de la journée d'ouverture à Empire City avec Preeminent. Ce pur-sang a été malchanceux depuis ses vic-

toires dans le Highweight et le Toboggan cette année.

George Conway décidera quand et où War Admiral courra de nouveau et selon les indications présentes ses espérances seront remplies samedi prochain à Laurel. Il a couvert les trois furlongs dans la boue en .38 2-5, hier matin, et on devrait lui faire faire un plus long exercice aujourd'hui en vue du Handicap Maryland sur un mille et quart. Plusieurs amateurs de courses de New-York ont l'intention de faire le voyage au Maryland en fin de semaine si War Admiral prend part à la classique de samedi.

Comme il fallait s'y attendre, John P. Turner, handicapier de Laurel, a placé War Admiral en tête de la liste pour le handicap Maryland avec 130 livres. Ceci lui fait concéder huit livres à Healfly, qui a fait un "dead-heat" avec Seabiscuit dans la bourse Laurel, samedi dernier avec un avantage de six livres. Tout ceci semblerait aussi indiquer que Turner demandera au champion des trois-ans de charger une couple de livres de plus que le champion de la division des handicaps dans le Handicap Washington pour une bourse de \$15,000 le 30 prochain. Si War Admiral participe à la classique de samedi et gagne, il devra probablement concéder encore plus.

LES DOUBLES

A ROCKINGHAM — \$219.30.
A LAUREL — \$59.60.
A SPORTSMAN'S PARK — \$226.20.
A DUFFERIN PARK — \$32.90.
A RIVER DOWNS — \$161.60.

Entrées de Laurel

(Premier départ à 1 h. 30)

PARI DOUBLE: 1re et 3e courses

Première course \$1,000 A réclamer.
2 ans. — 6 furlongs.
Scold 106 Free Ride . . . 107
Chase Him 108 Janny . . . 105
Shalako 104 Actress . . . 113
Phylgal 104 Buds Virmar . . 96
O'Buddy 120 Grand Marie . . 109

Deuxième course \$1,000 Steeplechase.
3 ans. — 2 milles.
Miss Scotch 158 Belman . . . 148
a-Bagpipe 131 Kosan . . . 136
Kingsen 148 Head Hunter . . 148
b-Steel Dust 148 Maenard . . 138
c-Paper Man 148 Happy Feet . . 138
b-Long Shot 142 G. Gay Charles . 131
Tioga 138 G. Glory Road . 141

a-Entrée G. Whitney.
b-Entrée L. McCarthy et Bostwick.
c-Entrée Mme G. L. Ostrstrom.

Troisième course \$1,000 A réclamer.
3 ans et plus. — 1-1/16 mille.
Inflée 109 Dash In . . . 107
Scandolize 109 Easter Herald . 107
Tack 107 Rush Play . . . 112
Ramellia 109 Oldfield . . . 112
Pencader 115 Nancy Mae . . 105
James Boy 107 Hit and Run . . 115
Chatteress 109 Eudes . . . 115
Darling Pat 104 Italian Harry . . 110

Quatrième course \$1,000 A réclamer.
3 ans. — 1-1/16 mille.
Eddie H. 118 Torquid . . . 108
Leocomotive 111 Miss Epe . . 105
Mostly 103 Kenhar . . . 108
Showabal 106 Flying Feet . . 110
Mandas Baby 103 Gemwick . . 110

Cinquième course \$1,000 Chevaux de 2 ans. — 6 furlongs.
Sun Alexandria 117 Last Chase . . 112
De Chile 117 High End . . . 117
Moorish 112 Pit Bull . . . 117
Birthday 117 Xavier . . . 117
a-Invincible 117 Lucie Lude . . 112
Spring Meadow 117 Bonnie Sea . . 112
Candy Hero 117 Presidential . . 112
Versailles 112 a-Commission . . 117

a-Entrée M. Velson et J. Lowenstein.
Sixième course \$1,000 Handicap.
Classe C. 3 ans et plus. — 1-1/16 mille.
Careful Miss 118 Wise Sister . . 107
First Alarm 113 Melodiana . . 101
Auldine Dream 113 Zay . . . 110
Mary Keen 113 The Runner . . 105
White Sand 107

Septième course \$1,000 A réclamer.
3 ans et plus. — 1-1/8 mille.
Durwrack 105 Hravng Danger . 120
Minton 120 Mr. Bun . . . 117
Departed 115 Sou'Wester . . 110
Silent Shot 110 Peppery . . . 107

Huitième course \$1,000 A réclamer.
3 ans et plus. — 1-1/16 mille.
Danritty 101 Gold Spray . . 104
Jolyon 110 Icy Wind . . . 112
Would Dare 113 Trilix Lass . . 108
Sylvia G. 104 First Pigeon . . 110
Busy Prince 113 Petard . . . 110
Aries 106

Temps clair. Piste détrempee.

Entrées d'Empire City

(Premier départ à 2 h. 30)

Première course \$1,000 A réclamer.
3 ans et plus. — 6 furlongs.
Prince Splendor 110 Cardinals . . 114
Ritorno 109 Moon Harvest . . 109
Whooper 110 Smuggled In . . 116

Deuxième course \$1,000 Novices de 2 ans. Poulaines. — 5/16 furlongs.
a-Camelot 115 b-Night Mist . . 115
b-Arachne 115 Thine Alone . . 115
Wee 115 Teddums . . . 115
Samaria 115 Galcrest . . . 115
a-Milk Dipper 115 b-Merry Breeze . 115
a-Entrée Marshal Field et Mme W. Plunkett.
b-Entrée Max Hirsch et Mme Parker Corning.

Troisième course \$1,000 A réclamer.
2 ans. — 6 furlongs.
Stephen Jay 116 Devils Mate . . 113
Sea Voyage 116 Donna Leona . . 113
Pharaboo 112 Stringalong . . 109
Alanfox 107 Slattern . . . 108
Recorder 116 Yarn Sox . . . 107

Quatrième course \$1,000 Conditions.
3 ans. — 6 furlongs.
a-Talked About 112 Dressy . . . 112
Sun Phantom 112 Page Boy . . . 115
Camisado 112 a-Four Eleven . . 119
a-Entrée Calumet Farm.

Cinquième course \$1,200 ajoutés.
Handicap Classe C. 3 ans et plus. — 1-1/16 mille.
Jesting 117 Sun Port . . . 117
Chief Cherokee 111 Robert L. . . 106
Merrymaker 105

Sixième course \$1,000 A réclamer.
3 ans et plus. — 1-1/8 mille.
Perfect Devil 108 Treasure Ship . 114
Velled Lady 108 First Bid . . . 120
Portunus 114 Wasty's Duke . . 117
Pitte rPat 114 Mothel . . . 114
Copper Tube 115 a-Biltwick . . 110
Sun Archer 117 Prewar . . . 112

Temps nuageux. Piste boueuse.



(Note. — Nous attirons l'attention des lecteurs du turf au fait que nos pronostics sont basés sur la vitesse, le principe élémentaire du "handicapping". Au cas des tracés lents, boueux, lourds et détrempeés, la plus grande prudence s'impose.)

CHANCING est inscrit à la quatrième course, à Rockingham, cet après-midi. Ce six ans, appartenant à D.-J. Sullivan, 3rd, a fait preuve de vitesse lors de sa dernière course, alors qu'il courait sur une distance d'un mille. Il revient cet après-midi sur seulement six furlongs et avec la même pesantur et n'aurait qu'à y mettre la même ardeur au début pour se classer au moins parmi les trois premiers, s'il ne parvient pas à remporter la victoire.

ROCKINGHAM

- Première course — Charmed Eyes, Euryalus, Billy I.
- Deuxième course — Seawick, Trujillo, Count Me.
- Troisième course — Beneficiary, Fold Dance, Motilla.
- Quatrième course — Chancing, Wise King, Top Tax.
- Cinquième course — Rough Diamond, Wise Will, Round Table.
- Sixième course — Hasty Hanna, Little Hero, Adamite.
- Septième course — The Triumvir, Notice Me, Moralist.
- Huitième course — Whippercracker, Flowery Lady, Lugano.

DUFFERIN PARK

- Première course — Colored Artist, Portam, Ceallaigh.
- Deuxième course — Tabber, Pepper Prince, Silent Sea.
- Troisième course — Arda, Satin Rock, Rita R.
- Quatrième course — Isle Worth, Worth Trying, Elba Maid.
- Cinquième course — Fort Dearborn, Crinoline, Greatorex.
- Sixième course — Cudgeldoe, Beechview, Arbranch.
- Septième course — Missouri Jim, Pewter Crest, Pitch Blende.

SPORTSMAN'S PARK

- Première course — Falermian, Wee Lukie, Rapid Bells.
- Deuxième course — March Step, Onwentsia, Prince Sulieman.
- Troisième course — Springs Here, Betty Lou, Foreward.
- Quatrième course — Bit O'Black, Queen Regnant, Joe Eaton.
- Cinquième course — Brown Prodigy, Immersal, Kairack.
- Sixième course — Shalot, Two Brooms, China Boy.
- Septième course — Goodbye Blues, Taximan, Chatterfol.

EMPIRE CITY

- Première course — Smuggled In, Whooper, Ritorno.
- Deuxième course — Milk Dipper, Arachne, Wes.
- Troisième course — Slattern, Sea Voyage, Alanfox.
- Quatrième course — Talked About, Sun Phantom, Dressy.
- Cinquième course — Merrymaker, Jestng, Chief Cherokee.
- Sixième course — Veiled Lady, Pitter Pat, Treasure Ship.

LAUREL

- Première course — Chase Him, Free Ride, Joanner.
- Deuxième course — Bellman, Bagpipe, Head Hunter.
- Troisième course — Hit and Run, Rush Play, Eudes.
- Quatrième course — Miss Epe, Showabal, Eddie H.
- Cinquième course — Pit Bull, Sun Alexandria, Invincible.
- Sixième course — Melodiana, Zay, Careful Miss.
- Septième course — Braving Danger, Departed, Peppery.
- Huitième course — Icy Wind, Sylvia G., Gold Spray.

Entrées Sportsman's Park

(Premier départ à 3 h. p.m.)

PARI DOUBLE: 1re et 3e courses.

Première course \$600 A réclamer.
3 ans et plus. — 5 furlongs.
Honored Miss 110 Corvus . . . 112
Quick Relief 107 Authority . . . 109
Kyoto 104 Paleriman . . . 109
Jere 112 My Model . . . 107
Born Lucky 108 Wetnet . . . 107
Imprints 104 Wee Lukie . . . 112
Harold H. 107 John Marcum . . 112
Slipknot 109 Lady Marcum . . 107
Rapid Bells 112 Little Duke . . 112

Deuxième course \$600 A réclamer.
3 ans et plus. — 5 furlongs.
The Nile 104 Double Nugget . . 112
Jay D. 112 Ida King . . . 109
Miss Spider 109 March Step . . 112
Prince Sulieman 109 Monks Gold . . 109
Ito 112 Onwentsia . . 109
Humble Issue 109 Nedrow . . . 110
West Star 107 Nurses Boy . . 112
Sonny San 105 Beautiful Gen . . 102
Maple Barbara 104 White Top . . 109

Troisième course \$600 A réclamer.
3 ans et plus. — 5 furlongs.
Maderis 112 Aurora Girl . . . 107
Lady Rosamond 102 Betty Lou . . . 109
Nagaha 109 Freeburg Boy . . 112
Dominant Star 104 Edith Walker . . 112
Grey Ethel 104 Forwarded . . 112
Springs Here 109 Vishnu . . . 107
Auto Caution 109 Fanle . . . 109
My Grandson 112 Inconito . . . 110
Margaret Nadi 102 Cardibre . . . 110

QUATRIEME COURSE \$700 A réclamer.

2 ans. — 6/16 furlongs.
Fair Volta 107 Tommys Luck . . 102
Joe Eaton 116 Bit O' Black . . 110
Waringa 110 Frederick R. . . 105
Queen Regnant 105 Rebeurse . . 105
Waka 116 Avtrab . . . 115
Wild Love 108 Mrs. M. J. . . 102
Prince Alex 108 Dust Box . . . 119

Cinquième course \$700 A réclamer.
3 ans. — 7 furlongs.
Polaris 110 Brown Prodigy . . 110
Paulson 105 Immersal . . . 105
Lifelike 103 Onaboy . . . 100
Klarack 107 Nim 112
Inscott 114

Sixième course \$700 A réclamer.
3 ans et plus. — 1-1/16 mille.
China Boy 112 Shalot . . . 115
Major Greenock 115 Listowel . . . 112
Two Brooms 104 Shily B. . . 109
Gibbys Choice 107 Herbar . . . 101

Septième course \$700 A réclamer.
3 ans et plus. — 1-1/16 mille.
Chatterfol 112 Black Peter . . 107
Taximan 113 Sun Caprice . . 112
Nervous Lady 101 Goodbye Blues . 107
Swamp 110 Pennlist . . . 105

Temps nuageux. Piste lourde.

SYMPATHIES

Le club Charbonneau-Ménard offre ses plus sincères sympathies à M. Miron et à sa famille à l'occasion de la mort de Mme Miron, qui perdit sa vie au cours d'une incendie la semaine dernière.

Entrées de Dufferin Park

(Premier départ à 2 h.)

PARI DOUBLE: 1re et 2e courses.

Première course \$700 A réclamer.
3 ans et plus. — 6 1/2 furlongs.
Colored Artist 103 Toe Dance . . . 102
Ree 102 Lannance . . . 102
Barter 107 Lucky Foot . . . 113
Simosse 108 Ceallagh . . . 107
Freestone 105 Dowling . . . 108
Rideau 106 Lorraine E. . . 108
Portam 113 Sock Doloer . . 113

Deuxième course \$700 A réclamer.
4 ans et plus. — 7 furlongs.
Fly Miss 108 Mish Mass . . . 113
Cave Girl 108 Smiling Star . . 113
Pepper Prince 113 High Bay . . . 113
Heather Rose 113 Karatain . . . 113
Royal Rivet 113 Tabber . . . 108
Silent Sea 113 Ko 113

Troisième course \$700 A réclamer.
3 ans. — 6 1/2 furlongs.
Cuvanna 105 Marcom . . . 104
Lady Jubal 103 Satin Rock . . . 105
No Trouble 100 Allons . . . 112
Tricky Lady 104 Belledare . . . 105
Star Beam 105 Surcharge . . . 105
Hita R. 113 Sweep Fast . . . 104
Lingster 108 Arda 111

Quatrième course \$700 A réclamer.
3 ans. — 1-1/16 mille.
Queens Color 110 Lotta Waller . . 110
Prince McGee 103 Tommy Rose . . 109
Masked Bud 110 Lyons Night . . 110
Elba Maid 105 Risco . . . 110
Jimmie Kirk 103 Isleworth . . . 110
Worth Trying 110 Hi Peggy . . . 117

Cinquième course \$800 A réclamer.
3 ans et plus. — 1-1/8 mille.
Stormer 117 Pennil . . . 112
Auld Reekie 109 Zangwill . . . 112
Greatorex 112 Fort Dearborn . . 114
Crataegus 107 Idle Flirt . . . 114
Broadway Miss 112 Flight Back . . 113
Mrs. Foster 107 Grand View . . 115
Fair Countess 113 Crinoline . . . 107

Sixième course \$700 A réclamer.
3 ans et plus. — 1-1/16 mille.
Arbranch 107 Rockvale . . . 107
Epe Reel 107 Candy Feast . . 107
Pribud 107 Sweet Edwin . . 107
Chinallia 107 Galthea . . . 107
Beechview 107 Laffloff . . . 117
Cudgeldoe 107 Thermal . . . 102
Goggles 114 Karame . . . 107

Septième course \$700 A réclamer.
3 ans et plus. — 1-1/16 mille.
Painly Rose 111 Eileen D. . . 107
Pitchblende 111 Cup Winner . . 107
Attie Bird 107 Silviria . . . 111
Festia 107 Missouri J.m . . 110
Pewter Crest 107 Paravant . . . 112
Foresight 107 Pegilus . . . 113
Hornby Imp 107 Castle . . . 107

Temps nuageux. Piste boueuse.

Entrées de Rockingham

(Premier départ à 1 h. 30 p.m.)

PARI DOUBLE: 1ère et 2ème courses

Première course \$800 A réclamer.
3 ans et plus. — 6 furlongs.
Littie Paula 101 Charmed Eyes . . 105
Unfurl 101 Whisk Party . . . 101
Saxien 108 Euryalus . . . 109
Tedley 103 Currants . . . 113
Lotta Fun 104 Billy I. . . . 112
Opoca 101 Hats Off . . . 105
Yankee Skipper 108 All Arok . . . 101
Cora 104

Deuxième course \$800 A réclamer.
3 ans et plus. — 1 mille.
High Explosion 106 Golden Duchess . 104
Bye Bye Will 101 Seawick . . . 109
Count Me 116 Trujillo . . . 111
Capt. Yarborough 106 Love Potion . . 103
A. O'Connell 111 Little Corporal . 107
Play Line 105

Troisième course \$800 Novices de 2 ans. — 6 furlongs.
By Gum 116 a-Motilla . . . 116
Lignum Vitae 116 Beneficiary . . 113
Taxi 113 Folk Dance . . . 113
Bustle 113 Dark May . . . 113
a-Running Free 116
a-Entrée M. et Mme P. A. Shaw.

Quatrième course \$800 A réclamer.
3 ans et plus. — 6 furlongs.
Sun Marlow 102 Happy Knot . . . 102
Wise King 112 Sanctity . . . 113
Top Tax 102 Chancing . . . 111
Little Cleora 105

Cinquième course \$800 A réclamer.
3 ans et plus. — 1-1/16 mille.
Spurlin 103 Ronfalon . . . 109
Corum 109 Round Table . . 114
Chancer 107 Wise Will . . . 109
Singers Folly 108 Rough Diamond . 112

Sixième course \$800 A réclamer.
3 ans et plus. — 1 mille.
Mick's Boy 106 Little Hero . . . 106
Lambey's Wool 103 Adsmite . . . 116
War Rumor 107 Welsh Lad . . . 101
Chatter 107 Atomement II . . 109
Hasty Hanna 103 Flaming Belle . . 98
Spicy 107

Septième course \$800 A réclamer.
3 ans et plus. — 1-1/16 mille.
War Rumor 111 The Triumvir . . 108
Moralist 104 Notice Me . . . 117
Royal Tread 108 Zor 111
Atches 108 Kimpion . . . 108

Temps nuageux. Piste boueuse.

Deep End remporte la bourse Castle Hill à Empire

Le rejeton de Reigh Count gagne le numéro principal.—Bachelor Dinner enregistre une autre victoire dans le handicap Sugar Hill

NEW-YORK, 20. — Deep End, appartenant à l'établissement Paragon, a continué à afficher une belle tenue à Empire City et a hier remporté la victoire dans la bourse Castle Hill, qui était le numéro principal de la matinée, ouvert aux chevaux de deux ans, sur une distance d'environ six furlongs. Le rejeton de Reigh Count l'a emporté sur Milk Punch avec Baby's Breath comme troisième.

Deuxième choix, Deep End a rapporté deux et demi pour un à ceux qui avaient eu confiance en ses récents efforts.

Au Maryland

On offrait cet après-midi comme numéro principal de la matinée à Laurel le handicap Darlington ouvert aux chevaux de trois ans et plus, sur une distance de six furlongs et Aneroid, appartenant à J. A. Manfusco, a repris sa marche victorieuse en remportant la victoire sur le favori High Fleet pendant que Log finissait troisième.

Deuxième choix, le rejeton de The Porter qui revenait en piste après un repos d'un mois, a rapporté un peu plus que trois pour un à ceux qui avaient parié sur ses chances.

Au New-Hampshire

Bachelor Dinner, appartenant à Mme V. Wyse, a remporté sa deuxième victoire consécutive de la réunion, alors qu'il a décroché la

part du lion dans le handicap Sugar Hill, qui était le numéro principal de la matinée à Rockingham Park. Le rejeton de Pompey l'a emporté sur Sorceress, avec Mansco comme troisième.

Bien supporté des parieurs Bachelor Dinner a rapporté un peu plus que deux pour un à ceux qui avaient eu confiance en ses récents efforts.

A Toronto

Le numéro principal de la matinée d'aujourd'hui à Dufferin Park était le handicap Little Saratoga Highweight, ouvert aux chevaux de tous les âges, sur une distance d'environ cinq furlongs, et Spring Moon, appartenant à l'établissement Erindale, a remporté la victoire en battant Hittie, pendant que Friskiness finissait troisième.

Gros favori des parieurs à la suite de ses beaux efforts récents le rejeton de Frisus a rapporté un peu moins que part égale à ceux qui avaient parié sur ses chances.

Résultats d'Empire City

Afin de faciliter les calculs pour nos lecteurs nous publions les prix des trois premiers chevaux tels qu'ils seraient au mutuel. Les prix d'ouverture et de fermeture sont inscrits plus bas.

PREMIERE COURSE \$1,000 A réclamer.
4 ans et plus. — 6 furlongs.
Dokas (Haas) 12.00 5.20 3.20
Free Again (Anderson) 4.10 2.80
Merrily On (Kurtzinger) out
Ont aussi couru: Eldee, Ladino, Captain Byam.

DEUXIEME COURSE \$1,000 A réclamer.
Poulchès de 2 ans. Novices. — 5½ furs.
Gigolette (Stout) 11.00 7.00 4.40
Pixey Dell (Kurtzinger) 3.20 2.50
Ball Out (Anderson) 8.00
Ont aussi couru: Ingenious, Bruneta, Fickie Fairy, Wanocha, Chatin, Riccadonna, Petit Fours, Incredible, Carmons.

TROISIEME COURSE \$1,000 A réclamer.
4 ans et plus. — 6 furlongs.
Bright Prince (Kopel) 10.20 3.40 2.65
Maxine F. (Westrope) 3.40 2.65
Sempatore (Haas) 3.20
Ont aussi couru: Dundrum, Speed Limit, Onrush.

QUATRIEME COURSE \$1,200 Conditions
2 ans. — Environ 6 furlongs.
Deep End 107 7.00 3.40 2.65
Milk Punch 112 8.00 4.40
Baby's Breath 112 5.20
Ont aussi couru: Esjaytee, Encore et Warisline.

CINQUIEME COURSE \$1,000 A réclamer.
3 ans. — 1-1-16 mille.
Monument 115 4.40 2.20 2.50
Nadir 115 8.00 4.80
Bomber 129 4.40
Ont aussi couru: A-Cloudy Weather, Beau Edwin, A-Dizzy Dame, Nipponese, Gold Cross, Our Major.

SIXIEME COURSE \$1,000 A réclamer.
3 ans et plus. — 1-1-16 mille.
Mamas Choice 106 5.80 3.20 2.65
Battling Girl 110 4.80 3.20
Bellock 110 4.80
Ont aussi couru: Eastest Way, Chief Yeoman, Swift Lad.

PRIS D'OUVERTURE ET FERMETURE
1rs—Dokas ouvre et ferme à 5.
2s—Gigolette ouvre et ferme à 6.
3s—Bright Prince ouvre à 6, ferme à 11-5.
4s—Deep End ouvre à 3, ferme à 2.
5s—Monument ouvre à 1, ferme à 7-5.
6s—Mamas Choice ouvre à 11-5, ferme 8-5.

Résultats de Rockingham

PREMIERE COURSE \$800 A réclamer.
3 ans et plus. — 6 furlongs.
Linnac (Huff) 27.30 10.30 6.40
Mount Echo (Vercher) 16.60 10.80
Our Bud (Schelh) 5.80
Ont aussi couru: Merrie Marie, Morlute, Foxo, Advocate Junior, St. Nick, Carissa.

DEUXIEME COURSE \$800 A réclamer.
3 ans et plus. — 6 furlongs.
Teeter Totter (Krovitz), 18.80 7.60 5.70
Jolly (Schelh) 6.20 4.60
Philippi Boy (Wholley) 4.30
Ont aussi couru: Transcap, Gallic, Grey Hip, Civil War, Flying Play, Color Sketch, Thundertone.

TROISIEME COURSE \$800 A réclamer.
2 ans. — 6 furlongs.
Housekeeper (Bierman), 4.50 3.70 2.90
Long Wave (Hurtle) 6.00 4.50
Memory Chair (Schelh) 4.00
Ont aussi couru: Rolis Nice, Transbriar, Phone, Fast Start, Memory Chair, Standard Time, Limit.

QUATRIEME COURSE \$800 A réclamer.
3 ans et plus. — 6 furlongs.
Toberta (Leishman) 12.10 5.20 3.40
Cathall (Jaque) 3.80 2.90
Dark War (Schelh) 3.00

Ont aussi couru: Lady Hockberger, Sis Royal, Shantime, Miss Tad.

CINQUIEME COURSE \$1,000 Handicap.
3 ans et plus. — 6 furlongs.
Bachelor Dinner (Jaque), 6.20 3.60 2.80
Sorceress (Bierman) 5.60 3.50
Mansco (May) 3.10
Ont aussi couru: Buster Boy, Zoic, Bubbleome.

SIXIEME COURSE \$800 A réclamer.
3 ans et plus. — 1-1-16 mille.
Payrack (Marrero) 10.00 4.90 3.50
Apprentice (Ward) 4.50 3.70
Countess Ann (James) 5.00
Ont aussi couru: Aureate, Myron, Askaris.

SEPTIEME COURSE \$800 A réclamer.
3 ans et plus. — 6 furlongs.
Learyod (Jaque) 4.60 3.00 2.50
High Polish (Marrero) 4.10 2.80
Fllickering (Porter) 3.90
Ont aussi couru: Lord Dalton, Red Label, Pool Em.

HUITIEME COURSE \$800 A réclamer.
3 ans et plus. — 1-1-16 mille.
Corker (Bierman) 11.50 5.50 4.20
Popo (Schelh) 6.80 4.20
Chatterdoo (Porter) 4.70
Ont aussi couru: Bay Buddy, Stavka, Flying Mercury, Leonard Wilson, Stipulate.

Résultats de Dufferin Park

PREMIERE COURSE \$700 A réclamer.
3 ans et plus. — 6½ furlongs.
Ositrando (Remillard) 5.50 3.15 2.45
Adopted (Bailey) 3.05 3.40
Minthera (Birley) 2.60
Ont aussi couru: Bonnie Sight, Ko, Maple Tint, Patsy Sweep, Castle.

DEUXIEME COURSE \$700 A réclamer.
3 ans et plus. — 7 furlongs.
Leo D. (Haritos) 10.05 5.20 3.00
Cosmic Prince (Bailey) 4.40 2.70
Balaxy (Eye) 2.55
Ont aussi couru: Easter Hatter, Jax Age, Gift O' Gab, Cherry Stone, et Blue Wren.

TROISIEME COURSE \$700 A réclamer.
3 ans et plus. — 6½ furlongs.
Heydona (Birley) 2.70 2.30 2.20
Greydon Boy (Remillard) 2.80 2.70
Courtler (Eye) 3.55
Ont aussi couru: Hawkstone, Gower Lace, Toney One, Millar J., Mariola.

QUATRIEME COURSE \$700 A réclamer.
3 ans et plus. — 7 furlongs.
Mervin B. (Crawford) 9.85 3.70 2.85
Big Fish (Bailey) 3.15 2.60
Hannah Anne (Moore) 4.00
Ont aussi couru: Chancesbit, Gold Chip, Broadcaster, Zowie, Finl.

CINQUIEME COURSE \$1,000 Handicap.
Tous les âges. — 5 furlongs.
Spring Moon 3.45 2.85 2.60
Hittie 4.45 3.45
Friskiness 3.15
Tous ont couru.

SIXIEME COURSE \$700 A réclamer.
3 ans et plus. — 1-1-16 mille.
Alcedema 1.75 4.20 3.25
Fortune Bay 13.60 7.45
House Affre 5.00
Retirés: Brandy Snap, Bossie Eye, Instep, Buck Private, Mouthpiece, Belle Fuller.

SEPTIEME COURSE \$700 A réclamer.
4 ans et plus. — 1-5-8 mille.
Sandalman 26.90 8.85 5.10
Salvus 4.70 3.35
Miss Gormley 3.90
Retirés: Sweet Edwin et Peglius.

Rés. Sportsman's Park

PREMIERE COURSE \$600 A réclamer.
3 ans et plus. — 6½ furlongs.
Wax (Craig) 13.50 7.80 5.40
Jim McConnell (Danford) 10.40 5.60
Emily Jane (Everett) 5.40

Ont aussi couru: Jabberie, Hildur Rose, Drombo, Bar Play, Surtis, Julia Grant et Titanlea.

DEUXIEME COURSE \$700 A réclamer.
Novices de tous les âges. — 6½ furlongs.
Getabout (Wall) 25.80 9.20 5.20
Lake Shore (Stimmons) 4.40 3.00
Collegian (Bazer) 3.60
Ont aussi couru: Trip, Joyce K., Lovely Lyons, Mitzel Kai, Rex Equinus, Beverly Macaw, Dicks Pal.

TROISIEME COURSE \$700 A réclamer.
3 ans et plus. — 1-1-8 mille.
Paplay (Moore) 39.80 11.20 7.20
Sailorman (Gardelle) 3.40 2.50
Scout Azure 110 5.00
Ont aussi couru: Fair Boy, Coral King, Bay Memor, Oakwoods Judge, Sylacauga, Bold Bid, Luteen.

QUATRIEME COURSE \$700 A réclamer.
3 ans et plus. — 5 furlongs.
Star Bess (Lake) 68.80 24.80 16.20
Little Drift (Martin) 10.60 6.80
Tomye (Cowley) 7.80
Ont aussi couru: Viagero, French Boy, Sneakin, Epornay, Sun Dora, Jokester, Pezotter Ann.

CINQUIEME COURSE \$800 Conditions.
3 ans et plus. — 6½ furlongs.
Flintshot (Everett) 10.20 4.20 3.00
Witan (Martin) 3.60 2.60
Calculator (Cowley) 3.60
Ont aussi couru: Tedall, Faust, Contrast et Black River.

SIXIEME COURSE \$700 A réclamer.
3 ans et plus. — 1 mille et 70 verges.
Strategist II 113 20.10 12.20 6.40
Chicks (Ward) 10.00 6.40
Swamp Angel (Leyland) 3.20
Ont aussi couru: Captain Jinks, The Millay, Hardware, Bolding Point.

SEPTIEME COURSE \$700 A réclamer.
3 ans et plus. — 1-1-8 mille.
Royal Purchase (Simons), 23.40 10.60 6.60
Peggy's Peggy (Ward) 12.80 10.80
Spurke (Loturco) 7.40
Ont aussi couru: Bungler, Bombastic, Beckville, Memphis Lass, Bullicoso, Two Brooms, Yonrac.

Résultats de Laurel

PREMIERE COURSE \$1,000 A réclamer.
3 ans et plus. — 6 furlongs.
Max B. (Clutter) 19.00 8.90 5.70
Happy Hostess (Reinck) 12.40 7.60
Flying Orphan (Jones) 4.20
Ont aussi couru: a-Marys May, Square Park, Fleeting Moon, Mr. Duncannon, a-Canard, Showabal, o-Indiana, o-Zinnia, Riding High.

DEUXIEME COURSE \$1,000 A réclamer.
3 ans et plus. — 6 furlongs.
Nihil Play (Turner) 8.40 3.80 3.20
Fast Express (Wright) 2.90 2.50
Apprehend (Shellhamer) 5.00
Ont aussi couru: Night Watch, Bread King, Deflate, Pompelus.

TROISIEME COURSE \$1,000 Poulchès de 2 ans. — 6 furlongs.
Flying Wild (Corbett) 6.00 3.30 2.90
Rissa (Craig) 6.90 4.10
Polyata (Wall) 4.00
Ont aussi couru: Be Jabbers, Sickle Lass, Fancy That, False Point, o-Moths Wing, o-Dixie S., Doris Rene, o-Heraldic, Rambler Rose.

QUATRIEME COURSE \$2,500 Handicap.
Steeplechase. 3 ans et plus. — 2 milles.
Cadeau II (Bellhouse) 9.60 6.10 4.80
Swimalong (Walker) 5.40 4.10
c-Rideaway (Jones) 4.00
Ont aussi couru: Beliman, a-Jungle King a-Sumatra, c-Bright Plumage, York Miller.

CINQUIEME COURSE \$1,200 Handicap.
3 ans et plus. — 6 furlongs.
Aneroid (James) 8.80 4.30 3.50
High Fleet (Wright) 3.10 2.50
Log (Merritt) 4.00
Ont aussi couru: Timber Lady, Mower, Grand Slam.

SIXIEME COURSE \$1,000 A réclamer.
3 ans et plus. — 1-1-16 mille.
Sickle Bill (Wagner) 9.10 4.50 3.30
Count Tetrarch (Wright) 8.40 7.30
Sun Antioch (Clutter) 5.50
Ont aussi couru: Joan Asbestos, Dark Friend, Kinross, Tom, Building Trades.

SEPTIEME COURSE \$1,000 A réclamer.
3 ans et plus. — 1-1-16 mille.
Vitamin B. (Dabson) 21.20 12.90 6.80
Ross (McCombs) 7.70 4.60
Miss Epe (Seabo) 3.30
Ont aussi couru: o-Wittekind, Sun Sweep o-Bounding Count, Last Scamp, Post Brigade, o-Glowing Coal, Ejector, Sighting Bar, Happy Road.

HUITIEME COURSE \$1,000 A réclamer.
3 ans et plus. — 1-1-8 mille.
Sun Mic a (Wright) 36.10 12.50 7.00
Church Call (Shellhamer) 5.60 3.60
Zembia (McCombs) 3.40
Ont aussi couru: Miss Tiptoe, o-Jane McCrea, Balapin, o-Yenoc, o-Donna Dulcin, Red Raider, Glittering, Snobby Scamp.

Wrigley veut Lazzeri

CHICAGO, 20. — Tony Lazzeri, le fameux joueur renvoyé par les Yankees de New-York, deviendrait le premier lieutenant de Phillip K. Wrigley, propriétaire des Cubs de Chicago.

Le propriétaire des Cubs, désireux d'obtenir Lazzeri dans son organisation, a déclaré aujourd'hui, que bien qu'il n'ait jamais rencontré personnellement le deuxième but des champion du monde, il avait de l'admiration pour lui, parce qu'il avait de l'ambition.

"Il y a beaucoup de positions dans le baseball pour un individu intelligent, agressif, et enthousiaste. Lazzeri a la réputation d'être un homme de baseball fort agressif, et intelligent, et je crois qu'il y a de la place pour lui dans notre organisation", a déclaré le propriétaire des Cubs.

Namoru Noguchi, Aurele Lebel, Trudeau et Fred Bourgeois, au Stadium, demain soir

La rencontre finale que présentera le promoteur Julien demain soir au Stadium suscite un vif intérêt chez les amateurs de lutte, car on se demande dans les milieux sportifs si le fameux lutteur japonais, Mamoru Noguchi, qui subissait sa première défaite aux mains du chinois Chin Lee récemment, est capable de figurer dignement parmi les mi-lourds.

Le fameux Japonais a toujours prétendu que la trop grande différence de poids entre lui et le Chinois avait été la cause de sa défaite puisqu'il devait concéder au-delà de 30 livres à son adversaire, mais qu'il pourrait faire belle figure et même renverser plusieurs des meilleurs lutteurs locaux. Voilà pourquoi le promoteur lui a opposé le lutteur barbu Aurele Lebel dans la rencontre de 2 dans 3 limitée à 90 minutes, qu'il présentera demain soir au Stadium. Lebel est un brillant lutteur local qui a fait ses preuves contre les meilleurs locaux ainsi que contre tous les lutteurs américains qu'il a rencontrés au cours de sa tournée aux Etats-Unis.

Fred Bourgeois, le champion des provinces maritimes qui a fait si belle figure lors du tournoi éliminatoire pour le championnat du monde, espère toujours qu'il aura

l'opportunité de faire face au champion du monde, Jacques Trudeau dans une rencontre de championnat et il se promet de prendre la mesure du champion demain soir pour revenir un des plus logiques aspirants au championnat.

Henri Dufresne et Lucien Grégoire, deux "bad men" bien connus des amateurs, qui se rencontreront dans le 30 minutes spécial, se livreront certainement une lutte des plus acharnées, car ils se sont voués une haine qui semble ne jamais finir.

Le populaire Aristide Du Tremble revient dans l'arène du Stadium et c'est contre le rude Al. Rogers que les amateurs pourront le voir à l'oeuvre demain soir. La première rencontre au programme sera disputée contre le champion de St-Hyaclnthe, Kid Lyons et le rude Georges Miller.

Programme chargé au parc Richelieu

Le promoteur Ledoux désirant présenter des programmes intéressants offrira dimanche prochain sa quatrième réunion de la saison d'automne et les amateurs, qui se rendront au Parc Richelieu verront des épreuves contestées et les meilleurs chevaux connus.

L'attraction principale au programme sera le cinq milles qui mettra en présence les meilleurs chevaux sur cette distance. Québec sera représentée par Black Patch, Peter B. et Sonny G. qui récemment établi un record canadien pour cette distance et probablement une quatrième entrée que le promoteur préfère ne pas annoncer avant d'avoir reçu le contrat du propriétaire, ce qui ne saurait tarder.

Montréal, dans cette classe, aura Bobby Frisco, Red Grattan, Felix et Forest C qui de l'avis des connaisseurs pourraient causer de grandes surprises. La bourse offerte est des plus intéressantes et la rivalité entre le vieux Québec et Montréal dans ce domaine date de longues années et des centaines d'amateurs de la Vieille Capitale viendront dimanche à Montréal afin d'assister à cette course qui promet à tout point de vue d'être intéressante au possible.

Une classe A qui réunira plus de 8 chevaux sera aussi au programme.

me et les noms des inscrits seront fournis en fin de semaine.

A la demande de centaines d'amateurs un match entre Teddy Tramp et Ned Volo a été conclu à la dernière heure pour un enjeu de \$200. Il est aussi question d'un match de la plus haute importance. Il s'agirait de Dominion Grattan qui devait rencontrer Grattanette pour un enjeu mais qui à la dernière minute fut déclarée incapable de remplir son engagement.

Il est question afin de compléter cet important programme de conclure un match qui serait le plus important de la saison, Better Times, Palometa ou Jeanne Truax avec Dominion Grattan pour une bourse importante et un enjeu de \$100. à \$500 de chaque part.

BABE RUTH N'EST PAS SUR LA LISTE

BOSTON, 20. — George H. "Babe" Ruth, n'a communiqué d'aucune manière avec les Bees de Boston, concernant la position de gérant laissée vacante par le départ de Bill McKechnie.

John Quinn, secrétaire, et fils du président Bob Quinn, président des Bees, a déclaré qu'il avait reçu environ 75 demandes pour cette position, et il attend le retour de son père qui est présentement en vacances. Le jeune Quinn n'a pas voulu divulguer les noms des appliquants, mais a déclaré que le nom de Ruth n'est pas sur la liste.

Jean-Louis Renaud défendra son titre contre Eddy Ben Jackson à la salle St-Jean, demain

Si la faveur et le support du public permettent à un lutteur de devenir champion, un nouveau titulaire sera couronné demain soir, vendredi, à la salle St-Jean, (Shamrock), quand Eddy Ben Jackson, qui semble actuellement le plus grand favori de la partie Nord, s'attaquera pour le championnat de la province au roi de la savate et détenteur de ce titre, Jean-Louis Renaud.

Le promoteur Sylvio et Jos. Samson, son organisateur, semblent pressentir quelques changements car ils ont fait signer un contrat à l'aspirant Jackson, au cas où ce dernier remporterait la victoire, ce qui ne surprendrait pas ses partisans qui ont une confiance extrême en lui.

Ce match de lutte sanctionné par la Commission Athlétique sera de deux dans trois à finir.

Buster Jones, qui croit à la supériorité des noirs à cause de la dureté de ses coups de tête, se mesurera dans la deuxième rencontre de deux dans trois au rude hébreu, Al Tucker Jack Larouche qui est revenu de sa tournée dans le Nord,

rencontrera le géant masqué de 6 pieds et 4 pouces.

Deux autres fortes rencontres compléteront ce programme. Elles mettront aux prises Georges Desparois contre Roland Brousseau et Jean Lagacé avec Young Siki.

Pour réservations de sièges pour cette soirée qui remportera un franc succès, veuillez téléphoner à

DOLLARD
6176

Butch Shapiro et Chin Lee aux prises à l'Arena

Cette rencontre qui sera le principal numéro de ce soir fournira un combat des plus enlevants.—Programme bien balancé

Pour Chin Lee son match de ce soir, à l'Arena contre Butch Shapiro signifie apparemment le plus dur qu'il lui ait été donné de faire depuis son arrivée à Montréal. Néanmoins le champion chinois est confiant de gagner ce combat contre l'idole israéliite de Flattsburgh et retourner sur la Côte du Pacifique avec à son crédit une victoire remportée sur le plus grand lutteur mi-lourd qui soit venu à Montréal.

Shapiro est dans la classe des invincibles et il n'a jamais perdu un match encore à l'Arena Mont-Royal. Il a toujours manœuvré pour gagner ses rencontres et l'intéressant est de savoir s'il réussira aussi bien contre un expert de la lutte japonaise, contre un gaillard qui connaît une foule de secrets du jiu-jitsu. Ce match sera l'un des deux principaux au programme de jeudi soir à l'Arena.

L'autre rencontre principale sera de deux dans trois également mais limitée à une heure seulement, mettant aux prises Bill Burlick de Flattsburgh avec le redoutable Farmer Mack qui s'est créé la réputation d'être le plus rude de tous les vilains qui nous ont visités en ces derniers temps.

Le trente minutes spécial entre Aurèle LeBel et Paul Gaudette ne

le cèdera en rien aux épreuves précédentes. Ces deux adversaires sont de solides gaillards et avec deux lutteurs de ce calibre aux prises, il n'y a aucun doute que le combat fournira des sensations aux amateurs présents qui seront sans doute en grand nombre.

Une des deux préliminaires, celle qui mettra aux prises Chief War Eagle et Jack Miller, serait digue d'une finale sur n'importe quel autre programme. War Eagle est un grand favori des amateurs de lutte locaux, pendant que Miller n'a jamais manqué de fournir une rencontre intéressante à chacune de ses apparitions.

La première rencontre au programme mettra aux prises Ray Lorranger et Mike Kilroy et cette rencontre complète bien un des plus sensationnels programmes qui aient encore été offerts à l'Arena.

Plusieurs nouvelles figures au programme de lutte de lundi soir, au Forum

N'ayant besoin que de deux autres lutteurs, un qui devra rencontrer Ali Baba, le terrible lutteur turc et l'autre qui devra faire face à Bob Wagner, "l'étrangleur" de l'arène, Jack Ganson avait pratiquement complété le programme pour sa séance de lutte de lundi soir au Forum, hier soir, et s'est déclaré confiant de trouver les deux lutteurs qu'il lui fallait au cours de la matinée.

Un peu après minuit ce matin, Jack Ganson en est venu à une entente avec Frank Brunovich, le lutteur polonais qui arrive d'Europe et celui-ci a accepté de rencontrer le jeune protégé du matchmaker Jack Corcoran de Toronto, Al Dunlap. La rencontre Dunlap-Brunovich sera le match d'ouverture et est limitée à 20 minutes. Ceci devrait fournir un combat enlevé, car tous deux sont jeunes, rapides, ambitieux et anxieux de se créer une réputation dans l'arène.

Dans la deuxième rencontre au programme, une nouvelle et sensationnelle figure doit faire sa première apparition dans l'arène. Jack Ganson a appris d'un arabe bien connu à Montréal qu'un violent lutteur connu sous le nom de "Sheik" était en route vers Montréal. Il sera ici d'une journée à l'autre. Cet

individu, qui descend en ligne directe d'un chef du désert, rencontrera Henry Graber, un rapide Allemand-Américain de Miami. Graber est une nouvelle figure, tout comme le Sheik, Brunovich, pendant que Dunlap est aussi pratiquement un nouveau-venu.

Avec Brunovich-Dunlap, le Sheik contre Graber, Wagner contre un inconnu, et Ali Baba contre un adversaire qui n'a pas encore été déterminé, la promesse de Jack Ganson d'amener de nouvelles figures se remplit.

"J'irai aux quatre coins de l'univers pour trouver les plus fameux lutteurs et je les amènerai ici pour lutter", fut la récente promesse de Jack Ganson et il la remplit à la lettre, si on en juge par son programme de lundi soir.

Day, Chapman et Schriener représenteront les Américains. Cude et Beveridge dans les filets

Clarence "Happy" Day, Art. Chapman et Sweeney Schriener, représenteront les Américains de New-York dans la joute-bénéfice, à la mémoire d'Howie Morenz, qui sera disputée, ici, le 2 novembre. Telle a été la déclaration de Red Dutton, gérant du club, du camp d'entraînement à Calgary.

Wilfrid Cude et Bill Beveridge, gardiens de buts respectifs du Canadien et des Maroons se partageront le travail dans les filets pour l'équipe locale, pendant que Cecil "Tiny" Thompson, un des meilleurs gardiens de buts de la Ligue Nationale, ainsi qu'Eddie Shore ont été délégués par Art. Ross pour représenter les Bruins de Boston sur l'équipe d'étoiles.

Durant deux saisons consécutives, Tiny Thompson a été en tête de la Ligue Nationale pour les blanchissages. Durant la saison 1935-36, il en eut dix à son crédit, surpassant par un Mike Karakas, qui était alors une recrue pour les Black Hawks. Tous les clubs de la Ligue furent blanchis au moins une fois par Thompson, durant cette

saison. Maroons, Détroit et Chicago deux fois. En cette occasion, Thompson remporta le trophée Georges Vézina, décerné au gardien de buts qui a le plus petit nombre de points enregistrés contre lui.

La vente des billets a encore augmenté au cours des derniers jours. Presque toutes les loges sont déjà vendues, pendant qu'on a enregistré de fortes réservations dans toutes les sections.

Le fonds perçu grâce aux recettes de cette soirée, ainsi que les sommes données par les directeurs des clubs de la Ligue Nationale, le produit de la vente de l'équipement du disparu, sera géré par un comité formé de Frank Calder, J.-E. Savard, l'honorable Raoul

"LE SIX JOURS" A TORONTO

TORONTO, 20. (Spécial à L'Illustration Nouvelle) — La lutte devenait de plus en plus serrée dans les six-jours qui se disputent ici actuellement, et à minuit, ce soir, quatre équipes se trouvaient sur un pied d'égalité en première place, séparées les unes des autres par une faible marge dans les points. Grâce à leur travail dans les "sprouts", Heaton et Zach se sont emparés de la première place, menant par une marge de 16 points sur Gadou et Walthour qui ont une avance de 6 points sur Peden et Peden.

Voici le classement à minuit:

Noms	Pts
Heaton-Zach	197
Gadou-Walthour	181
Peden-Peden	175
Fielding-Crosley	164
Trois tours en arrière	
Spencer-Croley	128
Quatre tours en arrière	
McNauwens-Harper	117
Lafrenette-Bullivant	74
Cinq tours en arrière	
Gruber-Shipman	127
Six tours en arrière	
Saavedra-O'Brien	127

Pas de baseball nocturne

ST-LOUIS, 20. — Il n'y aura pas de baseball nocturne à Sportsman Park en 1938, ont annoncé aujourd'hui les directeurs des Browns et des Cardinals de St-Louis lors d'une réunion. Le président Donald Barnes des Browns de la Ligue Américaine a déclaré que le coût d'illumination du terrain serait de \$150,000 et les Browns ont refusé de partager les dépenses avec les Cardinals.

LE CLUB TERREBONNE

Le club de hockey Terrebonne, finaliste dans le tournoi amateur indépendant de la province, l'an dernier, s'est réorganisé cette année sous une nouvelle direction. Il a déjà plusieurs joueurs à l'entraînement. Le club avise les gérants de clubs Beauharnois, Châteauguay, Sorel, Restaurant Quenel de communiquer avec Lorenzo Desjardins, Terrebonne, s'ils veulent faire partie de la nouvelle ligue.

Partie d'exhibition remise

QUEBEC, 20. — La joute d'exhibition qui devait avoir lieu à la fin de la semaine prochaine entre les Indiens de Springfield et les As de Québec, de la Ligue Senior, a été remise à mercredi de la semaine suivante.

Cette exhibition a été remise à cause des services de mission dans les églises catholiques de Québec et de Lévis.

LES BRONKS N'OPERERONT PAS

CALGARY, 19. — Les Rangers seront peut-être le seul club de Calgary dans la "Alberta Senior Six Amateur Hockey League" cet hiver. Calgary a l'intention de former un club de fort calibre et le propriétaire Ed Roberts a décidé aujourd'hui de ne pas opérer sa franchise des Bronks dans la ligue cet hiver. On croit que Doug French, Wilbie Lennox et Les Thirwell, la ligne d'attaque qui a si impressionné les amateurs à l'école d'entraînement de Red Dutton des Américains, seront obtenus par les Rangers.

L'hon. Leduc à Québec

QUEBEC, 19. — L'hon. François J. Leduc, ministre de la Voirie, est revenu à ses bureaux aujourd'hui. Quoique surveillant les activités de son ministère, le ministre avait été forcé de s'absenter de ses bureaux à la suite d'un grave accident d'auto survenu en Nouvelle-Ecosse.

Grothé et John M. Pritchard et servira à l'éducation des trois enfants d'Howie Morenz.

Douze knockouts au tournoi provincial des novices, hier

La deuxième séance du tournoi des novices s'est déroulée hier soir avec succès à l'arsenal des Victoria Rifles. Les combats dont 12 se sont terminés par des knockouts ont beaucoup plu à l'assistance. La victoire la plus rapide de la soirée a été enregistrée par Lou Albers du University Settlement qui a triomphé d'Aimé Beaulieu, du premier coup de poing à la première ronde.

Les représentants du University Settlement bien dirigés par Billy Zed ont remporté sept combats contre cinq pour le Y.M.H.A., et quatre pour le Champêtre.

Voici les résultats d'hier soir: Classe 108 livres: Sol Tabac, Y.M.H.A., a battu John Gordon, Iverley C.C., k.o., une ronde; Willie Mergier, Y.M.H.A., a battu Gérard St-Jacques, Vic. Rifles, décision; Pat Madden, Univ. Sett., a battu Hirsh Hurwitz, Y.M.H.A., décision; Nick Dalassandro, Montcalm, a battu Lucien Dubois, Iver. C.C., k.o., une ronde.

Classe 112 livres: Willie Deskin, Y.M.H.A., a battu James Martin, Champêtre, k.o., 1 ronde; Francis Healy, Griff., a battu Harry Moscovitch, Y.M.H.A., décision.

Classe 135 livres: Fred Keller, Univ. Sett., a battu John Clayton, Champêtre, décision; Bob O'Neill, Iver. C.C., a battu Giononi de Francisco, St-Paul, décision; Phil Lindner, Y.M.H.A., a battu Roland Nolesco, Mont., décision; Moe Sherback, Y.M.H.A., a battu Bernard Perrault, Champêtre, k.o., 2 rondes; Ray Doucet, Mont., a battu Bob Ritchie, Ind., par défaut; Guy Huot, Fusiliers, a battu Fred Albers, Univ. Sett., k.o., 3 rondes; Otis Gentile, St-Philippe, a battu Oronot, Y.M.H.A., k.o., 3 rondes.

Classe 147 livres: Stan Smith, Central Y., a battu Robert Brisebois, Fusiliers, k.o., 2 rondes; Lionel Vézeau, Univ. Sett., a battu John Barnett, Iver. C.C., décision; Angelo Bucci, St-Philippe, a battu Walter Knox, North Branch Y., k.o., une ronde; Oliver Therrier, Champêtre, a battu Marcel Roussy, Univ. Sett., décision; Lou Albers, Univ. Sett., a battu Aimé Beaulieu, Fusiliers, k.o., 1 ronde; Fred Heranchuck, Univ. Sett., a battu Bob Brenhouse, Y.M.H.A., k.o., 3 rondes.

Classe 160 livres: Frank Zimmerman, Univ. Sett., a battu George Henri, Mont., décision; Henri Landreville, Champêtre, a battu Dudley Williams, Vic. Rifles, k.o., 2 rondes; Fred Finn, Univ. Sett., a battu Pierre Derval, Champêtre, décision; Charlie Katz, N.Y.M.A., a battu Paul Fortier, Champêtre, par défaut.

Un fameux programme de lutte sera offert par le promoteur Sylvio, au Maisonneuve, ce soir

Les amateurs de lutte de Maisonneuve sont étonnés de voir la qualité du programme de lutte offert, ce soir, au marché Maisonneuve, angle des rues Ontario est et boulevard Morgan, par le promoteur Sylvio avec le concours de son organisateur, Jos. Samson. La finale principale et la deuxième rencontre de deux dans trois, spécialement, sont deux grands combats.

Le russe Ivan Rasputin, qui fut la plus grande attraction parmi les lutteurs et qui doit partir incessamment pour la Floride, fera face à celui avec qui personne ne veut se voir aux prises, l'Allemand Bob Birno, le fameux démolisseur aux terribles coups d'avants-bras, dans un de ces deux sensationnels engagements.

La deuxième rencontre de deux dans trois aussi formidable que le match principal, mettra aux prises, Jack Larouche, un puissant mi-lourd qui arrive d'une tournée et qui est reconnu pour ne pas avoir peur, et celui qui est extrêmement courageux, Bob Lortie.

Le champion provincial, Jean-Louis Renaud, qui affiche la plus belle condition de sa carrière et qui est renommé pour ses fameux

COMBATS DE CE SOIR

100 lbs: Fred Lessard, Champêtre vs Buddy Garrels, N.D.G.Y.; Bye: Roger Béchard, Montcalm. 108 lbs: Sol Tabac, Y.M.H.A., vs Pat Madden, Univ. Sett.; Willie Melgier, Y.M.H.A., vs Nick Dalassandro, Montcalm.

118 lbs: Benny Barcovitch, Y.M.H.A., vs Les Parsons, Iverley; James Braddy, Iverley, vs Hugh Smart, Y.M.H.A.; Herb Krupp, Y.M.H.A., vs Armand Arcoragi, Champêtre; Harold Watson, Iverley, vs Hugh McCoughan, Champêtre.

126 lbs: James Golpfrich, Univ. Sett., vs Fred Durocher, Griffintown; John O'Reilly, Univ. Sett., vs James Moore, Iverley; James Fox, Indépendant, vs Jack Pistreich, Y.M.H.A.; Jean Lapierre, Montcalm, vs Armand Richard, Fusiliers.

135 lbs: Beane Silver, Y.M.H.A., vs Otis Gentile, C.P. St-Philippe; Guy Huot, Fusiliers, vs Raymond Doucet, Montcalm; Moe Sherback, Y.M.H.A., vs Bub O'Neill, Iverley; Phil Lindner, Y.M.H.A., vs Fred Keller, Univ. Sett.

147 lbs: Stanley Smith, Central Y., vs Fred Heranchuk, Univ. Sett.; Angelo Bucci, C.P. St-Philippe, vs Louis Albers, Univ. Sett.; Olivier Therrier, Champêtre, vs Lionel Vézeau, Univ. Sett.; Geo. Blanchard, Montcalm, vs Mendy Staviss, Y.M.H.A.

160 lbs: Frank Zimmerman, Univ. Sett., vs Alex. Gillespie, Ste-Agathe; Henri Landreville, Champêtre, vs Alex. LeBlanc, Univ. Sett.; Henri Lapierre, Iverley, vs Jack Lagendyke, Univ. Sett.; Charles Katz, National Young Men Sec., vs Fred Finn, Univ. Sett.

175 lbs: Larry Bouchard, Frontenac, vs Robert Brown, McGill University; Bye: Wes Martin, Univ. Sett.

LE CANADIEN

On nous apprend que le bureau de direction du club Canadien de Montréal a décidé de former une ligue de quilles. Chaque directeur devra organiser son équipe, et tous les membres du club qui désirent prendre part au tournoi devront donner leur nom au gérant d'ici au 25 courant. Ce tournoi commencera mercredi le 27 octobre 1937.

Chaque membre aura le privilège d'amener un ami à la fête annuelle aux huitres qui aura lieu le 6 novembre prochain, et il devra se procurer une carte d'admission en s'adressant au gérant du club.

DIRECTION: DOLLARD 6176
ou à la taverne
ARCHAMBAULT
angle Letourneux et Ontario
Téléphone: FRONTENAC 0082

MONTREAL, JEUDI,
21 OCTOBRE, 1937Vol. VIII — N° 109 — 24 pages
Tél. FA. 1171* — Case Postale 1480

OSCAR VITT

OSCAR VITT SUCCEDE A STEVE O'NEILL A LA GERANCE DES INDIENS DE CLEVELAND

CLEVELAND, 20. — Les Indiens de Cleveland ont nommé Oscar Vitt pour remplacer Steve O'Neill comme gérant de l'équipe Américaine pour la prochaine saison. Le pilote des Bears de Newark aura sa première opportunité dans les ligues majeures.

Alva Bradley, le président des Indiens, a déclaré aujourd'hui que Vitt avait signé un contrat de deux ans, mais n'a pas voulu divulguer les termes du contrat. Il a également annoncé que la direction du club avait offert une position d'éclaireur à O'Neill.

"C'est une chose que je n'aime pas dans le baseball, le renvoi d'une personne, mais il le faut" a déclaré le président du club.

Le Californien de 47 ans, qui est présentement à sa résidence à Oakland, a déclaré que cet appointment était la réalisation d'une ambition qu'il chérissait depuis que sa carrière comme joueur dans les majeures s'est terminée en 1921. Vitt débuta avec les Tigers de Détroit en 1912 et termina sa carrière au troisième but des Reds Sox de Boston en 1921.

O'Neill, un receveur qui forma l'une des plus fameuses batteries dans le baseball majeur, dirigeait les Indiens de Cleveland depuis le mois d'août 1935, alors qu'il succéda à Walter Johnson. Il avait été souvent question qu'il soit remplacé, depuis l'été dernier. Les Indiens de Cleveland ont terminé en quatrième position dans le classement de la ligue Américaine.

O'Neill a déclaré qu'il ne deviendrait pas éclaireur des Indiens, s'il peut se trouver une meilleure position. "Les propriétaires croient qu'ils agissent pour le mieux", a déclaré O'Neill, "tout ce que je leur souhaite c'est bonne chance. Naturellement je suis désappointé. Personne n'aime à perdre sa position.

Le choix de Vitt est venu comme une surprise non seulement pour les observateurs du baseball, mais aussi pour les officiers du club de baseball Newark, une ferme des Yankees.

"C'est du nouveau pour moi" a déclaré Ray Kennedy, le secrétaire des Bears. "Mais, il mérite cette position", a-t-il ajouté.

Le nouveau mentor des Indiens,

a mené les Bears de Newark au championnat de la ligue Internationale, en se classant 25^e parties en avant de son plus proche adversaire, les Royaux de Montréal. Ensuite, ils remportèrent la coupe des Gouverneurs et s'assurèrent le droit de rencontrer les champions de l'Association Américaine, dans la "Petite Série Mondiale". Après avoir perdu les trois premières parties de cette série, le club d'Oscar Vitt décrocha quatre victoires consécutives pour remporter les honneurs de la série. Vitt a débuté sa carrière sur la Côte du Pacifique.

Avant que Vitt soit envoyé aux Bears de Newark, il pilota les clubs Salt Lake City, Hollywood et Oakland, dans la ligue de la Côte du Pacifique. Il décrocha deux championnats en 1929 et en 1930 avec le Hollywood.

PARTIE D'HUITRES

Les directeurs de l'Association Américaine de Pointe-aux-Trembles organisent une partie d'huitres en l'honneur des joueurs du club de baseball du même nom qui représenta si bien l'association cet été, dans la ligue de baseball Starr.

La fête sera sous la présidence de S. H. le maire de Pointe-aux-Trembles, M. Eugène Fortin et de M. Joseph Jean, m.p.

Plusieurs personnalités avantageusement connues dans le sport seront présentes à la fête. Les organisateurs, M. Frank Lustiguan, propriétaire du club, Henri Roy, directeur de l'Association, et Alfred Lelièvre ne négligent rien pour que la soirée soit un succès complet.

La fête aura lieu samedi le 6 novembre, à l'ancien hôtel Tourist's Inn, situé en face de l'Hôtel de Ville de Pointe-aux-Trembles.

— A Londres, on compte 33,000 octogénéaires et 2,000 nonagénéaires ainsi que plusieurs centenaires.

Vingt-quatre amateurs à l'essai avec Boston

HERSHEY, Pa. 20. — Confiants de pouvoir s'assurer des contrats professionnels, 24 joueurs amateurs ont pris part à une pratique aujourd'hui, à l'arena locale, sous l'oeil vigilant de Fred Hitchman, des Bruins de Boston.

De différentes parties du Canada, ces anxieux amateurs sont venus ici pour avoir un essai avec les Bruins. L'équipe régulière commencera son entraînement sur la glace lundi prochain.

Parmi les recrues qui tentent d'obtenir une place sur l'alignement des Bruins on remarquait: Roy Conacher, jeune frère de Lionel et de "Chuck". Il espère obtenir une position sur l'aile gauche tout comme Joe Fisher, de Medicine Hat, Alta, Herbert Turney, de Toronto, Robert Hammill, de Sudbury et Carl Gamble, d'Oshawa.

Fred Hunt, de Brantford, Alex. Higgins, d'Ottawa et Milvin Hill, de Sudbury, sont les seuls ailiers droits à vouloir une position avec les Bruins. Les joueurs de centre qui ont pris part à la pratique sont Cornell Tudin, d'Overbrook; Eugene Bauer, de Waterloo; Gordon Bruce, d'Ottawa; Pat McReavy, de Sudbury; Glen Sutherland, de Brandon; Joe Beaton, de Lourdes; et Tom Dewar, de Calgary.

J. R. Hinchcliffe, de Toronto; Vic Myles, de North Battleboro; Jack Shewchuck, de Sudbury; John McTeer, d'Ottawa; Johnny Crawford, de Kirkland Lake et Remi Van Daele, de St-Boniface, sont des candidats pour la position de défense.

Roy Jeffries, de Calgary, et Jackson Skilling, sont les deux seuls candidats comme gardiens de buts.

Tous les joueurs réguliers sont ici, à l'exception de "Red" Beattie, qui est dans un hôpital de Toronto, où il se rétablit d'une attaque d'influenza.

Une clarification du règlement d'importation

PORTAGE-LA-PRAIRIE, Man. 20. — Une clarification du règlement de la Canadian Amateur Hockey Association, au sujet de l'importation a été présentée à E.A. Gilroy, ancien président de la C.A.H.A., par W. G. Hardy, vice-président de la C.A.H.A., ici hier soir.

"Le règlement d'importation tel que dressé," a déclaré Hardy, "signifie que dans les villes qui possèdent plus d'un club, les joueurs se transportant d'une équipe à l'autre, ne sont pas considérés comme des importations. Par conséquent en ce qui concerne les équipes junior, en dehors de villes dans l'Ouest, il signifierait que des joueurs dans une même ligue ne devraient pas être considérés comme des importations pourvu que des précautions soient prises contre des clubs qui tenteraient de tout s'accaparer."

Il a ajouté qu'il si le Manitoba le demandait il amèderait le règlement préparé en Saskatchewan et qui permet l'importation de quatre joueurs junior cette année. Le règlement d'Hardy sera tout probablement présenté à la Manitoba Amateur Hockey Association lors de la réunion des directeurs ici samedi.

Assemblée de la ligue de hockey du Parc Lafontaine

Demain soir, la ligue de hockey du Parc Lafontaine tiendra une importante assemblée au chalet du Parc Lafontaine, afin de compléter les cadres de la ligue le plus tôt possible. Seize équipes ont déjà été acceptées et plusieurs autres ont envoyé leur application et se-

MARKER S'EST RAPPORTE A LAKE PLACID HIER.—BELLE PRATIQUE DES MAROONS

LAKE PLACID, 20 — (Spécial à "L'illustration Nouvelle). — Gus Marker, le rapide ailier droit de la ligne Verte des Maroons de Montréal, s'est joint à son club, pour la pratique d'aujourd'hui, à l'arena Olympia. Marker est arrivé ce matin, par automobile, et il endossa rapidement son uniforme pour prendre part à la pratique. Il a admis que tous les termes de son contrat avaient été réglés et qu'il était heureux d'être de nouveau avec ses coéquipiers.

Marker a pris les choses facilement dans la première pratique, mais il paraissait en excellente condition, et l'instructeur King Clancy a déclaré qu'il occuperait une position régulière sur l'alignement de demain. Ce sera la quatrième saison que Marker entreprendra avec les Maroons, et il a confiance qu'il connaîtra l'une de ses meilleures saisons. Il a travaillé fort pendant toute la belle saison, et est prêt à se lancer dans la mêlée dès l'ouverture de la saison.

Les Maroons ont tenu l'une de leurs meilleures pratiques, aujourd'hui. Clancy a employé de nouveau Bill Beveridge et Lloyd Perras dans les filets. Il a fait alterner ses joueurs de défense, Wentworth et Evans et Smith et Shields. Runge a de nouveau été envoyé à l'arrière-garde. Ce dernier a déclaré qu'il aimait cette position, et il ne serait pas surpris de le voir à ce poste pendant toute la saison.

Buddy O'Connor et Johnny Mahaffey, deux amateurs, ont continué à afficher leur belle tenue, mais Carl Voss qui est déterminé à reprendre sa condition d'antan, a été la principale vedette de la pratique d'aujourd'hui, avec ses brillantes passes et sa facilité à manier le bâton.

Les candidats auront beaucoup de difficulté à tenter d'enlever Voss de l'alignement. Clancy avait placé Voss au centre, entre Jimmy Ward et Baldy Northcott, tandis que Tommy Cook a fait du travail efficace avec Herbie Cain et Jerry Shannon. Cook ou Voss occupera probablement la position de centre de la ligne rouge, et il ne serait pas surprenant de voir "Buddy" O'Connor faire le saut, et fi-

gurer au milieu de Cain et de Marker, si Bob Gracie ne se rapporte pas.

Blinco, Robinson et Trotter ont beaucoup impressionné l'instructeur King Clancy par leur rapidité. Lorsque les Maroons ont tenté de s'emparer de la première position en enregistrant une série de victoires, Tommy Gorman fut forcé de faire des changements sur ses lignes à cause de la maladie. Il brisa la ligne bleue en retirant Jimmy Ward, pour placer Blinco et Robinson avec Baldy Northcott. Cette saison, il est probable que Blinco, Robinson et Trotter seront de nouveau réunis.

Gus Ogilvie et Frank Carlin, qui sont venus ici, pour surveiller leurs équipiers du Royal, ont été fort satisfaits de la tenue de Doug Boston, Max Carey et autres. Ces deux joueurs se signaleront certainement pour les Royaux au cours de la prochaine saison. Des Smith qui tente de s'assurer une place sur la défense, s'alignera pour le Royal, s'il ne parvient pas à réaliser son ambition.

Roger Jenkins est attendu demain. Clancy a beaucoup de travail à faire le choix des joueurs qui demeureront avec les Maroons. Sept ou huit joueurs seront probablement envoyés dans les ligues mineures.

L'instructeur Clancy a donné la permission à ses joueurs de se servir de leurs coups d'épaules, pour la première fois, aujourd'hui. Shields, Smith et Evans, ont appliqué de nombreux coups d'épaules qui ont aidé à briser plusieurs montées.

Les Indiens de Springfield pratiquent tous les jours, à l'Arena de Québec

QUEBEC, 21. — Le gérant des Indiens de Springfield, Georges Boucher, est fort occupé depuis lundi à surveiller l'entraînement de ses joueurs à l'Arena de Québec. Les Indiens tiennent deux pratiques à tous les jours, en vue de l'ouverture de leur saison dans la ligue de hockey Internationale-Américaine, qui se fera le 6 novembre prochain, contre le New-Haven.

Tous les joueurs de l'an dernier, à l'exception de Tommy Filmore, un ailier droit, et plusieurs amateurs qui promettent beaucoup pour l'avenir sont à l'entraînement. Filmore est attendu samedi.

L'ancien joueur des Sénateurs d'Ottawa et des Maroons de Montréal, fait patiner beaucoup ses joueurs, et est très satisfait de la tenue qu'ils affichent à l'entraînement. Il n'a pas décidé de ceux qu'il amènera à Springfield, le 1er novembre prochain, mais il est confiant que certains amateurs seront du nombre.

Le principal problème de Boucher, est de trouver un successeur à Alex Smith, l'ancien joueur de défense des Sénateurs et des Bruins dans la N.H.L., qui a accepté une position d'instructeur en Angle-

terre. Il ne se fait pas trop de tracas cependant à ce sujet, car il a beaucoup de matériel, et a une grande confiance de lui trouver un digne successeur.

Parmi les amateurs qui tentent d'obtenir une place sur l'équipe on remarque: "Wh" Landymore et Eddie Coulter, d'Ottawa; Kilt McConnell, de Chesterville, qui sont des joueurs de défenses; Emmerston Alford, gardien de buts de Chesterville; Paul Gagnon, ailier gauche de Montréal; Aurele Myre, joueur de centre de Hull; Henri Payette, de Cornwall; René Trudel, de Calgary; Gene Labonne, de Cornwall, tous des ailiers droits.

Les représentants de l'équipe de l'an dernier sont: le gardien de buts, Benny Grant, anciennement avec les Maple Leafs; Cliff McBride, et Bob McCully, joueurs de défense de Toronto; Bob "Pinkie" Davie, de Calgary; Bert Connelly, de Montréal; Jub Wilson et Sammy Godin, d'Ottawa; Adel LaFrance, de Sudbury; Jacques Toupin, de Trois-Rivières; Irving Frew et Joe McGoldrick, de Calgary; Ted Saunders, d'Ottawa et Paul Marcel Raymond, de Montréal.